

————— **Rapport de recherche** —————

**Le Centre Pê Sâkâstêw –
Examen approfondi d'un pavillon de
ressourcement à l'intention des délinquants
incarcérés dans un établissement fédéral**

This report is also available in English. Ce rapport est également disponible en anglais. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. W., Ottawa, ON, K1A 0P9. Pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.



**Le Centre Pê Sâkâstêw –
Examen approfondi d'un pavillon de ressourcement
à l'intention des délinquants incarcérés dans un établissement fédéral**

Shelley Trevethan
Nicole Crutcher
John-Patrick Moore
Joseph Mileto

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Août 2007

RÉSUMÉ

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a entrepris un certain nombre d'initiatives pour remédier à la surreprésentation des délinquants autochtones dans le système de justice pénale. L'une d'entre elles consistait à mettre en place des pavillons de ressourcement visant à offrir des programmes adaptés sur le plan culturel et un milieu holistique aux délinquants autochtones en vue de favoriser leur guérison. Cette étude vise à présenter un examen approfondi d'un pavillon de ressourcement, soit le Centre Pê Sâkâstêw, situé à Hobbema (Alberta). Le Centre a pour principal objectif de préparer tous les délinquants en vue de leur mise en liberté en toute sécurité et d'encourager le soutien de la collectivité et la participation des organismes autochtones à la réinsertion sociale des délinquants. Un certain nombre d'aspects ont été examinés, comme le plan d'aménagement du centre, le personnel, les programmes, les services, les résidents, la collectivité et la culture. L'étude a également permis de tracer un profil des résidents et d'examiner l'efficacité du Centre. Les renseignements ont été recueillis à partir des dossiers de délinquants ainsi qu'au moyen d'entrevues avec les membres du personnel et les délinquants.

Le Centre Pê Sâkâstêw est un établissement à sécurité minimale de 60 places. Il est de conception très unique en raison de la forte influence autochtone qui se manifeste partout. En 2003, 48 employés travaillaient au Centre Pê Sâkâstêw, dont 52 % étaient Autochtones. Bien que les employés aient des rôles assignés, nombre d'entre eux assument un certain nombre de fonctions. Les résidents sont choisis au moyen de diverses méthodes, mais la principale exigence est qu'ils soient classés au niveau de sécurité minimale. Toutefois, un autre critère de sélection important est leur désir d'en savoir plus sur la culture autochtone; la tradition est considérée comme un aspect très important.

De nombreuses activités culturelles sont offertes au Centre, surtout durant les mois d'été. Les résidents peuvent participer à des activités comme des pow-wows et des quêtes de la vision. Divers programmes et services sont également

offerts aux résidents dans les domaines du traitement de la toxicomanie, de la maîtrise de la colère et des émotions, des compétences psychosociales, du counseling et de la santé. Les résidents ont aussi accès au programme *En quête du guerrier en vous*.

Les employés et les délinquants ont signalé un certain nombre d'avantages procurés par le Centre, notamment l'importance de la culture et son incidence sur le processus de guérison des délinquants. La plupart des résidents interviewés (88 %) ont convenu que la culture constituait un aspect très important du Centre. Les activités autochtones traditionnelles, comme le jeu du tambour et la sculpture, sont encouragées et permettent aux résidents de tirer une fierté de leurs réalisations. Les liens étroits entre des employés et les résidents étaient aussi considérés comme une composante très positive du Centre. Les soutiens communautaires, comme les comités consultatifs de citoyens (CCC), semblent être un lien important entre la collectivité et le Centre. Le recours aux permissions de sortir avec escorte (PSAE) et aux permissions de sortir sans escorte (PSSE) pour favoriser la réinsertion sociale des délinquants est aussi considéré comme indispensable pour assurer une réinsertion sociale réussie. Enfin, la proximité de plusieurs collectivités autochtones et d'un centre urbain (Edmonton) permet de favoriser l'implication des collectivités autochtones et d'offrir des possibilités d'emploi aux résidents. Dans l'ensemble, l'ambiance ouverte et détendue qui règne au Centre a contribué à créer un milieu positif et propice à la guérison.

Entre le 1^{er} avril 1997 et le 31 mars 2003, 440 délinquants sont entrés au Centre Pê Sâkâstêw. Bien que la plupart des résidents transférés à ce Centre soient autochtones, on a constaté, ces dernières années, une augmentation du nombre de délinquants non autochtones. Un profil des résidents révèle que ces derniers sont en général mariés ou vivent dans une union de fait, ont moins de 10 ans de scolarité, étaient sans travail au moment de leur arrestation et ont accumulé passablement d'antécédents criminels. Il y a aussi une forte proportion de résidents qui ont commis des infractions de violence. En outre, à l'évaluation

initiale, bon nombre de délinquants avaient un risque élevé de récidive, des niveaux modérés de motivation à l'égard d'une intervention et un potentiel de réinsertion sociale plutôt faible. Les résidents présentent en général un besoin « modéré » ou « manifeste » d'amélioration sur les plans de la toxicomanie, de l'orientation personnelle/affective et de l'emploi.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les résidents ressemblent à un groupe témoin de délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale (ce groupe étant composé de tous les délinquants autochtones incarcérés dans les cinq établissements à sécurité minimale de la région des Prairies) pour ce qui est des caractéristiques des infractions et du profil de risque et de besoins.

Résultats

Les entrevues menées au Centre Pê Sâkâstêw ont révélé que les résidents sont satisfaits de leur expérience à ce Centre. En outre, les employés et les résidents affirment que celui-ci favorise la réinsertion sociale. L'information qualitative obtenue au moyen des entrevues est importante parce que certaines données quantitatives sur les résultats ne sont pas assez sensibles pour mesurer les changements résultant de l'expérience vécue au pavillon de ressourcement. Les personnes interrogées ont affirmé que l'efficacité du Centre Pê Sâkâstêw venait de son environnement culturel, du personnel, de la participation de la collectivité et du recours aux permissions de sortir. La composante culturelle du Centre revêt une importance particulière et semblerait aider les résidents dans leur cheminement de guérison.

Une analyse des renseignements provenant des dossiers des délinquants a révélé une amélioration considérable dans plusieurs domaines après un séjour au Centre Pê Sâkâstêw, ce qui semblerait indiquer que les délinquants sont mieux préparés pour vivre dans la collectivité après leur séjour au pavillon. Ainsi, le besoin de programmes ciblant les divers domaines a diminué après le

transfèrement (c.-à-d. les domaines de l'orientation personnelle/affective, de la toxicomanie, de l'attitude, des relations familiales/conjugales, des fréquentations et des relations sociales, de l'emploi et du fonctionnement dans la collectivité), ce qui semblerait vouloir dire qu'il a été possible de répondre à divers besoins de programmes durant le séjour d'un délinquant au Centre. En outre, les résidents présentaient un niveau plus élevé de potentiel de réinsertion sociale réussie dans la collectivité après un transfèrement au pavillon de ressourcement. Un examen sur plusieurs années a révélé une uniformité dans les améliorations pour plusieurs domaines, ce qui semblerait vouloir dire qu'on a systématiquement satisfait aux besoins des résidents au fil des ans. On n'a toutefois pas constaté de différences significatives entre les résidents du Centre et un groupe témoin en ce qui concerne les incidents en établissement.

Une deuxième série d'analyses avait pour but de déterminer si les différences constatées chez les résidents pouvaient être attribuées à leur séjour au pavillon de ressourcement. Les constatations révèlent que les résidents avaient un besoin de programmes dans les domaines liés à l'orientation personnelle/affective et à la toxicomanie inférieur à celui d'un groupe témoin de délinquants autochtones incarcérés dans un établissement à sécurité minimale.

Quant à la mise en liberté, plus de résidents du Centre Pê Sâkâstêw que de délinquants inclus dans le groupe témoin ont obtenu la semi-liberté (56 % contre 45 %) tandis qu'ils ont été proportionnellement moins nombreux à obtenir la libération d'office (38 % contre 46 %) ou à être libérés à l'expiration du mandat (0 % contre 2 %).

Même si cela n'était pas statistiquement significatif, la durée moyenne de la détention dans un établissement fédéral était légèrement inférieure pour les résidents du Centre que pour les membres du groupe témoin. Nous n'avons pas constaté de différences statistiquement significatives entre les résidents et les membres du groupe témoin pour ce qui est de la proportion de ceux qui ont été réincarcérés dans un établissement fédéral un an après leur mise en liberté.

D'ailleurs, un examen des réincarcérations en raison de la perpétration de nouvelles infractions a révélé que la proportion de résidents et celle des membres du groupe témoin réincarcérés dans un établissement fédéral pour avoir commis une nouvelle infraction étaient à peu près identiques (17 % et 15 % respectivement).

Un examen longitudinal du Centre Pê Sâkâstêw a produit certaines constatations intéressantes. Bon nombre des différences constatées entre les résidents et les membres du groupe témoin se sont produites les premières années après l'ouverture du Centre Pê Sâkâstêw. C'était le cas par exemple pour le besoin de programmes ciblant les problèmes personnels/affectifs et la toxicomanie et l'obtention de la semi-liberté. Dans les premières années après l'ouverture du Centre, proportionnellement plus de résidents que de membres du groupe témoin ont été réincarcérés dans un établissement fédéral pour avoir commis une nouvelle infraction un an après leur mise en liberté. Bien que les chiffres ne soient pas statistiquement significatifs, au cours des deux dernières années visées par l'étude, proportionnellement moins de résidents que de délinquants inclus dans le groupe témoin ont été réincarcérés dans un établissement fédéral en raison de la perpétration d'une nouvelle infraction. Même s'il est encore trop tôt pour le savoir, il se peut que le Centre Pê Sâkâstêw commence à avoir une influence positive sur les taux de réincarcération.

Le Centre connaît actuellement un certain nombre de problèmes liés aux ressources. Il faudrait obtenir plus de fonds pour embaucher de nouveaux Aînés et employés. Il y a aussi un autre problème lié au recrutement et au maintien en poste d'employés autochtones étant donné que divers facteurs interviennent, y compris les exonérations fiscales pour les emplois dans les réserves et les tensions dans la relation entre le personnel et les résidents.

Selon les résidents du Centre Pê Sâkâstêw, il serait utile d'avoir plus d'employés autochtones ou plus d'employés qui s'intéressent à la culture autochtone. Quant

à eux, les membres du personnel s'entendent généralement pour reconnaître qu'on choisit les bons délinquants en vue d'un transfèrement au Centre.

Il faudrait s'occuper d'un certain nombre d'aspects pour accroître l'efficacité du Centre. On y attache beaucoup d'importance à la participation de la collectivité, et l'on multiplie les efforts pour encourager l'interaction. Une autre dimension importante est celle de la communication avec les autres pavillons de ressourcement et le SCC, qui pourrait être améliorée. Signalons enfin certaines préoccupations quant aux programmes offerts au Centre Pê Sâkâstêw : le manque de programmes appropriés, la pénurie de ressources pour les intervenants et le besoin de programmes destinés expressément aux Autochtones.

Dans l'ensemble, on peut dire que le Centre présente un certain nombre de caractéristiques positives et efficaces qui contribuent à en faire un milieu propice de guérison pour les résidents. Bien qu'il faille s'occuper d'un certain nombre de problèmes, il faut reconnaître que le Centre continue à se développer. D'ici quelques années, il devrait continuer à prendre de l'expansion et à offrir des pratiques autochtones holistiques dans le domaine des services correctionnels et à améliorer sa capacité à offrir des services qui favorisent en définitive la réinsertion sociale réussie des délinquants.

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à exprimer leur reconnaissance envers plusieurs membres du personnel du Centre Pê Sâkâstêw pour leur aide et leur contribution aux résultats de ce projet de recherche. Nous remercions tout spécialement Dan Erickson (directeur) et Murray Pelletier (directeur adjoint) d'avoir mis à la disposition des chercheurs des renseignements précieux sur le Centre Pê Sâkâstêw. Nous sommes également reconnaissants envers Joe Couture (Aîné et psychologue) de sa participation ininterrompue à la poursuite et à la réalisation de ce projet de recherche. Nous remercions spécialement le personnel du Centre Pê Sâkâstêw d'avoir non seulement participé aux entrevues, mais aussi d'avoir créé un environnement accueillant pour les intervieweurs. Nous sommes également reconnaissants envers les délinquants pour leur disposition à participer à notre étude et à discuter ouvertement et honnêtement avec nous de leurs expériences.

Nous tenons à remercier Gerry Cowie (région des Prairies du SCC) de nous avoir fourni des renseignements au sujet du Centre Pê Sâkâstêw. L'appui de Lisa Allgaier (directrice générale, Initiatives autochtones) et de Paul Sonnichsen (gestionnaire, Relations communautaires autochtones) nous a également permis de mener cette étude à bon port.

Nous tenons enfin à signaler le concours de membres de la Direction de la recherche du SCC. Nous adressons nos remerciements particuliers à Mark Nafekh et Colette Cousineau pour leur aide avec la base de données. Nos remerciements vont également à Michael Jeffery et Vicki Brunet pour leurs activités de codage et de saisie des données.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
REMERCIEMENTS	vii
TABLE DES MATIÈRES	viii
INTRODUCTION	1
Études antérieures.....	3
Projet actuel.....	8
MÉTHODE	9
Démarches.....	9
Participants.....	12
DESCRIPTION DU CENTRE PÊ SÂKÂSTÊW	14
Historique.....	14
Description matérielle.....	15
Membres du personnel.....	19
Processus de transfèrement.....	21
Processus d'orientation.....	22
Une journée typique au Centre Pê Sâkâstêw.....	23
Programmes et services.....	24
Mise en liberté.....	27
Participation de la collectivité.....	27
PROFIL DES RÉSIDENTS	29
Caractéristiques sociodémographiques.....	29
Condamnations actuelles.....	31
Antécédents criminels.....	32
Échecs.....	33
Placement initial selon le niveau de sécurité.....	34
Risque et réinsertion sociale.....	34
Besoins.....	35
Résumé.....	36
EFFICACITÉ	38
Changements chez les résidents.....	38
Résultats – Résidents comparés au groupe témoin.....	40
L'expérience du Centre Pê Sâkâstêw.....	43
Résumé.....	50
QUESTIONS	52
CONCLUSION	63
Caractéristiques du Centre Pê Sâkâstêw.....	63
Profil des résidents.....	64
Efficacité.....	64
Questions.....	67
Résumé.....	70
BIBLIOGRAPHIE	72
ANNEXES	76
Annexe A : Tableaux.....	77
Annexe B : Entrevue avec les employés.....	97
Annexe C : Entrevue avec les délinquants.....	104

INTRODUCTION

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a mis en œuvre un certain nombre de stratégies et d'initiatives pour s'occuper de la présence disproportionnée d'Autochtones dans le système de justice pénale. Pour souligner son engagement envers la question de la surreprésentation des Autochtones, le SCC a adopté comme un de ses objectifs corporatifs de « contribuer à la réduction du taux d'incarcération des délinquants et délinquantes autochtones » (SCC, 2002a). Ce rapport porte sur une des initiatives du SCC, soit le recours à des pavillons de ressourcement comme moyen d'offrir des programmes et services ciblant expressément les Autochtones.

Le SCC estime qu'un pavillon de ressourcement a pour but d'aider les délinquants autochtones à réintégrer la société en recourant à des méthodes de guérison traditionnelles et, en particulier, à des programmes holistiques et adaptés à leur culture (Bennet, 2000). Le personnel de ces établissements se compose surtout d'Autochtones, ce qui crée un milieu plus propice à la guérison qu'un établissement fédéral.

Le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996) a corroboré l'idée de recourir à des pavillons de ressourcement pour promouvoir la guérison. Une des recommandations du rapport était de créer des pavillons de ressourcement communautaires dans le cadre de partenariats conclus avec divers organismes gouvernementaux. Selon le rapport de la Commission, les centres de ressourcement visent à offrir des services adaptés à la culture des Autochtones.

Il y a actuellement deux genres de pavillons de ressourcement au SCC : les pavillons gérés par le SCC, qui mettent l'accent sur les idéologies autochtones traditionnelles, et les pavillons de ressourcement gérés par les collectivités autochtones dans le cadre d'un accord conclu avec le SCC en vue de la prestation de services correctionnels. Ces pavillons gérés par les collectivités

doivent respecter certaines lignes directrices établies dans les contrats conclus avec le SCC. Le transfèrement d'un délinquant d'un établissement du SCC à un pavillon de ressourcement géré par les Autochtones ne peut se faire qu'en vertu de l'article 81 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), qui est libellé comme suit :

81 (1) *Le ministre ou son délégué peut conclure avec une collectivité autochtone un accord prévoyant la prestation de services correctionnels aux délinquants autochtones et le paiement par lui de leurs coûts.*

Le premier pavillon de ressourcement a ouvert ses portes en Saskatchewan en novembre 1995. Cet établissement, le Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, à l'intention des délinquantes, est géré par le SCC. Depuis son inauguration, cinq autres pavillons, à l'intention des hommes, ont été construits. Ils incluent le Centre Pê Sâkâstêw (Hobbema, Alberta), inauguré en avril 1997, le Pavillon de ressourcement spirituel Wahpeton (Prince Albert, Saskatchewan), ouvert en août 1997, et le Centre correctionnel communautaire Stan Daniels (Edmonton, Alberta) qui était un établissement correctionnel communautaire relevant du SCC jusqu'à ce que les activités correctionnelles soient transférées au *Native Counselling Services of Alberta* (NCSA) en septembre 1999¹. Le Pavillon de ressourcement Ochichakkosipi (Crane River, Manitoba) a ouvert ses portes en février 2000, mais a été fermé en octobre 2002, tandis que le Pavillon Waseskun (Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Québec) est ouvert depuis août 2001. Le Pavillon de ressourcement Willow Cree de Duck Lake, en Saskatchewan, a ouvert en juin 2004. Le Pavillon Kwikwèxwelhp (Harrison, Colombie-Britannique) est un établissement à sécurité minimale relevant du SCC qui est actuellement en voie de transition en vue d'être géré de concert avec la Première nation de Chehalis.

¹ Le Centre Stan Daniels a initialement ouvert ses portes en 1987 en tant que Centre correctionnel communautaire relevant du SCC. En juin 1999, les *Native Counselling Services of Alberta* ont signé un accord en vertu de l'article 81 avec le SCC en vue de la gestion et du fonctionnement du centre, y compris des soins et du contrôle des délinquants.

Jusqu'à maintenant, très peu de recherches ont été menées sur les pavillons de ressourcement. Ce rapport vise à combler certaines des lacunes constatées dans les recherches antérieures et à présenter un examen approfondi du Centre Pê Sâkâstêw. L'analyse inclut une description exhaustive du Centre et de l'expérience du personnel et des résidents, un profil de ces derniers, un examen de leurs résultats et une analyse des aspects du centre qui fonctionnent bien, ainsi que de certains des enjeux auxquels le Centre fait face.

Études antérieures

Comme nous l'avons déjà dit, il existe peu d'études sur les pavillons de ressourcement. Cependant, un examen des études sur les délinquants autochtones dans le système correctionnel peut être utile pour comprendre le besoin de pavillons de ressourcement et l'approche particulière adoptée par ceux-ci.

La nécessité d'établissements et de programmes adaptés à la culture des Autochtones est devenue évidente pour diverses raisons. Clairement, les Autochtones sont surreprésentés parmi la population carcérale. Selon Statistique Canada, les Autochtones représentent environ 3 % de la population adulte du Canada (Statistique Canada, 2001). Toutefois, ils forment 18 % des délinquants incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux et 13 % de ceux qui purgent leur peine dans la collectivité (Trevethan, Moore et Rastin, 2002).

La mesure dans laquelle les délinquants autochtones demandent et se voient accorder la libération conditionnelle constitue un autre problème. En outre, après leur mise en liberté, jusqu'à quel point réussissent-ils à éviter des démêlés avec le système de justice pénale ? Il est important d'examiner le succès obtenu après la mise en liberté, car l'un des principaux objectifs du SCC consiste à préparer les délinquants à leur éventuelle mise en liberté. Par conséquent, l'absence de récidive est souvent considérée comme le facteur déterminant du succès après la mise en liberté.

Quelques études ont révélé que les délinquants autochtones ne demandent pas des permissions de sortir ou la libération conditionnelle aussi souvent que les délinquants non autochtones (Grant et Porporino, 1993; Motiuk et Belcourt, 1996; Welsh, 2000). De plus, lorsqu'ils les demandent, ils ne les obtiennent pas aussi souvent que les délinquants non autochtones. Ces résultats peuvent indiquer que les délinquants autochtones purgent une plus grande partie de leur peine en milieu carcéral, ce qui peut avoir un effet sur le succès de leur réinsertion sociale.

D'après la conclusion générale des études portant sur la récidive, les délinquants autochtones affichent généralement des taux de récidive plus élevés que les délinquants non autochtones (Bonta, LaPrairie et Wallace-Capretta, 1997; Bonta, Lipinski et Martin, 1992; Hann et Harman, 1989; Sioui et Thibault, 2001). Fait intéressant, Sioui et Thibault (2001) ont constaté que la participation des Aînés aux activités culturelles et spirituelles était associée à une diminution de la récidive. Ces constatations sont d'autant plus importantes qu'elles semblent indiquer que les facteurs culturels peuvent contribuer à une baisse de la récidive. Comme les pavillons de ressourcement font appel aux Aînés et mettent l'accent sur les activités culturelles et spirituelles, le recours à ces établissements peut contribuer à une réduction de la récidive. En bout de ligne, il peut en résulter une diminution des taux d'incarcération des Autochtones.

Au cours des dernières années, le SCC s'est engagé à offrir des programmes particuliers aux délinquants autochtones afin d'améliorer la réinsertion sociale de ces derniers. Certaines études ont établi le bien-fondé de cette approche. Plusieurs études ont en effet conclu que des programmes et des milieux adaptés à la culture des délinquants autochtones pouvaient inciter ces derniers à terminer leur programme, favoriser leur réinsertion sociale et diminuer la récidive (Ellerby et Ellerby, 1998; Ellerby et MacPherson, 2001; Johnston, 1997; Sioui et Thibault, 2001). Ellerby et MacPherson (2001) ont par exemple constaté que les méthodes de guérison autochtone traditionnelles étaient plus efficaces que les approches non autochtones dans le cas des délinquants sexuels autochtones.

En outre, certaines études semblent indiquer qu'il est important non seulement d'offrir des programmes particuliers aux Autochtones, mais de faire exécuter ces programmes par un personnel autochtone. Johnston (1997) a constaté que les délinquants autochtones étaient plus à l'aise lorsqu'ils avaient affaire à un personnel autochtone. Les délinquants estimaient que les agents de liaison autochtones, en particulier les guides spirituels et les Aînés, étaient plus dignes de confiance que le personnel non autochtone.

Seulement quelques études ont porté sur les pavillons de ressourcement dirigés par des Autochtones et en vertu de l'article 81 de la LSCMLC. Braun (2001) a effectué une étude sur les délinquants autochtones dans certains établissements et constaté qu'environ le cinquième (21 %) avait présenté une demande de mise en liberté aux termes de l'article 81. Parmi les raisons de ne pas présenter ce genre de demande figurait le fait de ne pas connaître cette possibilité, d'estimer que la date de mise en liberté d'office était trop proche, de ne pas provenir d'une réserve ou de ne pas s'intéresser à ce genre de mise en liberté. L'auteur a noté que l'article 81 faisait l'objet d'un malentendu général selon lequel seuls les Indiens inscrits entretenant des liens avec leur réserve pouvaient se prévaloir de cet article. Cela montre qu'il faut renseigner le personnel et les délinquants dans les établissements au sujet de l'article et des pavillons de ressourcement.

Pfeifer et Hart-Mitchell (2001) ont réalisé une étude sur l'efficacité du Pavillon de ressourcement Wahpeton, en Saskatchewan. Même si la taille de l'échantillon de cette étude était très réduite, celle-ci a produit des résultats intéressants. En effet, bon nombre des délinquants ont dit qu'ils étaient plus enclins à participer aux activités culturelles au pavillon parce que le personnel était plus attentif et qu'il portait moins de jugement que le personnel des établissements. Ils considéraient également le milieu comme plus approprié. Les enseignements culturels du pavillon étaient la principale raison pour laquelle les délinquants demandaient un transfèrement, et ces derniers estimaient généralement que les programmes adaptés à leur culture leur permettaient de faire confiance aux

gens, d'éviter de s'attirer des ennuis et de faire face de manière positive à leurs problèmes.

Enfin, une étude récente a porté sur les délinquants sous responsabilité fédérale dans les pavillons de ressourcement canadiens (Trevethan, Crutcher et Rastin, 2002). Les auteurs ont conclu à l'existence de grandes divergences entre les différents pavillons de ressourcement du Canada. Les pavillons de ressourcement relevant du SCC ressemblaient beaucoup aux autres établissements à sécurité minimale du Service pour ce qui est de leur fonctionnement courant, la principale différence venant du fait que les pavillons de ressourcement suivaient une approche traditionnelle. Les établissements qui avaient déjà relevé du SCC mais qui avaient été transférés à des collectivités autochtones tendaient à conserver bon nombre des procédures et règlements, tout en y ajoutant une perspective traditionnelle. Les établissements construits expressément en tant que pavillons de ressourcement autochtones tendaient à être plus centrés sur les traditions autochtones, mais à ne pas suivre l'approche structurée d'un établissement du SCC. Il s'agit là d'une constatation importante étant donné que nombre d'auteurs susmentionnés ont souligné l'importance de la composante culturelle pour les délinquants autochtones.

Le rapport de Trevethan, Crutcher et Rastin (2002), portant principalement sur les pavillons dirigés par des Autochtones, renfermait les conclusions d'entrevues menées avec des résidents et employés des pavillons de ressourcement, ainsi qu'avec des membres du personnel d'établissements fédéraux. Dans l'ensemble, les résidents des pavillons de ressourcement autochtones ont dit que leur expérience au pavillon les avait grandement aidés, et ils ont souligné tout particulièrement les relations entre employés et résidents. En outre, nombre de résidents ont dit avoir constaté des changements positifs dans leur attitude, leur personnalité et leur bien-être physique durant leur séjour au pavillon de ressourcement.

On a constaté des problèmes entre le personnel des pavillons de ressourcement et celui des établissements fédéraux, notamment celui de la communication. Un manque de communication semble avoir contribué à un malentendu de la part du personnel des établissements fédéraux au sujet du rôle d'un pavillon de ressourcement, à un manque de confiance dans la capacité des pavillons à gérer les délinquants et à un manque d'engagement à mettre en œuvre l'article 81. Les membres du personnel d'établissements fédéraux ont dit ne pas bien comprendre ce qui se passait dans un pavillon de ressourcement et certains ont même remis en doute sa capacité à gérer efficacement les délinquants. Enfin, l'étude aboutit à la conclusion que la participation de la collectivité au fonctionnement des pavillons de ressourcement peut contribuer à leur efficacité.

La notion des pavillons de ressourcement comme moyen d'améliorer l'efficacité des services correctionnels à l'intention des délinquants autochtones a été examinée sous l'angle d'un éventuel modèle pour le système de justice pénale américain (Nielsen, 2003).

L'examen des études réalisées jusqu'à maintenant semble indiquer que les délinquants autochtones sont généralement mis en liberté après une période d'incarcération plus longue que celle des délinquants non autochtones. En outre, une fois mis en liberté, les délinquants autochtones semblent enregistrer des taux de récidive plus élevés. Ces deux facteurs influent en définitive sur la proportion générale de délinquants autochtones dans les systèmes de justice pénale et le système correctionnel. Selon d'autres études, certains facteurs contribueraient à la situation observée dans le système correctionnel, comme des programmes, des milieux et même des agents de correction peu appropriés. Une analyse des pavillons de ressourcement dirigés par des Autochtones a mis en lumière certains des aspects positifs de ces pavillons ainsi que certains des problèmes qu'ils connaissent. Plus précisément, les pavillons de ressourcement semblent offrir un milieu plus adapté sur le plan culturel en ce qui concerne tant les programmes que les employés. La prochaine étape pour les pavillons de ressourcement serait donc de mener un examen approfondi de chaque pavillon de ressourcement pour

déterminer les facteurs de réussite et, en même temps, se pencher sur certains des problèmes qui peuvent avoir une incidence sur leur efficacité.

Projet actuel

Le projet actuel reprend certaines des questions examinées dans le rapport de Trevethan, Crutcher et Rastin (2002). Il consiste en une analyse approfondie d'un des pavillons de ressourcement relevant du SCC actuellement en activité, soit le Centre Pê Sâkâstêw de Hobbema, en Alberta. Un certain nombre d'aspects sont examinés, y compris l'origine du pavillon, l'organisation du personnel, les processus courants, les programmes, services et caractéristiques des résidents, l'interaction avec la collectivité, les renseignements sur les résultats obtenus par les résidents et l'approche culturelle suivie au Centre. Il est également question des facteurs qui contribuent à l'efficacité du pavillon de ressourcement et de ceux qui peuvent nuire à son efficacité. Enfin, nous présentons certains des problèmes et enjeux qui existent au Centre Pê Sâkâstêw.

Les questions de recherche sont les suivantes :

1. Comment peut-on décrire le Centre Pê Sâkâstêw ?
2. Quelles sont les caractéristiques des résidents du Centre Pê Sâkâstêw et ont-elles changé avec le temps ?
3. Quelles sont les caractéristiques du Centre Pê Sâkâstêw qui contribuent à son efficacité ?
4. Quels sont les enjeux auxquels fait face le Centre Pê Sâkâstêw ?

MÉTHODE

Démarches

La présente étude comporte quatre volets : une description approfondie du Centre de guérison Pê Sâkâstêw; un profil des résidents; un examen de l'efficacité; une analyse des enjeux auxquels le Centre fait face. Deux sources de données ont été utilisées pour recueillir l'information nécessaire : les dossiers de cas des délinquants ainsi que des entrevues avec des résidents et employés du Centre Pê Sâkâstêw.

Dossiers de cas des délinquants

L'information provenant des dossiers de cas des délinquants a été recueillie au moyen du Système de gestion des délinquants (SGD) du SCC. On a réuni les données sur les délinquants transférés au Centre Pê Sâkâstêw entre son ouverture, le 1^{er} avril 1997, et la fin de l'étude, soit le 31 mars 2003. L'information sur les délinquants transférés au Centre a été examinée à l'aide de données provenant du processus d'Évaluation initiale des délinquants (EID). Le processus d'EID du SCC sert à recueillir et à conserver des éléments d'information sur les antécédents criminels et de santé mentale de chaque délinquant sous responsabilité fédérale, sa situation sociale et sa scolarité, les facteurs pertinents pour déterminer le risque criminel (par exemple, nombre et sorte de condamnations et contacts antérieurs, réaction aux interventions correctionnelles pour adolescents et pour adultes) et les facteurs permettant de déterminer les besoins dynamiques du délinquant (par exemple antécédents professionnels, antécédents familiaux, fréquentation de criminels, toxicomanie et attitudes). Même si les résultats servent à déterminer le placement en établissement et les plans correctionnels, certains antécédents criminels et certaines variables liées aux besoins des délinquants peuvent permettre de tracer un profil complet de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Outre les renseignements

provenant de l'EID, nous avons également examiné les incidents survenus pendant l'incarcération et les nouvelles admissions.

Après avoir identifié les résidents du Centre de guérison, nous avons effectué des analyses statistiques pour tracer le profil des délinquants sous responsabilité fédérale transférés au Centre Pê Sâkâstêw. Nous avons utilisé un groupe témoin composé de délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale de la région des Prairies (établissements inclus : Rockwood, Riverbend, Annexe de l'Établissement de Drumheller, Grande Cache et Grierson). Nous avons exclu de l'analyse les transfèvements multiples d'un même délinquant au cours d'un même exercice au Centre Pê Sâkâstêw et à des établissements à sécurité minimale et n'avons analysé dans ce cas que le premier dossier. Au total, 440 résidents et 1 552 délinquants incarcérés dans des établissements à sécurité minimale ont été inclus dans l'étude. Les délinquants apparaissant dans plusieurs exercices (par exemple un délinquant entré en 1998 et mis en liberté, mais admis de nouveau en 2000) ont été inclus dans les analyses. Toutefois, en ce qui concerne les données démographiques (c.-à-d. statut d'autochtone, situation de famille, scolarité, emploi, etc.), seul le premier dossier apparaissant au cours de la période de six ans a été saisi.

Divers indicateurs de résultats ont été analysés pour déterminer si le Centre Pê Sâkâstêw avait eu une incidence sur les résidents. Contrairement à ce que nous avons fait pour l'information sur le profil, dans le cas des transfèvements multiples, les analyses des résultats ont porté uniquement sur les données relatives au premier transfèrement. Cette décision a été prise parce que certaines données sont écrasées dans l'EID et qu'il n'était pas toujours possible d'obtenir pour chaque transfèrement des données préalables et postérieures. En outre, cette façon de procéder permettait de suivre chaque délinquant durant la période prévue d'un an. Par conséquent, 387 résidents et 1 206 membres du groupe témoin ont été examinés pour les données sur les résultats.

Pour le premier indicateur des résultats, on a examiné chez les résidents leurs besoins dynamiques en matière de programmes, leur potentiel de réinsertion sociale et leur motivation à l'égard d'une intervention. Des tests avant-après ont été effectués sur ces variables pour déterminer s'il s'était produit des changements significatifs entre le moment où le délinquant est entré dans l'établissement fédéral pour purger sa peine actuelle et la saisie de l'information la plus récente suivant son transfèrement au Centre Pê Sâkâstêw. Les dernières cotes obtenues pour ces indicateurs par les résidents et les membres du groupe témoin ont en outre été comparées pour déterminer s'il s'était produit une plus grande amélioration parmi les résidents.

Pour le deuxième indicateur de résultats, on a comparé le nombre d'incidents (dont les résidents étaient les auteurs) survenus pendant l'incarcération dans un établissement fédéral et le nombre d'incidents survenus durant le séjour au Centre Pê Sâkâstêw. On a examiné les incidents survenus au cours d'une période d'un an aux deux endroits.

Pour le dernier indicateur de résultats, on a examiné les nouvelles admissions dans un établissement de détention fédéral après la mise en liberté. Une base de données distincte des mises en liberté du Centre Pê Sâkâstêw et des établissements où étaient incarcérés les membres du groupe témoin a été créée. Les données sur la mise en liberté (par exemple temps écoulé jusqu'à la mise en liberté, type de mise en liberté) ont été examinées et pour les résidents et pour les membres du groupe témoin. Les nouvelles admissions au cours de l'année suivant la mise en liberté ont également été comparées.

Entrevues

La deuxième composante de l'étude consistait à tenir des entrevues semi-structurées (voir l'Annexe B) avec des membres clés du personnel du Centre Pê Sâkâstêw, y compris le directeur exécutif et d'autres gestionnaires,

agents de libération conditionnelle et intervenants de première ligne². Sauf dans un cas, toutes les entrevues ont été menées en personne. Une seconde entrevue semi-structurée (voir l'Annexe C) à l'intention des résidents du Centre Pê Sâkâstêw a été élaborée et menée en personne. Les entrevues ont servi à examiner plusieurs aspects clés : le processus de transfèrement et d'établissement d'un plan de guérison et le degré de satisfaction à l'égard de ceux-ci, les expériences culturelles et l'adaptation au Centre. En outre, des entrevues non structurées ont été menées avec un certain nombre d'employés pour explorer de plus près des éléments d'information et enjeux qui sont devenus apparents durant les entrevues. Parmi les aspects importants auxquels on a touché durant les entrevues avec les membres du personnel, mentionnons le caractère approprié des types de résidents transférés au Centre, l'importance de la culture pour la guérison et l'aptitude du Centre à faciliter la réinsertion sociale des résidents.

Participants

Notre étude englobe trois groupes. Le premier comporte 440 délinquants transférés au Centre Pê Sâkâstêw entre le 1^{er} avril 1997 et la date de conclusion de l'étude, soit le 31 mars 2003³. Le deuxième groupe est composé de 15 délinquants choisis au hasard résidant au Centre Pê Sâkâstêw au moment de notre visite (février 2003). Les membres de ce groupe ont participé à l'entrevue semi-structurée. Le troisième groupe est composé des employés travaillant au Centre au moment de l'étude. Au total, 22 entrevues semi-structurées ont été menées avec des employés. Enfin, des entrevues non structurées

² Au Centre Pê Sâkâstêw, l'intervenant de première ligne exerce deux principales fonctions. En plus de sa responsabilité pour la sécurité, il s'occupe d'environ cinq résidents. Il travaille avec les résidents qui lui sont assignés pour forger une relation avec eux et les aider à régler leurs problèmes.

³ Comme nous l'avons déjà signalé, parmi ces 440 délinquants transférés, certains pouvaient avoir été transférés plusieurs fois mais au cours de différentes années. Au total, 387 personnes ont été transférées au Centre au cours de la période de 6 ans, certaines plus d'une fois mais différentes années.

supplémentaires ont été menées avec un certain nombre d'employés pour étoffer le contexte dans lequel le centre évolue.

DESCRIPTION DU CENTRE PÊ SÂKÂSTÊW

Le Centre Pê Sâkâstêw (qui signifie *nouvelle aurore*) est un établissement à sécurité minimale du SCC. Il est situé à environ 80 kilomètres au sud d'Edmonton, à côté de la réserve de la Nation des Cris de Samson. Outre cette réserve, il y a trois autres réserves à proximité : celle d'Ermineskin, de Louis Bull et de Montana. Parmi les quatre réserves, celle de la Nation des Cris de Samson est la plus peuplée, puisqu'elle compte environ 5 000 habitants. Les trois autres réserves comptent ensemble environ 5 000 membres.

Historique⁴

Au début des années 1990, la Nation des Cris de Samson a constaté qu'un trop grand nombre de ses membres étaient incarcérés dans des pénitenciers fédéraux et a décidé d'intervenir. Son but était d'aider les délinquants autochtones à guérir au moyen de méthodes traditionnelles, y compris le recours aux Aînés, à des programmes pour Autochtones et à un personnel sensibilisé à l'élément culturel.

Des discussions entre la Nation des Cris de Samson et le SCC en vue de la construction d'un pavillon de ressourcement ont commencé au printemps 1991. En janvier 1992, le Solliciteur général du Canada a annoncé qu'une entente avait été conclue entre le SCC et le gouvernement du Canada pour la construction d'un établissement à sécurité minimale sur des terres des Cris de Samson. L'entente visait l'établissement d'un centre correctionnel prélibératoire centré sur la guérison, plus particulièrement dans la perspective autochtone holistique. En juillet 1995, le Solliciteur général du Canada et la Nation des Cris de Samson ont signé un protocole d'entente. Celui-ci précisait la relation entre les parties et leurs obligations respectives (Solliciteur général du Canada, 1995). La construction du

⁴ L'information incluse dans cette partie a été obtenue au moyen d'un dépouillement de la documentation existante sur le Centre Pê Sâkâstêw et d'entrevues avec des sources d'information clés.

Centre a commencé peu après et a été achevée en janvier 1997. Le Centre a commencé à accepter des résidents trois mois plus tard.

Description matérielle

Le Centre Pê Sâkâstêw fonctionne comme un établissement à sécurité minimale. Il compte 60 places, dont 40 sont réservées pour des délinquants sous responsabilité fédérale et 20, pour des délinquants en semi-liberté. Au moment de notre visite en 2003, le Centre avait presque atteint sa capacité d'accueil.



Le Centre Pê Sâkâstêw présente une conception et une structure très uniques puisque l'architecture circulaire se retrouve dans tout le complexe. Il a été conçu en partie à la lumière de consultations avec les Aînés et d'autres membres de la collectivité des Cris de Samson. Son plan matériel reflète la culture et l'espace vital traditionnel des Autochtones. Dans la culture autochtone, le cercle est un symbole prédominant – il est englobant et représente une projection vers l'extérieur dans tous les sens. Le Centre regroupe 11 bâtiments répartis sur

25 acres. Les bâtiments sont disposés dans un grand cercle dont le sommet correspond au bâtiment culturel. Une des caractéristiques les plus frappantes de l'endroit est la couleur des bâtiments. Le rouge, le jaune, le noir, le blanc et le bleu sont les couleurs des Cris de Samson et elles ont été utilisées à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

Le bâtiment culturel, appelé le bâtiment C, est basé sur le motif de l'aigle. Les plumes de la queue de l'aigle mènent à l'entrée du bâtiment qui comprend une grande salle culturelle circulaire à l'avant. Cette partie du bâtiment correspond au corps de l'aigle. De part et d'autre de la salle culturelle, on trouve les bureaux des deux Aînés. À droite de l'entrée, correspondant à l'aile droite de l'aigle, se trouve le secteur de gestion de cas, qui comprend les bureaux des agents de libération conditionnelle et du personnel de soutien de la gestion de cas. La partie correspondant à l'aile gauche de l'aigle renferme une salle de classe et les services de santé. Symboliquement, chaque aile de l'aigle sert à protéger les autres bâtiments à gauche et à droite du bâtiment C.

Il y a six unités résidentielles pour les résidents, appelées *owîcîyîsîwâk* (qui signifie *celui qui s'aide lui-même*). Chaque unité résidentielle comporte deux quartiers résidentiels distincts ainsi qu'une grande salle commune et une cuisine. Il y a cinq chambres à coucher individuelles pour les résidents, chacune renfermant un lit simple, une armoire et un pupitre. Les résidents peuvent meubler leur chambre en utilisant leurs effets personnels, pourvu que la valeur de ceux-ci ne dépasse pas 1 500 \$. Chaque unité résidentielle comporte une laveuse et une sècheuse et deux salles de bains. Les résidents doivent entretenir leur unité résidentielle, faire leur propre lavage et préparer leurs repas. Une indemnité de repas est prévue; les résidents de chaque unité résidentielle doivent soumettre un menu aux Services d'alimentation pour une période de deux semaines. Certaines unités résidentielles ont été réservées à certains types de résidents : une pour les condamnés à perpétuité, une autre pour les non-fumeurs et une troisième pour les délinquants en semi-liberté.

Le bâtiment principal se trouve directement en face du bâtiment C. Entrée principale de l'établissement, ce bâtiment compte des bureaux pour le personnel administratif et le bureau de service. On y trouve également une grande salle culturelle circulaire comptant une estrade, deux paniers de basket-ball et un filet de volley-ball. Diverses manifestations culturelles ont eu lieu dans cette salle, y compris des festins et des danses rondes. Le bâtiment inclut également une cuisine entièrement équipée pour le personnel.

À gauche du bâtiment C se trouve le bâtiment P qui comprend des salles de classe pour les programmes et des bureaux pour les intervenants. On y trouve également un atelier de travaux manuels où les résidents peuvent faire des tambours, travailler la pierre ou participer à d'autres formes d'artisanat. Le bâtiment comprend également une petite bibliothèque avec deux ordinateurs autonomes et un téléviseur. C'est dans le bâtiment P que se trouve le bureau d'admission et de libération et un petit gymnase à l'intention des résidents et des employés.

Le bâtiment à côté du bâtiment P héberge les services d'alimentation et d'entretien. C'est là que sont conservés les aliments destinés aux résidents; il y a aussi une cuisine complète, utilisée pour la préparation des festins et d'autres manifestations culturelles qui ont lieu au centre. On trouve également dans ce bâtiment l'aire où sont conservés la literie, les produits de nettoyage et les autres articles destinés aux résidents. L'aire d'entretien comprend un garage et une remise clôturée.

Derrière le bâtiment P se trouvent quelques petits bâtiments, dont un sert à la préparation des peaux d'animaux en vue de la confection de tambours, de tipis et de vêtements. Il y a également un garage où le tracteur est garé et un autre bâtiment d'entreposage. Signalons enfin une petite serre qui, actuellement, n'est pas utilisée à cause de compressions budgétaires.

À droite du bâtiment C, symboliquement sous l'aile droite de l'aigle, se trouvent deux unités résidentielles, soit celle des visites familiales privées (VFP) et celle des Aînés. Ces deux unités se trouvent dans le même bâtiment mais sont divisées en deux quartiers résidentiels distincts. Chacun de ceux-ci comporte une cuisine, une salle de séjour, trois chambres à coucher et une salle de bains. Chaque résident a droit à une VFP de 36 heures par mois ou de 72 heures tous les deux mois.

Un champ de base-ball a été aménagé sur les terrains du Centre Pê Sâkâstêw à l'intention des résidents. Une patinoire est aussi en voie de construction. Au fond du terrain, on trouve deux sueries, une utilisée généralement l'été et l'autre, l'hiver. Un certain nombre de tipis ont également été installés près des sueries.

Le Centre Pê Sâkâstêw est une unité de soutien intensif (USI) depuis juin 2002. L'USI est une initiative du SCC visant à offrir un milieu de vie positif aux délinquants désireux de s'abstenir d'alcool et de drogues, ainsi qu'à appuyer et renforcer les efforts de ces derniers en vue de changer leur comportement de toxicomanie (SCC, 2002b). À leur arrivée au Centre, les résidents doivent signer un contrat par lequel ils s'engagent à ne pas consommer ces substances. Pour favoriser le respect du contrat, on oblige les résidents à se soumettre à des analyses au hasard⁵. Si un résident obtient un résultat positif pour des substances, les responsables du Centre Pê Sâkâstêw peuvent, comme le prévoit le contrat, le renvoyer à un établissement qui n'est pas une USI pendant qu'ils examinent la situation. L'établissement non USI désigné pour le Centre est l'Établissement de Grande Cache.

⁵ L'analyse, appelée un « défi », est effectuée une fois par semaine. Un défi peut consister en une fouille d'une pièce ou d'une personne, une épreuve décisive ou une analyse d'urine. Les résidents peuvent aussi faire l'objet d'une fouille lorsqu'ils quittent le Centre ou y reviennent dans le cadre de permissions de sortir. Selon le directeur exécutif par intérim du Centre Pê Sâkâstêw, Dan Erickson, on effectue une épreuve décisive par mois sur chaque résident et l'analyse d'urine réglementée à l'échelle nationale sur 3 % de la population par mois.

Membres du personnel

Au moment de notre visite, en 2003, il y avait au Centre Pê Sâkâstêw 48 employés, dont 25 (52 %) étaient Autochtones. Le directeur exécutif, qui relève directement du sous-commissaire de la région des Prairies du SCC, est chargé du Centre et est responsable de l'administration de celui-ci, de la gestion du personnel et du programme offert au Centre. Relèvent du directeur exécutif le sous-directeur et le directeur adjoint des Services de gestion. Le sous-directeur surveille les aspects opérationnels de l'établissement, y compris les services de santé, les programmes, la sécurité, la gestion de cas et les finances. Le directeur adjoint des Services de gestion gère les opérations du Centre, y compris le personnel, les dossiers, l'informatique, les finances, les services techniques, l'entretien, les réclamations et les griefs. Le personnel administratif inclut également un agent des finances, un technicien des finances, un agent de l'informatique et des employés de bureau.

Le Centre compte aussi un agent d'admission et de libération qui est chargé de faciliter les nouveaux transfèrements à l'arrivée et lorsque les résidents quittent le Centre Pê Sâkâstêw. Deux agents de programme s'occupent des programmes offerts au Centre. En outre, il y a deux Aînés à contrat; un troisième, qui est un employé du SCC, est le psychologue du centre. Les Aînés travaillent directement avec les résidents pour leur dispenser des enseignements et des conseils; ils les accompagnent également à des manifestations culturelles durant les permissions de sortir avec escorte (PSAE). Le psychologue employé par le Centre offre aux résidents des services de counseling.

Un des postes sans doute les plus uniques du Centre est celui de l'agent de développement socioculturel (ADSC), qui constitue un poste relativement nouveau. L'ADSC travaille directement avec les résidents pour les inciter à participer aux activités culturelles du pavillon et les aider à régler certains de leurs problèmes. Le titulaire de ce poste est également chargé de la liaison entre les résidents et la collectivité (soit n'importe quelle collectivité dans laquelle un

résident peut être mis en liberté). Il doit travailler en étroite collaboration avec les agents de libération conditionnelle et les intervenants de première ligne pour évaluer les ressources dans la collectivité et déterminer exactement le genre de milieu auquel le résident retournera. Une des meilleures façons de comprendre les réalités du milieu d'accueil d'un résident est de visiter la collectivité d'accueil avec ce dernier dans le cadre d'une PSAE.

Le Centre compte également un certain nombre d'intervenants de première ligne. Ceux-ci exercent deux fonctions. En plus de leurs responsabilités pour la sécurité, ils s'occupent également du cas d'environ cinq résidents. Ils s'emploient à forger une relation avec les résidents qui leur sont assignés et à les aider à surmonter leurs problèmes.

Il y a trois agents de libération conditionnelle qui travaillent directement avec les résidents pour établir leurs plans correctionnels et leurs plans de mise en liberté. En plus d'exercer des fonctions générales de gestion de cas, ils interviennent auprès des résidents et de la collectivité pour créer des mécanismes de soutien et mettre en place les services propices à la réinsertion sociale des délinquants.

Le Centre emploie également quatre chefs d'équipe qui établissent le calendrier de travail des employés, organisent les PSAE et les PSSE (permissions de sortir sans escorte), interviennent auprès des résidents et assurent un contrôle de la qualité pour les agents de correction. Trois employés travaillent à l'infirmerie du Centre Pê Sâkâstêw et s'occupent des problèmes généraux de santé des résidents.

Signalons enfin un certain nombre d'employés qui travaillent aux services d'alimentation et à l'entretien. Les Services d'alimentation sont chargés d'acheter les aliments pour les résidents ainsi que de préparer les repas pour les festins et autres activités culturelles. Les préposés à l'entretien sont chargés de l'entretien des terrains et des bâtiments du Centre Pê Sâkâstêw.

Il est important de signaler que beaucoup d'employés au Centre cumulent plusieurs fonctions. Il y a beaucoup de chevauchements entre les tâches puisque tout le monde vise le même but, soit d'aider les résidents à retourner en toute sécurité dans la collectivité.

Processus de transfèrement

Le Centre Pê Sâkâstêw a connu plusieurs changements au niveau de la direction de sorte qu'au moment de notre visite, il n'y avait pas de procédure en place pour dépister d'éventuels résidents. Généralement, les responsables au Centre sont informés d'un transfèrement éventuel au moyen d'une liste que leur envoient les établissements ou des renvois effectués par les membres du personnel des établissements, comme les agents de libération conditionnelle, les agents de liaison autochtones et les Aînés. Certains détenus d'autres établissements communiquent directement avec les responsables du Centre Pê Sâkâstêw après avoir entendu des employés ou d'autres détenus en parler. Par le passé, des représentants du Centre allaient dans les établissements et présentaient des séances d'information sur le Centre Pê Sâkâstêw, mais cette pratique n'est pas courante.

Les responsables du Centre essaient d'accepter surtout des délinquants qui ont entrepris leur cheminement de guérison et qui s'intéressent aux traditions et à la spiritualité. Le délinquant doit être disposé à participer aux activités culturelles et aux programmes offerts au Centre. Une condition incontournable est que le délinquant doit être classé au niveau de sécurité minimale.

Après qu'un candidat éventuel ait été identifié, l'établissement d'origine doit autoriser le transfèrement. Si le cas est ambigu, le dossier est soumis à l'étude du Comité d'examen de la gestion des délinquants (CEGD). Sur ce plan non plus il n'y a pas de procédure fixe pour déterminer l'admissibilité d'un candidat, mais on semble procéder de deux manières. Le sous-directeur du Centre peut examiner le dossier pour déterminer l'acceptabilité du candidat et accepter ou

rejeter ce dernier en se basant sur son dossier. Toutefois, à d'autres occasions, le dossier est envoyé à tous les agents de libération conditionnelle et chefs d'équipe pour qu'ils fassent leurs commentaires; si l'on détermine que le centre peut aider le délinquant, ce dernier est accepté. Actuellement, tous ceux qui ont demandé un transfèrement ont été acceptés au Centre Pê Sâkâstêw⁶.

Environ les trois quarts (73 %) des résidents interviewés ont dit avoir eux-mêmes demandé leur transfèrement au Centre Pê Sâkâstêw; la plupart (93 %) ont attendu au plus six mois pour leur transfèrement après avoir présenté leur demande (voir le Tableau 13 de l'Annexe A). Seulement 15 % des répondants avaient été inscrits sur une liste d'attente avant leur arrivée au Centre. La plupart des répondants (86 %) ont dit avoir été très satisfaits du processus de transfèrement; un seul a dit avoir connu des problèmes à cet égard. Ce résultat est intéressant étant donné que, d'après une recherche antérieure sur les pavillons de ressourcement ne relevant pas du SCC, il y avait de beaucoup plus fortes proportions de résidents interviewés inscrits sur des listes d'attente (45 %) et ayant eu des problèmes avec le transfèrement (32 %) (Trevethan, Crutcher et Rastin, 2002). Cette constatation de la recherche antérieure est sans doute attribuable au fait que, dans les établissements ne relevant pas du SCC, le processus de transfèrement tend à être moins structuré que celui employé dans les établissements du SCC.

Processus d'orientation

Il n'y a pas de procédure d'orientation uniforme pour l'accueil d'un délinquant transféré au Centre Pê Sâkâstêw. Tout semble indiquer que cela est en voie de changer, mais, au moment de notre visite, l'orientation semblait se faire à peu près de la même manière pour tous les délinquants. Dans la plupart des cas, on présente le délinquant qui arrive au Centre Pê Sâkâstêw aux agents de sécurité et aux chefs d'équipe et on lui assigne un agent de libération conditionnelle et un intervenant de première ligne. Le délinquant, désormais appelé un résident,

⁶ Au cours de la période allant de juin 2002 à février 2003.

signe un contrat et une entente par lesquels il s'engage à participer aux activités et manifestations culturelles. On l'amène ensuite au secteur d'admission et de libération pour lui remettre sa trousse (vêtements, literie, produits de soins personnels) et un guide sur le Centre Pê Sâkâstêw. Ce guide renferme des renseignements sur les règles, les règlements et le comportement attendu au Centre. Un représentant du Comité du mieux-être des détenus fait faire au résident une visite du Centre et le présente aux Aînés et aux autres membres du personnel. On remet ensuite au résident ses clés et on lui montre sa chambre. Au cours des premières 24 heures, le résident doit se soumettre à une évaluation des besoins immédiats (médicaux, mentaux et en ce qui concerne les tendances suicidaires). Enfin, on s'occupe des préparatifs en vue des PSAE et des PSSE du résident.

Une journée typique au Centre Pê Sâkâstêw

Chaque jour, les résidents doivent se présenter au bureau de faction pour le dénombrement entre 7 h 30 et 8 h puis se rendre à leur poste de travail soit au Centre soit dans la collectivité (dans le cas de ceux qui ont des PSSE pour un placement à l'extérieur). Ceux qui n'ont pas d'affectation peuvent consulter les Aînés ou être affectés à d'autres projets de travail au fur et à mesure que ceux-ci se présentent au cours de la journée (p. ex., déneigement l'hiver). Un deuxième dénombrement est effectué à 11 h 30. Les résidents préparent ensuite le repas du midi dans leurs unités résidentielles à moins d'être en placement à l'extérieur du Centre. Pendant la pause du midi, des parties de volley-ball sont organisées pour le personnel et les résidents tous les jours sauf le mercredi. Après le repas (13 h), les résidents retournent à leur poste de travail où ils restent jusqu'à 16 h. Un autre dénombrement est effectué entre 16 h 30 et 17 h; les résidents peuvent ensuite participer à des activités de loisir, comme des activités récréatives, des travaux manuels, des visites, etc. Certains résidents participent à des réunions d'entraide à ce moment de la journée. À 22 h 30, les résidents doivent retourner à leurs unités résidentielles pour le dernier dénombrement.

Il s'agit là de la routine habituelle durant la semaine sauf le mercredi, qui est réservé aux activités culturelles. Le mercredi, les Aînés organisent des sueries, des cercles de tambours, des cérémonies du calumet et des cercles de partage. On a ajouté récemment des activités au programme du mercredi, qui incluent des séances données par des Aînés sur des formes d'artisanat culturel comme la fabrication de tambours, le travail de perles et la fabrication de mocassins, de costumes de danse et de capteurs de rêves. Le Centre a récemment pris des dispositions avec un membre de la collectivité pour qu'il donne des cours d'artisanat culturel.

L'été, on organise des pow-wows sur place chaque fin de semaine; il y a aussi des quêtes de la vision pour lesquelles on amène les résidents à un camp éloigné afin de les aider dans leur cheminement de guérison. On amène aussi les résidents à d'autres collectivités autochtones pour leur permettre de participer aux cérémonies culturelles qui ont lieu.

Programmes et services

À l'ouverture du Centre, on envisageait d'offrir un certain nombre de programmes. Toutefois, à cause de problèmes financiers, le Centre n'offrait, au moment de notre visite, que cinq programmes internes selon les besoins. En voici une description.

Le Centre offre le *Programme prélibératoire pour Autochtones toxicomanes* (PPAT) sur place. Ce programme est essentiellement identique au *Programme prélibératoire pour toxicomanes* (PPT) de base du SCC sauf qu'il a été modifié pour inclure une composante culturelle. Le PPT cible les facteurs de risque associés à la toxicomanie et enseigne des stratégies de prévention de la rechute.

L'été, le Centre Pê Sâkâstêw offre un programme intitulé *En quête du guerrier en vous*, créé par les *Native Counselling Services of Alberta* (NCSA). Il s'agit d'un atelier à l'intention des délinquants qui veulent se pencher sur la violence dont ils ont fait preuve, son influence dans leur vie et sa transmission de génération en

génération. On enseigne aux délinquants de nouvelles habiletés pour venir à bout de leur comportement de violence et en définitive l'éliminer. Le programme était auparavant offert au Centre, mais on envisage de l'offrir à un endroit plus éloigné, comme un camp.

Le Centre offre sur place le *Programme d'amélioration de la vie familiale*, qui vise à aider les résidents à remédier à leurs problèmes familiaux et parentaux. Il permet aux participants d'avoir une meilleure opinion d'eux-mêmes, de leur famille et de leurs relations. En plus des enseignements sur les pratiques parentales et la spiritualité autochtone, le programme permet de communiquer une information en matière d'emploi et d'éducation. Il comprend aussi l'utilisation de PSAE pour aider les résidents à avoir des interactions avec leur famille et à prendre contact avec la collectivité.

Le *Programme de maîtrise de la colère et des émotions* est également offert au Centre Pê Sâkâstêw. Il s'agit essentiellement du programme de base du SCC qui a été adapté pour inclure une composante autochtone. Basé sur l'approche cognitivo-comportementale de maîtrise de la colère, il vise à inculquer aux résidents les habiletés nécessaires pour réduire la fréquence et l'intensité de l'excitation liée à l'agression.

Le Centre offre également l'*Apprentissage cognitif des compétences*, qui est la principale composante du *Programme d'acquisition des compétences psychosociales* de base du SCC. Le Programme cible plusieurs aspects du comportement dont l'absence suscite ou favorise le comportement criminel, y compris la maîtrise de soi, la capacité à voir le point de vue de la société par opposition à l'égoцентриté, la résolution de problèmes interpersonnels et le raisonnement critique. Ce Programme a été adapté pour inclure une composante culturelle.

Un programme pour délinquants sexuels de faible intensité a déjà été offert au Centre Pê Sâkâstêw. Toutefois, la demande ne justifiait pas son maintien; les

résidents qui en ont actuellement besoin doivent se rendre au Bureau de libération conditionnelle d'Edmonton. En outre, le Centre offre des séances de counseling individuelles avec le psychologue qui fait partie du personnel pour traiter de questions d'infraction sexuelle.

À plusieurs reprises, le Centre a demandé des ressources supplémentaires pour offrir davantage de programmes. Faute de ressources, il a dû adopter d'autres moyens pour répondre aux besoins de programmes des résidents. Les responsables ont notamment amené ces derniers aux établissements correctionnels et bureaux de libération conditionnelle de la région qui offrent les programmes voulus.

Les programmes de Narcotiques Anonymes (NA) et d'Alcooliques Anonymes (AA) sont offerts dans une localité voisine à l'intention des résidents; les réunions des deux groupes ont également lieu au Centre. Un programme centré sur la violence familiale offert à Edmonton est également ouvert aux résidents.

Le Centre offre un certain nombre de services aux résidents, y compris des séances de counseling individuel, que mènent principalement les responsables des programmes. Le personnel inclut également des Aînés qui assurent un counseling sur les enseignements traditionnels, mènent des cérémonies et accompagnent généralement les résidents dans leur cheminement de guérison.

Le Centre inclut une infirmerie pour les résidents. On s'y occupe des problèmes de santé généraux; en outre, un médecin vient au Centre deux fois par mois. Si un résident a besoin de services plus poussés que ceux que l'infirmerie peut offrir, les employés peuvent l'amener à Edmonton. Le Centre a également conclu des contrats avec un dentiste et un pharmacien de la localité.

Bien que le Centre ne dispose pas des ressources nécessaires pour offrir d'autres services, il collabore avec le Centre de mieux-être des quatre bandes pour offrir des programmes et services supplémentaires. Parmi les autres aspects qui seront ciblés signalons des groupes de soutien pour les hommes,

des programmes sur les responsabilités parentales et des programmes d'acquisition de compétences psychosociales.

Mise en liberté

Dès qu'un résident arrive au Centre, le personnel travaille avec lui pour le préparer en vue de sa mise en liberté. L'agent de libération conditionnelle, l'intervenant de première ligne et l'ADSC participent à cette tâche et précisent les détails dans un plan de mise en liberté. Celui-ci précise l'endroit où le résident veut être libéré ainsi que les ressources et soutien communautaires pour répondre à ses besoins. Certaines des principales composantes d'un plan de mise en liberté incluent l'établissement de contacts culturels et en matière d'emploi et l'accès à des ressources permettant de répondre aux besoins dynamiques du résident (p. ex., réunions des AA pour traiter des problèmes de toxicomanie). Le plan est propre à chaque personne.

Il n'y a pas de procédure fixe qui s'applique au départ d'un résident. Par le passé, on organisait un cercle de mise en liberté, et les responsables du Centre s'emploient actuellement à rétablir cette pratique.

Participation de la collectivité

Il y a eu une grande participation de la collectivité, y compris énormément de bénévolat, immédiatement après l'ouverture du Centre. Malheureusement, quelques incidents ont créé de la tension entre la collectivité et le Centre. On a constaté récemment une amélioration sensible de l'opinion de la collectivité au sujet du Centre Pê Sâkâstêw. Peu avant notre visite, celui-ci avait organisé une danse ronde à laquelle ont participé plus de 400 membres de la collectivité. Nonobstant les sentiments généraux de la collectivité, le Centre Pê Sâkâstêw compte un comité consultatif de citoyens (CCC) passablement actif⁷.

⁷ « Les comités consultatifs de citoyens (CCC) sont des comités indépendants qui témoignent de la volonté des citoyens d'accroître la qualité des programmes et des services correctionnels fédéraux au Canada. Ils ont pour mission de contribuer à la protection de la société en établissant un dialogue avec le personnel du Service correctionnel du Canada, le public et les

Toutefois, lorsque des problèmes ont commencé à se manifester entre la collectivité et le Centre, ce dernier et le CCC ont aussi connu des difficultés dans leurs relations. La situation s'est améliorée, un certain nombre de membres clés de la collectivité siègent actuellement au CCC du Centre Pê Sâkâstêw et s'emploient à améliorer les relations entre le centre et la collectivité.

Outre le CCC, le Centre Pê Sâkâstêw compte un sénat d'Aînés composé de 10 Aînés de la collectivité. Ce sénat a pour mission de donner au Centre des conseils, avis et directives sur les questions spirituelles et culturelles, comme le protocole. Le sénat s'emploie également à rappeler au Centre sa vision et à maintenir bien vivante la relation entre le centre et la collectivité.

Au moment de notre visite, le Centre Pê Sâkâstêw était sur le point de commencer une campagne en vue de recruter davantage de bénévoles de la collectivité. Cela devrait renforcer ses relations avec la collectivité.

PROFIL DES RÉSIDENTS

Cette section présente les caractéristiques des résidents du Centre Pê Sâkâstêw. Entre l'ouverture du Centre en avril 1997 et le 31 mars 2003, il y a eu au total 468 transfèvements. Si l'on enlève les transfèvements en double chaque année, on constate que 440 délinquants ont été transférés au Centre Pê Sâkâstêw au cours de la période de six ans⁸. Nous avons également utilisé un groupe témoin composé de délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale de la région des Prairies au cours de la même période et n'ayant pas obtenu un transfèrement à un pavillon de ressourcement. Ce groupe témoin regroupait 1 206 délinquants autochtones.

Les résultats sont présentés sous trois rubriques. Premièrement, nous examinons le profil des résidents au cours de l'exercice 2002-2003. Deuxièmement, nous nous penchons sur des comparaisons longitudinales au cours de la période de six ans pour les résidents du Centre Pê Sâkâstêw. Enfin, nous présentons des comparaisons entre les résidents et des délinquants incarcérés dans des établissements à sécurité minimale au cours de l'exercice 2002-2003. Les tableaux statistiques se trouvent à l'Annexe A.

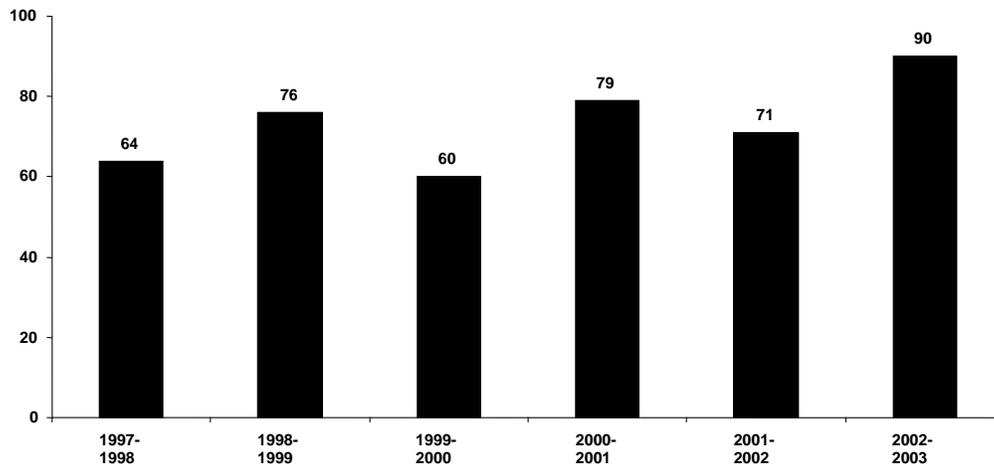
Comme on peut le voir dans le graphique, 440 délinquants ont séjourné au Centre Pê Sâkâstêw entre avril 1997 et le 31 mars 2003. Le contingent le plus nombreux (90) est entré au Centre en 2002-2003. Avant cet exercice, il y a eu deux afflux de résidents, soit en 1998-1999 et 2000-2001, où le Centre a accueilli respectivement 76 et 79 délinquants (voir le Tableau 1 de l'Annexe A).

Caractéristiques sociodémographiques

Comme on peut le voir au Tableau 1, même si la plupart des délinquants transférés au Centre Pê Sâkâstêw en 2002-2003 étaient Autochtones (84 %), le Centre a également accueilli 16 % de délinquants non autochtones. Cela n'a rien

d'étonnant étant donné que le paragraphe 81(2) de la LSCMLC prévoit que les collectivités autochtones peuvent assurer des services correctionnels à des délinquants non autochtones.

Nombre de transfèrements par exercice



Source : Service correctionnel du Canada, *Système de gestion des délinquants*

Près des deux tiers des délinquants transférés en 2002-2003 étaient mariés ou vivaient en union de fait (62 %), avaient un niveau de scolarité inférieur à la 10^e année (64 %) et étaient sans travail au moment de leur arrestation (64 %). Les résidents étaient âgés en moyenne de 33 ans au moment de leur admission dans un établissement fédéral et de 36 ans au moment de leur transfèrement au Centre Pê Sâkâstêw.

Un examen de l'évolution de la situation révèle que le pourcentage de résidents non autochtones au Centre Pê Sâkâstêw a augmenté sensiblement en 2002-2003, puisque ces derniers ont alors représenté 16 % de la population. Cela représente une différence significative par rapport aux exercices antérieurs,

⁸ Dans le cas des délinquants qui ont eu plusieurs transfèrements au cours d'un exercice (1^{er} avril - 31 mars), on a supprimé les transfèrements subséquents pour ne conserver que le premier. Les transfèrements en double d'un exercice à l'autre ont été inclus dans l'analyse.

par exemple en 1997-1998 et 1999-2000, lorsque tous les résidents du Centre étaient Autochtones.

La proportion de résidents qui étaient sans travail au moment de leur arrestation a augmenté régulièrement au fil des ans, mais les différences ne sont pas statistiquement significatives. Cela semblerait indiquer que les programmes ciblant l'emploi et l'acquisition de compétences professionnelles peuvent être salutaires pour les résidents du Centre Pê Sâkâstêw en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour obtenir et conserver un emploi après leur mise en liberté. En outre, les PSAE et les PSSE peuvent donner aux résidents l'occasion d'obtenir un emploi durant leur incarcération pour ainsi rendre leurs compétences plus monnayables après leur mise en liberté.

En général, les résidents du Centre Pê Sâkâstêw n'étaient pas sensiblement différents des délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale sur le plan sociodémographique. Il convient toutefois de signaler une différence significative. En 2002-2003, proportionnellement plus de résidents du Centre Pê Sâkâstêw que de délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale avaient un niveau de scolarité inférieur à la 10^e année au moment de leur admission dans un établissement fédéral (64 % contre 46 %).

Condamnations actuelles

Nous nous sommes penchés sur l'infraction la plus grave à l'origine de la peine actuelle (voir le Tableau 2). En 2002-2003, l'infraction la plus grave à l'origine de la peine actuelle pour la plus forte proportion de résidents était l'homicide (18 %) suivi des infractions sexuelles (13 %) et des crimes contre les biens⁹ (13 %). Plus des deux tiers (69 %) des résidents du Centre Pê Sâkâstêw purgeaient une peine totale de 2 à 5 ans, la moyenne s'établissant à 3,9 ans¹⁰.

⁹ Les crimes contre les biens incluent les introductions par effraction et tous les autres crimes contre les biens.

¹⁰ On calcule la peine moyenne totale en excluant de l'analyse les condamnés à perpétuité.

En général, les profils d'infraction et les durées de la peine des résidents sont demeurés passablement stables au cours de la période de six ans. Nous avons toutefois constaté une différence significative : proportionnellement plus de délinquants transférés en 2001-2002 que de délinquants transférés en 1997-1998 avaient été déclarés coupables de vol qualifié (17 % contre 0 %). Dans l'ensemble, la proportion de résidents condamnés pour homicide a augmenté au fil des ans, mais la différence n'était pas statistiquement significative.

Sauf pour les infractions de conduite en état d'ébriété, les résidents du Centre Pê Sâkâstêw ne se distinguaient pas des délinquants autochtones incarcérés dans les établissements à sécurité minimale, en ce qui concerne les profils d'infraction,. Sensiblement plus de délinquants transférés au Centre Pê Sâkâstêw en 2002-2003 comptaient une infraction de conduite en état d'ébriété comme infraction la plus grave à l'origine de la peine actuelle comparativement aux délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale (12 % contre 4 %).

Antécédents criminels

Outre les infractions à l'origine de la peine actuelle, nous avons également examiné les antécédents criminels des résidents (voir le Tableau 3). En 2002-2003, la plupart des résidents du Centre Pê Sâkâstêw avaient déjà été condamnés par un tribunal pour adultes (97 %) et près du quart (23 %) avaient déjà purgé une peine de ressort fédéral. En outre, la majorité des résidents (86 %) avaient déjà purgé une peine dans un établissement provincial.

Même si nous avons constaté des variations au fil du temps dans les antécédents criminels des résidents du Centre Pê Sâkâstêw, nous n'avons pas observé de différences significatives.

Une comparaison pour 2002-2003 entre les résidents et les délinquants incarcérés dans un établissement à sécurité minimale a toutefois révélé une

différence significative du fait que les premiers étaient proportionnellement plus nombreux que les seconds à avoir déjà été condamnés par un tribunal pour adultes (97 % contre 89 %).

Échecs

Le comportement des résidents au cours de périodes antérieures d'incarcération sous responsabilité fédérale et de liberté a également été examiné (voir le Tableau 4). En 2002-2003, près des deux tiers des résidents (62 %) avaient déjà échoué lors d'une sanction communautaire. Fait intéressant, dans à peu près la même proportion (67 %) les résidents avaient réussi leur liberté sous condition antérieure. Pour plus des trois quarts des résidents (78 %), il s'était écoulé au moins six mois depuis leur dernière incarcération et la grande majorité des résidents (90 %) n'avaient pas commis de crime depuis un an. Un quart des résidents (25 %) avaient déjà été mis en isolement pour avoir commis des infractions disciplinaires; dans à peu près la même proportion (27 %), ils s'étaient évadés ou avaient tenté de s'évader de leur lieu de détention avant leur transfèrement au Centre Pê Sâkâstêw. Parmi tous les délinquants transférés en 2002-2003, seulement 14 % avaient vu leur niveau de sécurité augmenter avant leur transfèrement au pavillon.

Dans l'ensemble, nous n'avons pas constaté de différences significatives quant aux échecs antérieurs des résidents au cours de la période de six ans.

Une comparaison entre les résidents et les délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale en 2002-2003 sur le plan des difficultés en établissement a produit des différences significatives. La proportion de résidents du pavillon de ressourcement qui avaient déjà été reclassés à un niveau supérieur de sécurité était plus élevée que celle obtenue pour les délinquants des établissements à sécurité minimale (14 % contre 6 %). Il y avait aussi proportionnellement plus de résidents du pavillon de ressourcement que de

membres du groupe témoin qui avaient été placés en isolement après des infractions disciplinaires avant leur transfèrement (25 % contre 12 %).

Placement initial selon le niveau de sécurité

En 2002-2003, un examen du classement initial selon le niveau de sécurité des résidents a révélé que, d'après les agents de libération conditionnelle, ces derniers avaient, dans une forte proportion, besoin d'un niveau de sécurité moyenne (53 %) ou d'un niveau de sécurité minimale (41 %) au moment de leur admission dans un établissement fédéral (voir le Tableau 5). En général, le classement initial selon le niveau de sécurité des résidents est demeuré passablement constant au cours de la période de six ans. Nous n'avons pas constaté de différences significatives entre les résidents et les délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale.

Risque et réinsertion sociale

Un examen du niveau initial de risque de récidive des résidents, de leur motivation à l'égard des interventions et de leur potentiel de réinsertion sociale a également été mené (voir le Tableau 6). En 2002-2003, les délinquants transférés au pavillon ont, dans une forte proportion, été considérés comme présentant un risque élevé de récidive (56 %) et comme ayant des niveaux modérés de motivation à l'égard des interventions (47 %). En outre, près de la moitié des résidents (40 %) semblaient présenter un faible potentiel de réinsertion sociale.

Il ne s'est en général pas produit de différences significatives avec le temps, ce qui semblerait indiquer que les résidents du Centre Pê Sâkâstêw ont présenté au fil des ans à peu près les mêmes profils de risque et de potentiel de réinsertion sociale. Bien que la différence ne soit pas significative, proportionnellement plus de résidents actuels sont classés à un faible niveau de potentiel de réinsertion sociale que dans les premières années.

Nous n'avons pas observé de différences significatives entre les résidents et les délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale en 2002-2003, mais proportionnellement plus des premiers que des seconds étaient jugés à risque élevé de récidive et à faible potentiel de réinsertion sociale. Fait toutefois intéressant à signaler, les résidents du pavillon de ressourcement présentaient dans une forte proportion un niveau élevé de motivation à l'égard d'une intervention.

Besoins

En plus de servir à recueillir des données démographiques et les antécédents criminels des délinquants, l'Évaluation initiale des délinquants (EID) du SCC permet de déterminer les besoins en matière de programmes correctionnels de chaque délinquant. Le SCC se concentre sur sept domaines fondamentaux : l'emploi, les relations conjugales/familiales, les fréquentations et relations sociales, la toxicomanie, le fonctionnement dans la collectivité, l'orientation personnelle/affective et l'attitude. Cette information peut être utile pour déterminer les programmes permettant de remédier aux besoins des délinquants.

Les résultats révèlent qu'en 2002-2003, plus des deux tiers des résidents (68 %) présentaient un besoin élevé de programmes correctionnels en général (voir le Tableau 7). Plus précisément, les résidents du Centre Pê Sâkâstêw avaient dans une forte proportion un besoin « modéré » ou « manifeste » dans des domaines comme ceux de la toxicomanie (97 %), de l'orientation personnelle/affective (94 %) et de l'emploi (76 %).

Nous avons en général constaté des proportions analogues au fil des ans dans tous les domaines sauf l'attitude. À cet égard, nous avons constaté une proportion sensiblement plus grande de résidents, en 1999-2000, qui avaient un besoin « modéré » ou « manifeste » sur le plan de l'attitude (65 %)

comparativement à ceux qui avaient été transférés l'année précédente et l'année suivante (23 % dans chaque cas).

Une comparaison entre les résidents du Centre Pê Sâkâstêw et les délinquants autochtones incarcérés dans un établissement à sécurité minimale en 2002-2003 n'a pas révélé de différences significatives pour l'un ou l'autre des sept domaines de besoins.

Résumé

La plupart des résidents du Centre Pê Sâkâstêw étaient Autochtones, étaient mariés ou vivaient en union de fait, avaient un niveau de scolarité inférieur à la 10^e année, étaient sans travail au moment de leur arrestation et avaient accumulé passablement d'antécédents criminels. Les profils de l'infraction à l'origine de la peine actuelle révèlent que l'infraction la plus grave pour les résidents tend à être une infraction avec violence. De plus, au moment de leur admission dans un établissement correctionnel fédéral, les résidents étaient dans une forte proportion considérés comme présentant un risque élevé de récidive et un grand besoin de programmes.

En général, et à quelques exceptions près, les caractéristiques des résidents sont demeurées stables au fil des ans. Le nombre de résidents non autochtones a beaucoup augmenté en 2002-2003. En outre, le nombre de résidents pour lesquels le vol qualifié était l'infraction la plus grave à l'origine de la peine actuelle a progressivement augmenté.

Les caractéristiques sociodémographiques et les profils d'infractions des résidents ressemblent à ceux des délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale qui n'ont pas séjourné au pavillon de ressourcement. Cela semble indiquer qu'en général, les délinquants qui sont transférés au Centre Pê Sâkâstêw ne diffèrent pas de ceux incarcérés dans un établissement à sécurité minimale. Nous ne disposons toutefois pas de

renseignements permettant de dire si les composantes de risque et de besoins des résidents diffèrent au moment du transfèrement.

EFFICACITÉ

Pour juger de l'efficacité du Centre de guérison Pê Sâkâstêw, nous avons comparé les cotes des résidents avant leur transfèrement à celles qu'ils ont obtenues après leur transfèrement. Nous avons également comparé les résidents à un groupe de délinquants autochtones purgeant leur peine dans un établissement à sécurité minimale. Des entrevues menées auprès des résidents et des membres du personnel ont fourni des renseignements additionnels sur le degré de satisfaction à l'égard du pavillon de ressourcement.

Contrairement à ce que nous avons fait dans le cas des profils, pour les transferts multiples, des analyses des résultats ont fait entrer en ligne de compte uniquement les données sur le premier transfèrement. Les données sur les résultats portent donc sur 387 résidents et 1 206 membres du groupe témoin.

Changements chez les résidents

Comme premier indice de l'efficacité du Centre Pê Sâkâstêw, nous avons examiné les changements qui se sont opérés chez les résidents après leur transfèrement au pavillon de ressourcement. Des tests avant-après ont été effectués sur le besoin de programmes, le potentiel de réinsertion sociale et la motivation à l'égard d'une intervention afin de déterminer si des changements significatifs s'étaient produits entre l'entrée d'un délinquant dans un établissement fédéral et son transfèrement au Centre Pê Sâkâstêw, d'après l'information la plus récente à ce sujet.

Le Tableau 8a permet de constater une baisse significative du besoin général de programmes des résidents entre la période antérieure à leur transfèrement au Centre Pê Sâkâstêw et un certain séjour à celui-ci (médiane du besoin avant = 2,48; après = 2,04). Quant aux divers besoins, des différences significatives ont été observées entre la période préalable à la période postérieure au transfèrement pour les sept domaines. Des baisses significatives ont plus

précisément été observées dans les scores moyens pour la toxicomanie (avant = 3,59; après = 2,89), l'orientation personnelle/affektive (avant = 3,34; après = 2,90), les fréquentations et relations sociales (avant = 2,79; après = 2,48), l'emploi (avant = 2,88; après = 2,58), l'attitude (avant = 2,37; après = 2,17), les relations conjugales et familiales (avant = 2,83; après = 2,53) et le fonctionnement dans la collectivité (avant = 2,45; après = 2,30). Ces résultats semblent indiquer que le séjour au Centre Pê Sâkâstêw peut avoir eu une incidence positive sur le besoin de programmes des résidents.

Une analyse longitudinale avant-après a été effectuée pour voir si les différences dans le niveau de besoins se maintenaient au fil des ans. Cela a permis de constater des baisses significatives des scores chaque année pour le besoin général de programmes ainsi que pour les domaines de la toxicomanie, de l'orientation personnelle/affektive et de l'emploi (voir le Tableau 8b). En outre, chaque année les scores postérieurs étaient beaucoup plus bas sauf une pour les domaines des relations conjugales/familiales et des fréquentations et relations sociales. Ces constatations semblent indiquer que les divers besoins des résidents ont régulièrement baissé durant leur séjour au Centre Pê Sâkâstêw. Par contre, les cotes relatives à l'attitude des résidents ont diminué à l'ouverture du Centre Pê Sâkâstêw en 1997-1998, mais les différences avant-après, les années subséquentes, n'étaient pas significatives. La diminution des besoins dans le domaine du fonctionnement dans la collectivité n'a pas été uniforme au fil des ans.

Comme le montre le Tableau 8a, le score moyen du potentiel de réinsertion sociale des résidents a sensiblement augmenté après leur transfèrement au pavillon de ressourcement (avant = 2,06; après = 2,18). Toutefois, les cotes du potentiel de réinsertion sociale ne se sont améliorées que récemment, peut-être en raison des changements apportés au centre (voir le Tableau 8b). Les différences avant-après dans les scores pour la motivation à l'égard d'une intervention n'étaient pas significatives.

Nous nous sommes également penchés sur le comportement en établissement des résidents au fil des ans. Nous avons examiné les incidents dont les résidents étaient les auteurs qui se sont produits un an avant le transfèrement au Centre Pê Sâkâstêw et un an après le transfèrement. Comme le révèle le Tableau 9, dans l'année précédant le transfèrement, 15 % des résidents ont été l'auteur d'au moins un incident. Les incidents les plus courants étaient liés aux renseignements ou aux objets interdits et au fait de causer des troubles¹¹. Nous n'avons pas constaté de différences significatives pour ce qui est des incidents entre la période antérieure et la période postérieure au transfèrement. Un an après leur transfèrement au Centre Pê Sâkâstêw, 19 % des résidents avaient été l'auteur d'au moins un incident. Les incidents les plus courants étaient liés aux renseignements, aux troubles et à la violence. Ces résultats semblent indiquer qu'un séjour au pavillon de ressourcement n'a pas eu de conséquence importante sur la perpétration d'incidents.

Résultats – Résidents comparés au groupe témoin

Comme nous l'avons expliqué dans la partie sur la méthode, un groupe témoin a été constitué de délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale. Des données sur les résultats postérieurs pour ce groupe ont été comparées aux données correspondantes pour les résidents afin de déterminer si les différences observées chez ces derniers pouvaient être attribuées à leur séjour au Centre Pê Sâkâstêw.

Comme le révèle le Tableau 10a, aucune différence significative n'a été observée entre les résidents et les membres du groupe témoin en ce qui concerne la dernière cote du besoin général de programmes correctionnels.

¹¹ Les incidents relatifs aux renseignements consistent en l'acquisition d'une information selon laquelle des voies de fait, des troubles, la possession d'objets interdits ou une autre sorte d'incident s'est produit. La catégorie des objets interdits inclut la possession ou la réception ou le transport d'objets interdits. Les troubles incluent les problèmes disciplinaires, le fait d'allumer un incendie et des troubles graves/mineurs.

Toutefois, des différences significatives ont pu être relevées entre les groupes pour deux des sept domaines. En effet, les résidents avaient des cotes beaucoup plus faibles pour la toxicomanie (M = 2,89 contre M = 3,08) et l'orientation personnelle/affective (M = 2,89 contre M = 3,06) que les membres du groupe témoin. Aucune différence significative n'a été constatée en ce qui concerne le potentiel de réinsertion sociale ou la motivation à l'égard d'une intervention entre les résidents et les membres du groupe témoin.

Le Tableau 10b indique la plupart des différences observées entre les résidents et les membres du groupe témoin se sont produites durant les premières années après l'ouverture du Centre Pê Sâkâstêw (1997-1998 et 1998-1999). Au cours de ces deux exercices, les résidents ont obtenu des cotes beaucoup plus faibles que les membres du groupe témoin en matière de besoins liés à la toxicomanie et à l'orientation personnelle/affective et des cotes plus élevées pour le potentiel de réinsertion sociale. Toutefois, en 2000-2001, les membres du groupe témoin ont obtenu un score inférieur pour le domaine du fonctionnement dans la collectivité et une cote plus élevée pour le potentiel de réinsertion sociale. Au cours des deux dernières années, aucune différence significative n'a pu être constatée entre les résidents et les membres du groupe témoin. Il serait important d'explorer plus à fond les différences entre les exercices.

Le dernier indicateur de résultats était les nouvelles admissions dans un établissement correctionnel fédéral après la mise en liberté. Une base de données distincte des mises en liberté a été créée afin d'examiner l'information sur la mise en liberté (par exemple temps écoulé jusqu'à la mise en liberté, type de mise en liberté) et les réincarcérations tant pour les résidents que pour les membres du groupe témoin. Le Tableau 11a indique que sur les 387 résidents transférés au Centre Pê Sâkâstêw entre avril 1997 et avril 2003¹², 370 (96 %) ont été mis en liberté avant la fin de la période à l'étude. En moyenne, ils ont résidé au Centre Pê Sâkâstêw pendant huit mois.

¹² Comme nous l'avons déjà signalé, les transfèrements multiples entre années ont été exclus des données sur les résultats.

Même si le délai écoulé entre l'admission dans un établissement correctionnel fédéral pour l'infraction à l'origine de la peine actuelle et la mise en liberté était légèrement inférieur pour les résidents que pour les délinquants incarcérés dans des établissements à sécurité minimale constituant le groupe témoin (en moyenne 21 mois contre 24), la différence n'est pas significative. Toutefois, proportionnellement plus de résidents du Centre Pê Sâkâstêw que de délinquants inclus dans le groupe témoin ont obtenu la semi-liberté (56 % contre 45 %) et proportionnellement moins, la libération d'office (38 % contre 46 %) et la libération à l'expiration du mandat (0 % contre 2 %). Cela semble indiquer que la Commission des libérations conditionnelles juge éventuellement que les résidents du Centre Pê Sâkâstêw sont mieux préparés pour la semi-liberté que les délinquants autochtones incarcérés dans d'autres établissements à sécurité minimale. Toutefois, comme nous l'avons constaté en ce qui concerne les besoins et le potentiel de réinsertion sociale, les différences constatées entre les résidents et les membres du groupe témoin se sont produites surtout les premières années après l'inauguration du Centre Pê Sâkâstêw (1998-1999 à 2000-2001) (voir le Tableau 11b). Au cours de ces trois exercices, beaucoup plus de résidents du Centre Pê Sâkâstêw que de membres du groupe témoin ont proportionnellement été mis en semi-liberté. Pour les autres années, les différences n'étaient pas significatives.

Un suivi, un an après la date de mise en liberté, a révélé que près des deux tiers des 336 résidents (63 %, 213) mis en liberté durant la période à l'étude vivaient toujours dans la collectivité (Tableau 11a)¹³. Les autres 123 résidents avaient été réincarcérés dans un établissement fédéral au cours de cette période d'un an. Parmi les délinquants réincarcérés, 65 (53 %) l'ont été pour des manquements aux conditions de leur mise en liberté et 58 (47 %) à cause de la perpétration de nouvelles infractions. Si l'on s'arrête aux réincarcérations consécutives à la perpétration de nouvelles infractions, on obtient un taux de réincarcération pour

¹³ Les mises en liberté postérieures au 31 mars 2003 ont été exclues parce qu'il était impossible d'assurer un suivi après un an.

de nouvelles infractions après un an de 17 %¹⁴. Ce taux ressemble à celui des délinquants autochtones inclus dans le groupe témoin qui ont été mis en liberté d'établissements à sécurité minimale (15 %).

Par opposition aux autres indicateurs de résultats, ceux qui sont liés à la réincarcération sont moins bons les premières années suivant l'inauguration du Centre Pê Sâkâstêw (voir le Tableau 11b). En effet, proportionnellement plus de résidents que de membres du groupe témoin mis en liberté en 1998-1999 et 1999-2000 ont été réincarcérés dans un établissement fédéral pour avoir commis une nouvelle infraction (dans un délai d'un an) (17 % contre 11 %; 20 % contre 12 %). Toutefois, nous n'avons pas constaté de différences significatives pour les années subséquentes. En effet, bien que les différences ne soient pas statistiquement significatives, on constate qu'une plus petite proportion de résidents que de membres du groupe témoin ont été incarcérés pour avoir commis une nouvelle infraction dans un délai d'un an au cours des deux dernières années de l'étude (19 % contre 21 %; 12 % contre 18 %). Malgré l'absence de différences statistiquement significatives, cela pourrait vouloir dire que le Centre Pê Sâkâstêw commence à avoir une influence favorable sur les taux de réincarcération.

La période moyenne dans la collectivité avant la réincarcération était à peu près la même pour les résidents du Centre Pê Sâkâstêw que pour les délinquants incarcérés dans un établissement à sécurité minimale (six mois).

L'expérience du Centre Pê Sâkâstêw

Il sera question dans cette section des caractéristiques du Centre Pê Sâkâstêw susceptibles de favoriser la guérison chez les résidents. Les entrevues menées auprès des membres du personnel et des résidents ont clairement montré que des aspects du Centre semblent efficaces et, fait intéressant, ces aspects sont

¹⁴ Il se peut que les nouvelles infractions soient sous-estimées parce qu'un manquement aux conditions peut entraîner une nouvelle infraction.

liés les uns aux autres. Plus précisément, le milieu culturel du Centre Pê Sâkâstêw, le personnel, la participation de la collectivité et les permissions de sortir sont des facteurs qui semblent tous contribuer à aider les résidents au cours de leur cheminement de guérison et, en définitive, à favoriser leur réinsertion sociale. Les Tableaux 12 et 13 renferment des éléments d'information provenant des entrevues menées respectivement avec les employés et avec les résidents.

Dans l'ensemble, presque tous les employés interviewés (95 %) estimaient que le Centre procurait des avantages aux résidents (59 % ont dit qu'il en procurait beaucoup et 36 %, qu'il en procurait assez). En outre, tous les résidents (100 %) interviewés étaient très satisfaits de leur expérience au Centre Pê Sâkâstêw. La majorité des employés (86 %) et des résidents (71 %) ont dit que le centre était très efficace pour ce qui est d'aider les résidents à réintégrer une collectivité autochtone. Compte tenu des mesures que les employés prennent pour intervenir auprès des résidents et de leur collectivité, cette constatation n'a rien d'étonnant. Clairement, un certain nombre de facteurs contribuent à ces résultats.

Milieu culturel

Une des principales caractéristiques du Centre Pê Sâkâstêw est le milieu dans lequel il évolue. L'emplacement constitue un facteur clé étant donné la proximité d'une collectivité autochtone, qui permet l'accès à des manifestations et activités culturelles. L'emplacement du Centre permet également de recruter des Aînés et d'autres employés autochtones pour assurer les enseignements culturels.

En outre, la proximité d'une grande ville (Edmonton) signifie qu'il y a un plus grand bassin de ressources pour attirer et conserver des employés qualifiés. L'emplacement permet aussi au Centre d'accéder aux soutiens, services, programmes et ressources éventuellement nécessaires pour aider les résidents.

Par contre, le Centre est suffisamment éloigné pour renforcer les dimensions naturelles de la culture autochtone.

On dit de la communauté des Cris de Samson qu'elle est « culturellement riche » en ce sens où beaucoup de personnes qui vivent dans la collectivité pratiquent activement les traditions et la culture autochtones. En outre, la structure matérielle du pavillon contribue à l'expérience étant donné qu'elle renforce les enseignements. Le plan du Centre traduit une forte influence autochtone et peut être un rappel constant du but de celui-ci, soit la guérison traditionnelle.

La composante culturelle est évidente dès qu'on voit le Centre Pê Sâkâstêw. L'influence culturelle se manifeste partout dans celui-ci, du plan matériel à la composition du personnel (signalons notamment la présence des Aînés et de l'ADSC) en passant par les cérémonies et activités. La plupart des résidents (80 %) soulignent le fait que la culture constitue une dimension très importante du Centre, notamment les enseignements, les cérémonies et les activités. Pour certains résidents, il s'agit du premier contact avec leur culture, et cela semble avoir donné à nombre d'entre eux (79 %) une meilleure idée de leur identité comme Autochtone. Presque tous les employés (88 %) du Centre Pê Sâkâstêw ont également affirmé que la culture constituait un aspect très important du Centre. Les enseignements culturels des Aînés ont aussi donné à certains résidents un exutoire pour s'exprimer et communiquer le traumatisme qu'ils ont vécu.

La salle des travaux manuels est un aspect de la dimension culturelle qui a aidé nombre de résidents. Certains savaient sculpter, fabriquer des tambours et pratiquer d'autres formes traditionnelles d'art avant leur arrivée au Centre, mais d'autres n'avaient jamais appris ou vécu cet aspect créatif de leur culture. Ceux qui prennent part à une création artistique traditionnelle semblent tirer un grand sentiment de réalisation et de fierté de leur travail. Pour certains d'entre eux, c'est la première fois qu'ils ont éprouvé ces sentiments. En outre, beaucoup de résidents ont ainsi trouvé une source de revenu pouvant leur permettre de

répondre à un des plus grands besoins que connaissent les résidents au moment de leur mise en liberté, soit l'emploi.

L'été semble être la période la plus active pour les manifestations culturelles; on organise des pow-wows tous les week-ends, des quêtes de la vision ainsi qu'un grand nombre de festins et d'autres cérémonies. Les manifestations culturelles dans la collectivité semblent également très importantes. Elles aident à préparer les résidents à vivre dans la société et à avoir des interactions avec des personnes qui n'ont rien à voir avec le système correctionnel.

Les aspects culturels que nous venons de décrire semblent contribuer à la valorisation culturelle des résidents. Parmi les résidents interviewés, 79 % ont dit que le Centre avait été très utile à leurs progrès dans leur cheminement de guérison. En outre, moins de la moitié des résidents (40 %) ont dit bien connaître le principe de la guérison traditionnelle avant de venir au Centre Pê Sâkâstêw, contre 73 % qui ont dit être maintenant très au courant de cette modalité. Cette constatation semble indiquer que le centre offre un milieu culturellement riche qui accroît la sensibilisation aux méthodes de guérison traditionnelles.

Les membres du personnel

Les membres du personnel du Centre Pê Sâkâstêw semblent être un des plus grands atouts qui contribuent à l'efficacité du Centre. On attache beaucoup d'importance à la sécurité dynamique, qui repose sur l'établissement de relations entre les employés et les détenus, et l'on a plus précisément créé un milieu que les employés et les résidents considèrent comme ouvert et détendu. Comme les deux groupes l'ont fait observer, il n'y a pas au Centre cette mentalité typique d'« eux » contre « nous » qu'on trouve dans de nombreux établissements fédéraux et qui reflète les relations hiérarchiques existant tant parmi les détenus qu'au sein du personnel des établissements. Dans ce contexte, on accuse les employés qui se montrent trop gentils envers les détenus de chouchouter ces derniers. Ce genre de relation peut aussi s'appliquer aux détenus. Ceux qui semblent entretenir une relation constructive avec les agents de libération

conditionnelle ou agents de correction peuvent se voir taquiner ou harceler par leurs compagnons de cellule.

De nombreux résidents ont affirmé que le milieu détendu qui existe au Centre les a aidés à surmonter leurs problèmes et à suivre leur cheminement de guérison. Nombre d'entre eux ont également ajouté que l'ouverture caractéristique du Centre leur a permis d'être eux-mêmes plus ouverts et expressifs et de mieux cerner les causes fondamentales de leur comportement criminel. C'est ce que confirment les résultats des entrevues selon lesquelles 73 % des répondants étaient très satisfaits du personnel. L'établissement de relations entre le personnel et les résidents semble clairement contribuer à ce degré élevé de satisfaction.

Les employés du Centre tendent également à déployer de grands efforts pour intervenir auprès des résidents en vue de les préparer à leur mise en liberté. Ils s'occupent notamment de déterminer ce dont les résidents ont besoin à leur libération et de trouver les ressources et soutiens nécessaires dans la collectivité. Environ les trois quarts des employés interviewés (71 %) estimaient qu'en général, le personnel travaillait très sérieusement pour mettre les ressources de la collectivité à la disposition des résidents.

En général, l'interaction entre les employés et les résidents, dans le cadre par exemple du counseling individuel, de la préparation en vue de la mise en liberté, de la détermination des soutiens et ressources nécessaires et de la création de relations constructives, semble avoir procuré des avantages à nombre d'égards aux résidents.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité est un des secrets de la réussite du Centre Pê Sâkâstêw. Lorsque celui-ci a ouvert ses portes, il y a eu une grande participation de la part de la collectivité. Malheureusement, quelques incidents bien en vue ont poussé celle-ci à se distancer du Centre. Cette tendance change lentement de

sorte que la collectivité redevient progressivement plus active auprès du Centre Pê Sâkâstêw. La participation communautaire constitue une composante essentielle du centre puisqu'elle représente un riche fondement culturel. Les enseignements par les membres de la collectivité peuvent grandement enrichir l'expérience des résidents au Centre, comme le démontre l'importance attachée dans le processus de guérison aux traditions et aux cérémonies. Il y a eu par le passé près de 60 bénévoles prêts à accompagner les résidents lors de PSAE dans la collectivité. Cela permet aux résidents d'avoir régulièrement des interactions avec le public et leur procure des enseignements précieux au sujet des relations avec des personnes qui ne sont pas des délinquants.

La participation de la collectivité par l'entremise du CCC semble aussi créer un lien important entre la collectivité et le Centre Pê Sâkâstêw. En effet, cela permet aux membres de la collectivité d'exprimer leurs préoccupations au Centre et, à ce dernier, de donner des réponses à la collectivité ainsi que d'autres éléments d'information qui peuvent aider à faire mieux comprendre l'essence même du Centre Pê Sâkâstêw. En outre, le sénat des Aînés fait une contribution importante en constituant un lien entre la collectivité et le Centre; il peut également offrir une perspective culturelle solide. L'établissement de relations clés entre le Centre et la collectivité est indispensable pour en préserver la dimension culturelle. Les responsables, au Centre Pê Sâkâstêw, semblent travailler dur pour cultiver et maintenir des liens avec la collectivité tout en s'employant, en même temps, à créer de nouvelles relations.

Permissions de sortir

Beaucoup d'employés et de résidents ont souligné l'importance des permissions de sortir, tant avec escorte (PSAE) que sans escorte (PSSE). Les employés s'efforcent d'organiser des permissions de sortir pour les résidents, qui sont d'ailleurs une des premières choses auxquelles ils s'emploient lorsqu'un délinquant est transféré au Centre Pê Sâkâstêw. Nombre d'employés jugent important pour les résidents d'aller dans la collectivité, pour deux raisons.

Premièrement, cela permet de désinstitutionnaliser les résidents en prévision de leur mise en liberté. Nombre d'employés croient que les résidents doivent s'habituer à être de nouveau dans le public et acquérir de l'expérience dans l'accomplissement de tâches que beaucoup de personnes tiennent pour acquis, par exemple obtenir un permis de conduire, ouvrir un compte de banque et faire son marché. Deuxièmement, beaucoup de PSAE permettent d'amener les résidents à diverses activités culturelles comme des danses rondes et des festins dans la collectivité. Cela leur donne un accès additionnel à leur culture et leur permet d'être exposés à des milieux sociaux sains. Les PSAE et les PSSE permettent également aux résidents d'effectuer des visites dans leur collectivité d'origine où dans celle où ils seront mis en liberté en vue d'établir des ressources et mécanismes de soutien. Cela avantage tant le résident que le Centre. En effet, cela permet aux premiers de nouer de nouvelles relations avec des membres clés de la collectivité en vue de favoriser la réinsertion sociale et de reprendre contact avec sa famille (si possible). Les PSAE donnent également au Centre la possibilité d'évaluer le milieu dans lequel le résident retournera et, en définitive, de mieux cerner les ressources qui doivent être en place pour traiter des problèmes qui n'ont peut-être pas été notés antérieurement.

Beaucoup de PSSE sont accordées en vue d'un placement à l'extérieur. Encore une fois, cela est très important étant donné que le profil des délinquants transférés au Centre Pê Sâkâstêw montre que la plupart d'entre eux ont des besoins modérés ou manifestes dans le domaine de l'emploi. Il ressort en outre d'un profil de tous les délinquants transférés à tous les pavillons de ressourcement qu'environ les deux tiers ont des besoins modérés ou manifestes dans ce domaine (Trevethan, Crutcher et Rastin, 2002). L'acquisition de compétences et d'habiletés, en plus de l'établissement de contacts avant la mise en liberté, peut être un facteur clé qui contribue au succès de la réinsertion sociale.

Clairement, ces facteurs sont au nombre des caractéristiques du Centre qui contribuent le plus à l'établissement d'un milieu constructif, ouvert et détendu. Ce

genre d'environnement, qui englobe l'impact qu'ont le personnel et la collectivité, contribue éventuellement à l'établissement d'un milieu plus propice à la guérison.

Résumé

Dans l'ensemble, sur le plan de l'efficacité du Centre Pê Sâkâstêw, les résidents ont manifesté une amélioration significative à l'égard de plusieurs aspects criminogènes après leur séjour à ce centre. Le niveau de besoins de programmes dans chacun des domaines a diminué après le transfèrement, tandis que les résidents ont été cotés à un niveau supérieur de potentiel de réinsertion sociale dans la collectivité après leur transfèrement au pavillon de ressourcement. De plus, l'amélioration dans les cotes s'est maintenue chaque année dans plusieurs domaines, ce qui semblerait indiquer qu'on s'est systématiquement occupé des besoins des résidents. Toutefois, aucune différence n'a été constatée en ce qui concerne le comportement en établissement, mesuré en fonction des incidents survenus au Centre.

On a comparé les résidents et les membres du groupe témoin pour déterminer si les différences constatées chez les premiers pouvaient être attribuées à leur séjour au pavillon de ressourcement. Les résultats révèlent que le séjour a entraîné une baisse du besoin de programmes dans les domaines liés aux problèmes personnels/affectifs et à la toxicomanie pour les résidents, comparativement aux délinquants incarcérés dans des établissements à sécurité minimale. De plus, au moment de la mise en liberté, de plus fortes proportions de résidents que de membres du groupe témoin ont obtenu la semi-liberté, ce qui pourrait vouloir dire que la Commission des libérations conditionnelles considère les résidents du Centre Pê Sâkâstêw comme mieux préparés en vue de la semi-liberté. En outre, bien que la différence ne soit pas significative, la période moyenne écoulée jusqu'à la mise en liberté était un peu plus courte pour les résidents que pour les membres du groupe témoin. Même si nous n'avons pas constaté de différences significatives entre les résidents et les membres du groupe témoin pour ce qui est de la proportion de ceux qui ont été réincarcérés

dans un établissement fédéral dans l'année suivant leur mise en liberté, il y a lieu de noter que les résidents ont dans une forte proportion réussi leur retour dans la société après leur mise en liberté.

Il est important de noter que beaucoup de différences constatées entre les résidents et les membres du groupe témoin se sont produites les premières années après l'ouverture du Centre Pê Sâkâstêw. C'est ce que nous avons constaté pour le besoin de programmes centrés sur les problèmes personnels/affectifs et la toxicomanie, de même que pour l'obtention de la semi-liberté. Par contre, dans les premières années de fonctionnement du Centre, proportionnellement plus de résidents que de membres du groupe témoin ont été réincarcérés dans un établissement fédéral pour avoir commis une nouvelle infraction dans l'année suivant leur mise en liberté. Cette tendance peut toutefois avoir commencé à changer récemment. Bien que cela ne soit pas statistiquement significatif, nous avons constaté que, durant les deux dernières années de la période à l'étude, proportionnellement moins de résidents que de membres du groupe témoin ont été réincarcérés dans un établissement fédéral pour avoir commis une nouvelle infraction.

Enfin, les entrevues révèlent clairement que les résidents étaient satisfaits de leur expérience au Centre Pê Sâkâstêw et que, tout comme les employés, ils estimaient que le Centre était efficace pour ce qui est de favoriser la réinsertion sociale dans la collectivité. Il est important de tenir compte de ce facteur parce que certaines données sur les résultats peuvent ne pas être assez sensibles pour mesurer les changements attribuables à l'expérience vécue au pavillon de ressourcement. Comme le montrent les entrevues, l'efficacité du Centre Pê Sâkâstêw résulterait de son environnement culturel, du personnel, de la participation de la collectivité et du recours aux permissions de sortir. La composante culturelle du Centre revêtirait une importance particulière et semblerait aider les résidents dans leur cheminement de guérison.

QUESTIONS

Le Centre Pê Sâkâstêw fait face actuellement à un certain nombre de questions, qu'ont révélé les entrevues avec les employés et les résidents. Certaines peuvent sembler négatives, mais nous les présentons pour permettre au Centre de fonctionner de la manière la plus efficace et efficiente et pour donner au SCC une idée de certains des problèmes que le Centre connaît. Voici certaines de ces questions.

Ressources

Même si l'on peut se pencher sur les coûts de fonctionnement du Centre Pê Sâkâstêw, il ne faut pas oublier que ceux-ci sont propres au Centre et que des comparaisons avec d'autres établissements sont complexes et débordent le cadre du présent rapport¹⁵.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le budget total du Centre s'est élevé à 3 985 715 \$. On peut ventiler ce montant en fonction des opérations, de la gestion et de la dotation. De ce budget total, 2 813 805 \$ ont été affectés à la dotation, tandis que les 1 171 910 \$ restants ont été affectés au fonctionnement du Centre. Les coûts de fonctionnement incluent un certain nombre de postes comme l'entretien, l'attribution de marchés, les PSAE, les programmes, les activités communautaires et culturelles et les services de santé. Comme il y avait 45 résidents au Centre Pê Sâkâstêw en 2001-2002, le coût moyen par résident et par année s'est élevé à environ 88 571 \$. Rappelons encore une fois que nous fournissons ces chiffres pour donner une idée du coût de fonctionnement du Centre au cours d'une année plutôt que pour permettre des comparaisons avec d'autres établissements.

¹⁵ Il est difficile, pour un certain nombre de raisons, de comparer les établissements sur le plan des coûts. Ainsi, la taille et le niveau de sécurité d'un établissement, le fait qu'il accueille des hommes ou des femmes, les différences sur le plan du coût de la vie, la disponibilité d'un effectif éventuel et les coûts de programmation sont des facteurs qui contribuent tous aux différences quant aux besoins budgétaires de chaque établissement.

Un certain nombre de questions liées aux ressources ont été soulevées durant l'étude. La première avait trait à la capacité du Centre à inclure des Aînés parmi son effectif. Il y a actuellement deux Aînés qui travaillent au Centre Pê Sâkâstêw, tandis qu'un troisième est employé comme psychologue, en plus d'exercer ses fonctions d'Aîné. Les deux premiers travaillent à contrat étant donné que le budget de dotation ne permet pas de les embaucher. Seul le psychologue, qui travaille aussi comme Aîné, est un employé du SCC. Comme nous l'avons déjà signalé, les Aînés constituent un aspect très important du Centre, surtout en ce qui a trait aux enseignements, aux cérémonies et aux autres activités culturelles. Les employés ont donc signalé qu'il fallait trouver les fonds nécessaires pour permettre au Centre de pourvoir ces postes en permanence. On craint également que les Aînés ne souffrent d'épuisement professionnel étant donné que nombre de résidents veulent travailler directement avec eux et tendent à avoir des problèmes très difficiles et à forte charge émotionnelle. Il faudrait déterminer le nombre d'Aînés nécessaires et la manière de combattre l'épuisement professionnel.

Tant les employés que les résidents ont souligné l'importance des permissions de sortir pour favoriser la réinsertion sociale. Celles-ci prennent principalement la forme de permissions de sortir avec escorte, qui peuvent être très coûteuses si les employés doivent accompagner les résidents. Comme les employés l'ont fait observer, pour mettre à exécution pleinement cet aspect de la stratégie de réinsertion sociale au Centre, il faudrait obtenir des ressources pour multiplier les PSAE.

Un certain nombre de questions liées aux ressources se rapportent aux aspects énumérés ci-dessous, et nous en discuterons dans le contexte de ceux-ci.

Les membres du personnel

Un certain nombre de questions liées au personnel ont été soulevées durant les entrevues. La première est celle du recrutement, en particulier, du recrutement

au sein des collectivités avoisinantes. Une des principales difficultés signalées par nombre d'employés est qu'un certain nombre de membres du personnel venant de la collectivité ont quitté le Centre parce qu'ils peuvent travailler dans la réserve et bénéficier d'une exonération d'impôt. Le Centre ne peut bien sûr pas offrir d'avantages équivalents. En outre, les membres de la collectivité n'ont pas l'habitude de travailler dans un milieu correctionnel et trouvent cela difficile. Nombre d'entre eux ont été dépassés par la nature du travail. L'importance d'être « en bonne santé » avant d'aider ceux qui ne le sont pas est une autre préoccupation qui a été mentionnée. La prestation de services de counseling aux employés pourrait aider à venir à bout de ce problème.

Une autre question avait trait aux limites entre le personnel et les résidents. Il s'agit là d'un aspect particulièrement délicat étant donné que, comme nous l'avons déjà signalé, les employés tendent à passer beaucoup de temps avec les résidents afin de cultiver des relations constructives et de confiance. En effet, nombre d'employés jouent au volley-ball avec les résidents, le midi, ce qui contribue à renforcer les relations entre les deux groupes et diminue les tensions habituelles entre les membres du personnel et les détenus. Le Centre s'efforce de suivre la politique du SCC sur la sécurité dynamique, qui mise sur l'établissement de relations entre les membres du personnel et les délinquants pour mieux s'occuper des risques et besoins des délinquants (SCC, 1987). Malheureusement, il a été difficile de définir ce qui constitue un comportement « approprié ». Bien que les Règles de conduite professionnelle du SCC précisent des infractions spécifiques en ce qui a trait aux relations entre les membres du personnel et les délinquants, il y a des zones grises qui sont passées sous silence (SCC, 1993).

En outre, certains employés estiment qu'il faut s'occuper davantage des « aspects fondamentaux » des services correctionnels, notamment de la gestion de la menace et du risque. Certains ont affirmé qu'on pouvait empêcher les employés de se trouver dans des situations peu appropriées en s'occupant davantage de cet aspect. Cela rejoint aussi la question d'une meilleure

compréhension de la part du personnel des services correctionnels dans le contexte d'un milieu de guérison. Il est difficile de trouver un juste milieu entre l'établissement de bonnes relations avec les résidents, la sensibilisation au caractère approprié des relations, la guérison, la culture, la gestion de la menace et du risque et la prestation de bons services correctionnels. Le SCC devra se pencher davantage sur cet équilibre délicat pour accroître l'efficacité des pavillons de ressourcement.

Une des principales préoccupations exprimées par nombre de résidents avait trait au manque d'implication dans la culture des membres du personnel. De même, plus de la moitié des employés (55 %) interrogés estimaient qu'il n'y avait pas suffisamment de membres du personnel ayant une expérience des méthodes de guérison autochtone traditionnelles (voir le Tableau 12). Bien que certains employés soient très impliqués dans les activités culturelles au Centre Pê Sâkâstêw, d'autres ne le sont pas. Les répondants ont affirmé qu'il était important pour tous les membres du personnel d'être sensibilisés à la culture autochtone, de la respecter et de prendre part au plus grand nombre possible de manifestations culturelles. Beaucoup d'employés et de résidents ont souligné la nécessité d'assurer une formation en culture autochtone à tous les employés pour les aider à mieux comprendre la culture et les traditions et, éventuellement, pour encourager la participation aux cérémonies et autres activités. Fait intéressant, comme nous l'avons déjà signalé, près des trois quarts des résidents (73 %) ont dit être très satisfaits des membres du personnel du Centre (voir le Tableau 13). Il est important de rappeler ce degré élevé de satisfaction malgré les préoccupations exprimées par les résidents parce qu'il signifie que, malgré l'existence de certains problèmes, l'approche globale à l'égard du renforcement de la relation est indispensable pour les interventions auprès des résidents du Centre Pê Sâkâstêw.

Une des questions sans doute les plus importantes en ce qui a trait au personnel est celle du degré élevé de roulement au niveau de la Direction. D'après les employés interviewés, il y a eu beaucoup de roulement, surtout pour le poste de

directeur exécutif. On a insisté, durant les entrevues, sur l'importance de la stabilité au niveau de la direction, la plupart des répondants souhaitant la stabilisation et la normalisation des règles, du protocole et des procédures. De plus, le manque d'uniformité semble avoir suscité de la friction entre les membres du personnel et un manque de compréhension des rôles et responsabilités.

Caractère approprié des transfèvements

À la question de savoir si l'on transférerait au Centre les délinquants appropriés, presque tous les employés interrogés (95 %) ont confirmé que l'on transférerait les délinquants voulus (voir le Tableau 12). Ils ont affirmé qu'en général, les délinquants transférés s'intéressaient à la culture, suivaient leur plan correctionnel et s'efforçaient de poursuivre leur cheminement de guérison.

Toutefois, les employés ont également signalé que quelques résidents obtenaient un transfèrement au Centre parce qu'ils estimaient qu'il allait être facile pour eux de purger leur peine à cet endroit. Ils ont également affirmé que certains résidents n'avaient pas une bonne attitude et ne voulaient pas participer aux activités culturelles ou aux services offerts par le Centre. Plusieurs employés ont suggéré que les Aînés, dans les établissements, devaient faire des évaluations pour mieux déterminer le désir véritable des délinquants de suivre un cheminement de guérison. Selon des employés, certains délinquants transférés ne devraient même pas être placés dans un établissement à sécurité minimale parce qu'ils se trouvaient encore au niveau de sécurité moyenne.

Comme les responsables à d'autres établissements du SCC renvoient souvent des délinquants en vue d'un transfèrement, les employés ont été invités à dire si, à leur avis, le SCC recommandait les délinquants appropriés. Plus des deux tiers des répondants (68 %) ont affirmé que le SCC pouvait faire mieux pour ce qui est de déterminer les délinquants à transférer au Centre Pê Sâkâstêw (voir le Tableau 12). La principale difficulté consiste à bien évaluer la volonté de

participer à sa culture du délinquant. Comme nous l'avons déjà mentionné, certains délinquants disent vouloir participer à leur culture, mais, une fois au Centre, ils ne prennent pas part aux activités. Encore une fois, la solution proposée pour ce problème était de faire appel aux Aînés des établissements et d'obtenir davantage d'évaluations de ces derniers.

Une autre question liée aux renvois effectués par le SCC est que certains délinquants n'ont pas achevé leur programme de base. Bien que le Centre puisse offrir ces programmes, il faut des ressources pour le faire. Selon certains employés, les programmes offerts au Centre doivent graviter surtout autour du suivi, de la prévention de la rechute et de la réinsertion sociale dans la collectivité.

Il y a enfin la question de savoir si le Centre devrait accepter des délinquants non autochtones. Plus des trois quarts des employés interviewés (77 %) estimaient que le Centre devait accepter tout délinquant qui s'intéresse au processus de guérison et qui respecte la culture, qu'il soit ou non autochtone (voir le Tableau 12). Toute personne qui s'intéresse à la culture autochtone et qui respecte celle-ci devrait se voir offrir cette possibilité parce que cela enseigne aussi la tolérance et l'acceptation des différences. Toutefois, certains employés estimaient que, comme il y a tant d'hommes autochtones qui ont besoin d'un endroit comme le Centre Pê Sâkâstêw, il était important de ne pas attribuer les places à des délinquants non autochtones. Comme un employé l'a signalé, il existe plusieurs très bons établissements à sécurité minimale pour hommes de sorte que les centres de ressourcement devraient être réservés à la population pour laquelle ils ont été construits, à savoir les délinquants autochtones.

Santé physique des résidents

La santé physique des résidents suscite certaines préoccupations, notamment en ce qui a trait à l'hépatite C, au VIH, à la tuberculose, au diabète et aux maladies cardiaques. Au moment de notre visite, un certain nombre de résidents

souffraient d'une ou de plusieurs de ces maladies. Il faut définitivement offrir des séances de suivi et de prévention auprès des résidents pour maîtriser et prévenir la propagation des maladies. Il faudrait mieux informer les résidents qui souffrent de ces maladies pour les empêcher d'empirer leur état ou de communiquer la maladie dont ils souffrent. Peu de recherches ont été effectuées pour déterminer l'envergure réelle du problème. Le problème n'est pas propre au Centre Pê Sâkâstêw, mais constitue une préoccupation croissante pour tous les établissements fédéraux au Canada et une lacune dans le domaine de la recherche sur les services correctionnels.

Participation de la collectivité

La participation de la collectivité est un des principaux éléments dont le Centre Pê Sâkâstêw a besoin pour l'aider dans ses démarches culturelles. Comme nous l'avons déjà signalé, elle s'améliore, mais le Centre doit aussi améliorer ses relations avec la collectivité pour tirer pleinement parti des enseignements culturels, des cérémonies et des activités traditionnelles. Les membres du personnel interviewés étaient partagés quant à leur opinion au sujet de la participation de la collectivité aux activités du Centre : 32 % estimaient que la collectivité ne participait aucunement, 32 % estimaient qu'elle était passablement active et les derniers 36 % croyaient que la collectivité participait beaucoup aux activités (voir le Tableau 12). Ce résultat traduit éventuellement les différentes approches que chaque employé adopte dans ses rapports avec la collectivité. Les uns estiment que la participation de la collectivité relève uniquement de cette dernière, les autres croient que le SCC a la responsabilité d'encourager la participation.

Le Centre devrait également tirer pleinement parti de l'article 84 de la LSCMLC qui autorise une collectivité autochtone à demander qu'un délinquant autochtone soit mis en liberté sous ses soins pendant qu'il est sous surveillance. Au moment de cette étude, le Centre Pê Sâkâstêw organisait une mise en liberté en vertu de l'article 84 aux deux mois. Il a plus précisément effectué trois ou quatre mises en

liberté en vertu de cet article au cours des huit derniers mois. Le principal souci des responsables du Centre est la nécessité de faire preuve d'une grande circonspection étant donné que peu de collectivités sont en mesure de gérer efficacement des mises en liberté en vertu de l'article 84 parce que celles-ci exigent un ferme appui par un Aîné ainsi que de solides comités de la justice et des questions sociales. Malheureusement, d'après les membres du personnel, la communauté des Cris de Samson connaît un certain nombre de problèmes très graves, y compris la toxicomanie, le suicide et la violence. Ces problèmes, au sein de la collectivité, limitent éventuellement la mesure dans laquelle les autorités du Centre Pê Sâkâstêw peuvent invoquer l'article 84.

Concept du pavillon de ressourcement

Le concept du pavillon de ressourcement est encore nouveau au SCC, et il faudra un certain temps pour que le Service s'y fasse. Le Centre a donc connu des difficultés en ce qui a trait aux aspects les plus rigides de la procédure et du protocole du SCC. Nombre d'employés ont fait observer que le Centre Pê Sâkâstêw suivait une approche inédite et avait besoin de plus de liberté de manœuvre pour adapter ce qui répond le mieux aux besoins des résidents. On aurait par exemple besoin d'une plus grande liberté de manœuvre en ce qui concerne les mises en liberté dans la collectivité, spécialement en vertu de l'article 84.

Malgré la souplesse requise, on reconnaît que le Centre a toujours besoin d'un système de poids et contrepoids. L'exécution de vérifications régulières permettrait d'atteindre cet objectif.

Relations avec les autres établissements

Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la relation entre le Centre Pê Sâkâstêw et les autres établissements du SCC. Certains répondants ont par exemple affirmé qu'on se sent, au Centre, comme dans un établissement de « deuxième classe ». Ce problème a été signalé la première fois dans une étude

de Trevethan, Crutcher et Rastin (2002), qui ont fait observer que la relation entre les établissements du SCC et les pavillons de ressourcement semblait traduire un malentendu. Il y a très peu d'information sur les activités des pavillons de ressourcement, ce qui contribue à la tension dans les relations avec les autres établissements du SCC. L'organisation de séances d'information sur le Centre Pê Sâkâstêw et de visites sur place à l'intention des autres employés du SCC contribuerait grandement à favoriser des relations constructives et vigoureuses et aiderait à faire mieux connaître les pavillons de ressourcement.

Il y a aussi la question de la relation entre le Centre Pê Sâkâstêw et les autres pavillons de ressourcement. Selon certains employés, il existe une relation presque de concurrence avec le Centre de guérison le plus près, le Centre Stan Daniels (Edmonton). D'autres ont toutefois soutenu que les pavillons de ressourcement devaient entretenir entre eux des relations d'ouverture et de partage, pour échanger des renseignements sur ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas. Or il y a très peu de communications entre le Centre Pê Sâkâstêw et les autres pavillons de ressourcement, qu'ils relèvent du SCC ou qu'ils soient sous administration privée. Une communication et une compréhension améliorées aideraient à réduire la concurrence et encourageraient un dialogue sur les pratiques exemplaires pour les pavillons de ressourcement.

Programmes

Comme nous l'avons déjà signalé, un certain nombre de programmes sont offerts actuellement au Centre. On s'interroge toutefois sur la capacité de ce dernier de répondre aux besoins de certains délinquants qui y sont transférés. En effet, certains de ces derniers n'ont pas suivi leurs programmes de base tandis que d'autres en ont suivi quelques-uns et que d'autres encore ont suivi et les programmes de base et les programmes destinés spécifiquement aux Autochtones. Cette diversité de besoins résulte parfois en un manque de programmes convenables à l'intention des résidents. Il faut élaborer une stratégie définitive sur les sortes de programmes qui seront offerts au Centre Pê

Sâkâstêw afin de déterminer l'opportunité d'offrir des programmes de base, des programmes propres au Centre ou les deux.

Une question connexe a trait au calendrier des programmes. On estimait nécessaire d'uniformiser celui-ci pour permettre aux agents de libération conditionnelle du Centre qui élaborent les plans correctionnels de tenir compte des dates auxquelles les programmes sont effectivement offerts.

Il n'y a en outre que deux intervenants de programmes. Lorsqu'ils doivent assister à des réunions, des séances de formation ou des conférences, les programmes sont tout simplement mis en suspens. Or cela peut grandement compromettre l'intégrité de ceux-ci. En outre, les deux intervenants assurent les séances de counseling individuel, qui accaparent une grande part de leur temps. On craint également que l'intensité des séances individuelles et la demande de celles-ci, conjuguées aux responsabilités de présentation des programmes, ne mènent à l'épuisement professionnel.

Nombre d'employés ont affirmé qu'il fallait élaborer davantage de programmes propres aux Autochtones répondant aux besoins des résidents. On semblerait notamment avoir besoin d'un programme pour les victimes d'un traumatisme afin d'aider les résidents qui doivent venir à bout de leurs problèmes de mauvais traitements sexuels, physiques et psychologiques passés.

On aurait besoin de fonds pour élaborer des programmes, assurer la formation requise et offrir ces programmes au Centre Pê Sâkâstêw.

Culture

L'aspect culturel est très important au Centre Pê Sâkâstêw. Mentionnons toutefois la difficulté de traiter avec différents groupes autochtones. Bien sûr, les Premières nations ne pratiquent pas toutes les mêmes traditions ou cérémonies, et il faut aussi tenir compte des besoins des résidents métis et inuits. Certains

résidents ont signalé qu'il était difficile pour eux de trouver les enseignements et événements aussi pertinents que dans leur propre culture.

Une autre préoccupation exprimée avait trait à la présence des mêmes Aînés au Centre depuis plusieurs années. Selon nombre d'employés et de résidents, les Aînés devraient plutôt être, en quelque sorte, des experts invités au Centre. Cela permettrait une plus grande diversité tant pour les employés que pour les résidents, en plus d'enrichir culturellement le milieu. On s'entendait aussi généralement sur la nécessité de recruter des Aînées. Nombre d'employés ont fait observer que, comme les résidents ont commis des infractions ou ont des problèmes à l'égard des femmes, la présence d'une Aînée favoriserait leur guérison et l'établissement de rapports constructifs avec les femmes.

Enfin, le Centre a fait du mercredi une journée culturelle, mais certains employés et résidents estimaient nécessaire de multiplier les activités culturelles. Quelques-uns ont même suggéré une activité ou cérémonie culturelle quotidienne.

CONCLUSION

Ce projet de recherche avait pour but d'examiner en profondeur un des Centres de ressourcement autochtone relevant du SCC, soit le Centre de guérison Pê Sâkâstêw. En plus d'en inclure une description, un profil des résidents et une description de son évolution au fil des ans, l'examen a porté sur les caractéristiques pouvant contribuer à l'efficacité du Centre et les questions auxquelles il fait face.

Caractéristiques du Centre Pê Sâkâstêw

Un des aspects les plus frappants du Centre Pê Sâkâstêw est le thème culturel, qu'on peut voir dans presque toutes les composantes du Centre. On le retrouve dans l'architecture des bâtiments, au sein du personnel et dans les programmes. Cela sert bien sûr à rappeler constamment le but du Centre et semble avoir contribué à la guérison des résidents.

On peut voir comment le thème du cercle fonctionne. Le milieu ouvert et détendu permet aux résidents d'être plus décontractés et les encourage à discuter de leurs problèmes et de s'ouvrir au processus de guérison. Les membres du personnel jouent un rôle clé pour renforcer cette orientation et ils ont à cœur d'aider les résidents au moyen de séances de counseling, de la planification en vue de la mise en liberté, des PSAE et des PSSE. Les PSAE et les PSSE semblent être un moyen efficace de combattre l'institutionnalisation et de permettre aux résidents de reprendre contact avec leur collectivité. La participation de la collectivité est aussi un facteur important pour nombre de raisons : elle permet aux résidents de s'habituer à être de nouveau avec le public; elle les aide à prendre contact avec leur collectivité et leur famille; elle favorise l'établissement de mécanismes de soutien dans la collectivité; elle donne accès aux enseignements culturels. Ces aspects contribuent probablement tous à l'efficacité du Centre, mais semblent avoir un effet conjugué

particulièrement fort. Pour mieux comprendre la démarche holistique, il faudra examiner de plus près cette notion de l'effet conjugué de différents facteurs.

Profil des résidents

Le Centre Pê Sâkâstêw accueille majoritairement des délinquants autochtones, mais de plus en plus de délinquants non autochtones y sont transférés. Il ressort du profil des résidents que ces derniers tendent à être mariés ou à vivre dans une union de fait, à avoir un niveau de scolarité inférieur à la 10^e année, à être sans travail au moment de leur arrestation et à avoir passablement d'antécédents criminels. Bon nombre des résidents ont commis des infractions avec violence et ont aussi été jugés, au moment de leur admission, à risque élevé de récidiver et à besoin élevé de programmes.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les résidents ressemblent aux autres délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale pour ce qui est des caractéristiques de leurs infractions et de leur profil de risque et de besoins.

Efficacité

D'après l'information tirée des entrevues, les résidents sont manifestement satisfaits de leur expérience au Centre Pê Sâkâstêw. En outre, tant les employés que les résidents croient que le Centre est efficace pour ce qui est de faciliter la réinsertion sociale dans la collectivité. Des données qualitatives de ce genre sont importantes parce que certaines données quantitatives sur les résultats ne sont pas assez sensibles pour mesurer les changements opérés en raison d'un séjour au pavillon de ressourcement. Ainsi, les données quantitatives provenant de l'EID ne traduisent pas nécessairement les changements subtils dans l'attitude ni les changements comportementaux autres que les incidents en établissement ou la réincarcération.

D'après les répondants, l'efficacité du Centre Pê Sâkâstêw vient de son environnement culturel, des membres du personnel, de la participation de la collectivité et de l'utilisation de permissions de sortir. La dimension culturelle du Centre revêt une importance particulière qui semble aider les résidents dans leur cheminement de guérison.

Les données quantitatives provenant de l'EID révèlent une amélioration marquée dans plusieurs domaines criminogènes pour les résidents après leur séjour au Centre Pê Sâkâstêw. Cela semble indiquer que les résidents sont mieux préparés pour vivre dans la collectivité après avoir résidé au Centre. Ainsi, le besoin de programmes dans chaque domaine a diminué après le transfèrement, ce qui semblerait vouloir dire qu'on a pu répondre durant le séjour du délinquant au Centre à divers besoins de programmes. En outre, les résidents avaient un potentiel plus élevé de réinsertion sociale dans la collectivité après avoir été transférés au pavillon de ressourcement. Un examen longitudinal a révélé une amélioration systématique des cotes dans plusieurs domaines, indiquant qu'on s'est systématiquement occupé des besoins des résidents au fil des ans. Toutefois, aucune différence n'a été constatée en ce qui concerne le comportement en établissement mesuré en fonction des incidents consignés.

Une deuxième série d'analyses a été effectuée pour déterminer si les différences observées chez les résidents pouvaient être attribuées à leur séjour au pavillon de ressourcement. Les résultats révèlent que le séjour a entraîné une baisse du besoin de programmes dans les domaines liés à l'orientation personnelle/affective et la toxicomanie, comparativement aux délinquants autochtones incarcérés dans des établissements à sécurité minimale. Il se peut qu'on offre au Centre Pê Sâkâstêw un milieu ou des programmes centrés sur les aspects liés à la détresse personnelle et aux toxicomanies.

En outre, une comparaison entre les résidents du Centre et les membres du groupe témoin au moment de la mise en liberté a révélé que les premiers étaient proportionnellement plus nombreux à obtenir la semi-liberté et

proportionnellement moins nombreux à obtenir la liberté d'office. Cela pourrait vouloir dire que la Commission des libérations conditionnelles croit que les résidents du Centre Pê Sâkâstêw sont mieux préparés pour la semi-liberté que les délinquants autochtones d'autres établissements à sécurité minimale. Il s'agit là d'une constatation particulièrement importante étant donné que les recherches ont révélé que les délinquants autochtones étaient moins susceptibles d'obtenir la libération conditionnelle que les délinquants non autochtones (Grant et Porporino, 1993; Motiuk et Belcourt, 1996; Welsh, 2000).

Bien que la différence ne soit pas significative, la période de temps moyenne écoulée jusqu'à la mise en liberté était un peu plus courte parmi les résidents que parmi les membres du groupe témoin. Malgré l'absence également de différences significatives entre la proportion de résidents et celle des membres du groupe témoin réincarcérés dans un établissement fédéral moins d'un an après la mise en liberté, il importe de signaler que les premiers ont, dans une forte proportion, réussi leur retour dans la société. Ce résultat pourrait vouloir dire que le pavillon de ressourcement n'a pas eu un impact important sur la réincarcération. Toutefois, il est important de noter que les résidents n'ont pas obtenu de moins bons résultats que les membres du groupe témoin. Il peut être injuste de s'attendre à ce qu'un pavillon de ressourcement change les taux de réincarcération quand de nombreux autres facteurs influent sur la récidive. D'autres recherches faisant entrer en ligne de compte ces importants facteurs externes (c.-à-d. risque et besoins) sont nécessaires pour examiner de plus près ce résultat.

Un examen longitudinal du Centre Pê Sâkâstêw a permis de faire des constatations importantes. Bon nombre des différences observées entre les résidents et les membres du groupe témoin se sont produites les premières années après l'ouverture du Centre. C'était le cas du besoin de programmes pour les problèmes personnels/affectifs et la toxicomanie de même que pour l'obtention de la semi-liberté. Par contre, durant les premières années de fonctionnement du Centre, les résidents étaient proportionnellement plus

nombreux que les membres du groupe témoin à être réincarcérés dans un établissement fédéral pour avoir commis une nouvelle infraction durant l'année suivant la mise en liberté. Toutefois, la situation peut avoir commencé à changer récemment. Bien que le résultat ne soit pas statistiquement significatif, durant les deux dernières années de la période à l'étude, les résidents étaient proportionnellement moins nombreux que les membres du groupe témoin à être réincarcérés dans un établissement fédéral suivant la perpétration d'une nouvelle infraction. Même s'il est peut-être encore trop tôt pour le savoir, cela pourrait vouloir dire que le Centre Pê Sâkâstêw commence à exercer une influence positive sur les taux de réincarcération. Il s'agit visiblement d'un sujet qu'il faudra examiner de plus près pour déterminer les causes des différences observées au fil des ans.

Questions

En général, les résidents semblent très satisfaits de leur expérience au Centre et ont appris beaucoup sur eux-mêmes et leur culture. Le milieu, y compris le personnel, les programmes, la collectivité et la culture, a eu une très grande incidence. D'après les données d'entrevues et certains des indicateurs de l'EID, le milieu semble avoir présenté une occasion très efficace d'aider à guérir les résidents selon une approche traditionnelle et dans un milieu traditionnel.

Il faudrait toutefois s'occuper de certaines questions. Même si quelques-unes semblent négatives, nous les signalons pour aider le Centre Pê Sâkâstêw à fonctionner de la manière la plus efficace possible. De plus, il est important de cerner ces questions pour aider le SCC et les autres pavillons de ressourcement à être aussi efficaces et efficients que possible. Voici donc certaines des questions qui se posent.

Ressources

Durant l'exercice 2001-2002, le coût de fonctionnement du Centre s'est élevé à environ 3,9 millions de dollars, plus des deux tiers du budget étant affectés à la

dotation. Le reste du budget a servi au fonctionnement et à la gestion du Centre Pê Sâkâstêw. Les fonds opérationnels ont été utilisés notamment pour l'entretien, les marchés, les PSAE, les programmes, les activités culturelles et communautaires et les services de santé. En 2001-2002, le coût moyen par résident a été d'environ 88 571 \$.

Le manque de ressources est probablement un des plus grands problèmes pour le Centre Pê Sâkâstêw. Il faudrait des ressources pour doter convenablement les postes d'Aînés, qui sont nécessaires, étant donné qu'ils représentent un aspect important du Centre et du processus de guérison en général.

Il faudrait aussi augmenter les ressources pour permettre au Centre de poursuivre son recours aux permissions de sortir. Celles-ci permettent aux résidents de retourner dans la collectivité en vue de se préparer à leur mise en liberté. Malheureusement, la plupart des permissions de sortir sont avec escorte, ce qui peut accaparer une bonne part des ressources du Centre. Il faudra tenir compte de cet aspect de la stratégie de mise en liberté utilisée au Centre Pê Sâkâstêw au moment d'évaluer les ressources affectées à celui-ci.

Les membres du personnel

Il y a un certain nombre de questions liées au personnel qui se posent, notamment celle du recrutement dans les collectivités avoisinantes. Le Centre ne peut pas faire concurrence avec les réserves pour ce qui est des avantages qu'un travail dans une réserve offre aux membres de la collectivité. On s'interroge aussi sur la ligne de démarcation éventuellement considérée comme peu appropriée entre le personnel et les résidents. Au Centre, on attache beaucoup d'importance à la sécurité dynamique et à l'établissement de relations entre les employés et les résidents, mais il y a des zones grises en ce qui a trait au comportement jugé approprié, et il faudrait se pencher sur ces aspects. Enfin, le taux élevé de roulement au niveau des postes supérieurs de gestion influe grandement sur le moral du personnel. Il y a un manque d'uniformité dans les

politiques et procédures que le personnel doit suivre étant donné que celles-ci ont changé chaque fois que la direction a changé.

Participation de la collectivité

La relation entre le Centre Pê Sâkâstêw et la collectivité a eu ses hauts et ses bas. Le Centre a joui d'un vigoureux appui de la part de la collectivité au moment de son ouverture, mais quelques incidents ont changé la situation. Les responsables s'efforcent de refaire une place au Centre dans la collectivité et réussissent jusqu'à un certain point à le faire. Toutefois, ils devront continuer à travailler dur pour attirer la collectivité et accroître la présence des employés et des résidents dans la collectivité. Celle-ci se sentira ainsi plus à l'aise à l'égard du Centre, tandis que ce dernier a beaucoup à gagner de sa relation avec une collectivité culturellement riche.

Les responsables au Centre doivent également travailler avec la région pour optimiser le recours à l'article 84 de la LSCMLC. Vu les relations que le Centre établit avec les collectivités auxquelles les résidents retournent, le recours à l'article 84 constitue un outil idéal qui devrait être utilisé aussi souvent que possible.

Programmes

On s'est employé au Centre Pê Sâkâstêw à adapter les programmes de base du SCC à la culture autochtone et l'on continue à déterminer les domaines à cibler au moyen de programmes pour Autochtones. Toutefois, les responsables, au Centre, doivent bien préciser s'ils vont se concentrer sur les programmes de base ou d'autres programmes, comme ceux pour les victimes de traumatisme, répondant aux besoins des délinquants autochtones. Une fois cette décision prise, un calendrier doit être élaboré pour permettre aux agents de libération conditionnelle d'élaborer le plan correctionnel d'un résident.

Culture

La dimension culturelle constitue un des aspects les plus importants du Centre. Bien qu'il soit difficile de s'occuper des aspects divergents des divers groupes autochtones, il faudrait examiner de manière plus attentive la pertinence de certains des enseignements et cérémonies.

Le recours aux Aînés est indispensable pour la guérison autochtone, et il est extrêmement important que le Centre détermine la meilleure approche à suivre. Une des plus grandes questions qui se posent sous ce rapport serait le recours aux Aînés. Bon nombre de résidents ont des antécédents de difficultés avec les femmes, et la présence d'une Aînée pourrait les aider à y faire face.

Résumé

Il est clair que le Centre Pê Sâkâstêw présente un certain nombre d'aspects très positifs et efficaces. L'établissement a d'ailleurs obtenu le Prix du président de l'Association internationale des secteurs correctionnels et pénitentiaires, en octobre 2004, pour son travail auprès des Autochtones. De plus, le milieu culturellement adapté semble contribuer au processus de guérison des résidents. Ces derniers en apprennent davantage sur leur culture et sur eux-mêmes. Ils apprennent aussi à entretenir des relations avec le public en établissant des contacts avec leur collectivité et leur famille. Des relations constructives semblent exister entre les employés et les résidents, contribuant à l'expérience positive en établissement. Il faudrait continuer à mettre l'accent sur la culture, les programmes et les activités.

Des analyses des résultats ont révélé une amélioration marquée dans plusieurs domaines criminogènes pour les résidents après leur séjour au Centre, par exemple en ce qui concerne le besoin de programmes correctionnels et le potentiel de réinsertion sociale. Cela semble indiquer que les résidents sont mieux préparés pour vivre dans la collectivité après avoir résidé au Centre. De plus, les résidents sont plus susceptibles d'obtenir la semi-liberté et moins

susceptibles d'obtenir la libération d'office que les membres du groupe témoin. Cela rejoint les analyses de résultats et pourrait vouloir dire que la Commission des libérations conditionnelles juge les résidents du Centre Pê Sâkâstêw mieux préparés pour la semi-liberté que les délinquants autochtones incarcérés dans d'autres établissements à sécurité minimale.

Bien que nous n'ayons pas constaté de différences significatives entre la proportion de résidents et celle des membres du groupe témoin réincarcérés dans un établissement fédéral dans l'année suivant leur mise en liberté, la tendance, au cours des dernières années, semble aller dans le sens de résultats plus positifs. Toutefois, il est important d'examiner les différences dans les résultats dans le temps parce que différents programmes et pratiques opérationnels peuvent influencer sur l'efficacité du Centre.

Parmi les questions qui se posent au Centre, mentionnons les problèmes de ressources, les questions de dotation et les tentatives de valorisation de la culture et de la participation de la collectivité. Il ne faut toutefois pas oublier que le Centre a traversé une période de croissance. Les responsables sont constamment en train d'apprendre et d'étendre leur expérience pour améliorer l'efficacité du Centre et en faire un établissement bien géré qui s'occupe des délinquants autochtones dans un milieu où l'accent est mis sur la culture et la guérison. Il ne s'agit pas d'un processus facile, étant donné que le centre doit d'une part refléter la fluidité de l'approche de guérison autochtone et la contrebalancer au moyen de l'approche plus structurée en matière correctionnelle du SCC. Toutefois, tant les employés que les résidents semblent satisfaits de leur expérience au Centre et croire qu'elle aide les délinquants dans leur réinsertion sociale. Les efforts continueront à être déployés au cours des prochaines années pour assurer le succès et la croissance continue du Centre.

BIBLIOGRAPHIE

- BENNET, N. « Élargir les partenariats avec les collectivités autochtones ». *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 5-6.
- BONTA, J., LaPRAIRIE, C. et WALLACE-CAPRETTE, S. « Risk predictors and reoffending: Aboriginal and non-Aboriginal offenders », *Revue canadienne de criminologie*, n° 38, 1997, p. 61-76.
- BONTA, J., LIPINSKI, S. et MARTIN, M. « Research notes: The characteristics of Aboriginal recidivists », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 34, n°s 3-4, 1992, p. 571-522.
- BRAUN, C. *Aboriginal community accommodations in the Prairie Region: A needs analysis*, Service correctionnel du Canada, Programmes pour Autochtones, 2001
- COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Par-delà les divisions culturelles : un rapport sur les autochtones et la justice pénale au Canada*, Ottawa, ON, ministère des Approvisionnement et des Services du Canada, 1996
- ELLERBY, L. A. et ELLERBY, J. H. *Comprendre et évaluer le rôle des aînés et des méthodes de guérison traditionnelles dans le traitement des délinquants sexuels autochtones*, Collection sur les Autochtones, Groupe de la politique correctionnelle autochtone, Ottawa, ON, Solliciteur général Canada, 1998.
- ELLERBY, L. A. et MacPHERSON, M. *Profil des délinquants sexuels autochtones : analyse comparative visant à déterminer les caractéristiques des délinquants sexuels autochtones et non autochtones en vue d'améliorer*

les stratégies d'évaluation et de traitement destinées à cette clientèle, Rapport de recherche R-122, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 2001.

GRANT, B. A. et PORPORINO, F.J. « Are native offenders treated differently in the granting of temporary absences from federal correctional institutions? », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 34, n° 3-4, 1993, p. 525-532.

HANN, R. et HARMAN, W. *Prévision du risque lié à la mise en liberté : application du Système de notation Nuffield*, préparé pour le ministère du Solliciteur général du Canada, 1989.

JOHNSTON, J. C. *Enquête sur les délinquants autochtones : examen de dossiers et entrevues*, Rapport de recherche R-61, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1997.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (1992), ch. 20, art. 81; 1995, ch. 42, art. 21 (F).

MOTIUK, L. et BELCOURT, R. *La participation au programme des permissions de sortir et la mise en liberté des délinquants sous responsabilité fédérale*, Rapport de recherche R-51, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 1996.

NIELSEN, M. « Canadian Aboriginal healing lodges: A model for the United States? », *The Prison Journal*, vol. 83, n° 1, 2003, p. 67-89.

PFEIFER, J., et HART-MITCHELL, R. *Evaluating the effect of healing lodge residency on adult offenders*, Canadian Institute for Peace, Justice and Security, University of Regina, 2001.

- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Sécurité active*, Directive du commissaire n° 560, Ottawa, ON, 1997.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Règles de conduite professionnelle au Service correctionnel du Canada*, Ottawa, ON, 1993.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Objectifs corporatifs 2002-2005*, Secteur de la politique, de la planification et de la coordination, Ottawa, ON, 2002a.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Lignes directrices nationales relatives aux unités de soutien intensif*, Ottawa, ON, 2002b.
- SIOUI, R. et THIBAUT, J. *Pertinence d'une adaptation culturelle de l'Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale (ERPRS) pour les Autochtones*, Rapport de recherche R-109, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 2001.
- SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA. *Memorandum of Understanding: Pê Sâkâstêw Centre*, 1995.
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement du Canada*, 2001.
- TREVETHAN, S., CRUTCHER, N. et RASTIN, C. *Étude sur les pavillons de ressourcement pour délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*, Rapport de recherche R-130, Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada, 2002.
- TREVETHAN, S., MOORE, J. P. et RASTIN, C. « Profil des délinquants autochtones incarcérés dans un pénitencier fédéral ou purgeant leur peine

dans la collectivité », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 14, n° 3, 2002, p. 20-23.

WELSH, A. « Les délinquantes autochtones et la libération conditionnelle totale : un profil », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 12, n° 1, 2000, p. 61-64.

ANNEXES

Annexe A : Tableaux

Tableau 1 : Données démographiques

Centre Pê Sâkâstêw

	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		p
	Nbre	%											
Transfèrements													
Total des transfèrements	72		78		63		87		71		97		
Nombre total de délinquants transférés	64		76		60		79		71		90		
Statut autochtone	64	100%	71	100%	54	100%	66	100%	59	100%	69	100%	***
Autochtones	64	100%	68	96%	54	100%	65	98%	57	97%	58	84%	
Non autochtones	0	0%	3	4%	0	0%	1	2%	2	3%	11	16%	
Situation de famille	63	100%	71	100%	54	100%	67	100%	59	100%	71	100%	NS
Mariés/union de fait	32	51%	38	54%	27	50%	33	49%	25	42%	44	62%	
Divorcés/séparés	5	8%	8	11%	2	4%	6	9%	6	10%	2	3%	
Célibataires	25	40%	25	35%	23	43%	25	37%	27	46%	24	34%	
Veufs	1	2%	0	0%	2	4%	3	4%	1	2%	1	1%	
Scolarité	44	100%	57	100%	45	100%	60	100%	52	100%	59	100%	NS
< 10 ^e année	32	73%	38	67%	34	76%	44	73%	31	60%	38	64%	
10 ^e année ou plus	12	27%	19	33%	11	24%	16	27%	21	40%	21	36%	
Emploi au moment de l'arrestation	43	100%	57	100%	45	100%	60	100%	52	100%	59	100%	NS
Employés	19	44%	25	44%	18	40%	24	40%	18	35%	21	36%	
Sans travail	24	56%	32	56%	27	60%	36	60%	34	65%	38	64%	
Âge moyen à l'admission dans un établissement fédéral	34,8 ans		33,5 ans		36,3 ans		34,6 ans		35,4 ans		33,2 ans		
Âge moyen au transfèrement	36,1 ans		35,2 ans		38,0 ans		36,9 ans		36,9 ans		35,7 ans		

NS = Non significatif; * p < 0,05; ** p < 0,01; *** p < 0,001

	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nbre	%										
Sécurité minimale												
Statut autochtone												
Autochtone	410	...	205	...	189	...	161	...	120	...	121	...
Situation de famille	406	100%	199	100%	189	100%	159	100%	119	100%	118	100%
Mariés/union de fait	190	47%	93	47%	76	40%	70	44%	54	45%	59	50%
Divorcés/séparés	26	6%	13	7%	19	10%	7	4%	12	10%	6	5%
Célibataires	189	47%	91	46%	93	49%	82	52%	53	45%	52	44%
Veufs	1	0%	2	1%	1	1%	0	0%	0	0%	1	1%
Scolarité	320	100%	170	100%	163	100%	141	100%	106	100%	103	100%
< 10 ^e année	206	64%	107	63%	86	53%	73	52%	66	62%	47	46%
10 ^e année ou plus	114	36%	63	37%	77	47%	68	48%	40	38%	56	54%
Emploi au moment de l'arrestation	320	100%	169	100%	163	100%	142	100%	106	100%	104	100%
Employés	106	33%	68	40%	60	37%	40	28%	34	32%	33	32%
Sans travail	214	67%	101	60%	103	63%	102	72%	72	68%	71	68%
Âge moyen à l'admission dans un établissement fédéral	32,4 ans		32,1 ans		34,5 ans		32,8 ans		32,6 ans		32,6 ans	

... Information non disponible ou non appropriée

Tableau 2 : Infraction la plus grave à l'origine de la peine actuelle

Centre Pê Sâkâstêw	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		p
	Nbre	%											
Total	44	100%	56	100%	39	100%	60	100%	53	100%	82	100%	
Homicide	5	11%	6	11%	3	8%	2	3%	10	19%	15	18%	NS
Tentative de meurtre	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	1%	NS
Infraction sexuelle	8	18%	7	13%	5	13%	7	12%	4	8%	11	13%	NS
Vol qualifié	0	0%	1	2%	3	8%	5	8%	9	17%	9	11%	*
Voies de fait	5	11%	11	20%	7	18%	10	17%	6	11%	10	12%	NS
Autres crimes avec violence	0	0%	0	0%	0	0%	1	2%	1	2%	0	0%	NS
Conduite en état d'ébriété	5	11%	3	5%	3	8%	5	8%	6	11%	10	12%	NS
Infraction contre les biens	11	25%	10	18%	8	21%	15	25%	7	13%	11	13%	NS
Infraction en matière de drogue	2	5%	4	7%	4	10%	6	10%	5	9%	8	10%	NS
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	8	18%	14	25%	6	15%	9	15%	5	9%	7	9%	NS
Peine globale	64	100%	76	100%	60	100%	79	100%	71	100%	90	100%	NS
0 à <2	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	2%	
2 à <5	43	67%	56	74%	46	77%	59	75%	54	76%	62	69%	
5 à <10	16	25%	15	20%	11	18%	17	22%	11	15%	13	14%	
10 à <15	2	3%	1	1%	1	2%	1	1%	0	0%	5	6%	
15+	0	0%	0	0%	0	0%	1	1%	2	3%	0	0%	
À perpétuité	3	5%	4	5%	2	3%	1	1%	4	6%	8	9%	
Moyenne	4,1 ans		3,7 ans		3,6 ans		3,8 ans		4,2 ans		3,9 ans		NS
Médiane	3,0 ans		3,0 ans		2,8 ans		3,0 ans		3,2 ans		3,0 ans		

NS = Non significatif; * p < 0,05; ** p < 0,01; *** p < 0,001

Sécurité minimale	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nbre	%										
Total	290	100%	154	100%	171	100%	162	100%	144	100%	140	100%
Homicide	32	11%	19	12%	13	8%	19	12%	15	10%	14	10%
Tentative de meurtre	2	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Infraction sexuelle	83	29%	38	25%	48	28%	37	23%	23	16%	27	19%
Vol qualifié	24	8%	19	12%	20	12%	23	14%	21	15%	26	19%
Voies de fait	59	20%	29	19%	24	14%	23	14%	17	12%	14	10%
Autres crimes avec violence	4	1%	1	1%	6	4%	2	1%	2	1%	3	2%
Conduite en état d'ébriété	6	2%	5	3%	8	5%	6	4%	8	6%	6	4%
Infraction contre les biens	36	12%	13	8%	23	13%	27	17%	28	19%	22	16%
Infraction en matière de drogue	10	3%	6	4%	14	8%	5	3%	15	10%	15	11%
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	34	12%	24	16%	15	9%	20	12%	15	10%	13	9%
Peine globale	442	100%	240	100%	235	100%	209	100%	179	100%	160	100%
0 à <2	2	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	1%	0	0%
2 à <5	304	69%	165	69%	170	72%	151	72%	122	68%	127	79%
5 à <10	92	21%	48	20%	46	20%	38	18%	35	20%	18	11%
10 à <15	16	4%	12	5%	7	3%	4	2%	5	3%	2	1%
15+	6	1%	2	1%	4	2%	1	0%	3	2%	2	1%
À perpétuité	22	5%	13	5%	8	3%	15	7%	13	7%	11	7%
Moyenne	4,3 ans		4,0 ans		4,1 ans		4,0 ans		4,2 ans		3,7 ans	
Médiane	3,5 ans		3,0 ans		3,2 ans		3,3 ans		3,0 ans		3,0 ans	

Tableau 3 : Condamnations antérieures

Centre Pê Sâkâstêw	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		p
	Nbre	%											
Condamnation par un tribunal de la jeunesse	37	100%	47	100%	41	100%	61	100%	65	100%	97	100%	NS
Non	25	68%	29	62%	30	73%	27	44%	37	57%	53	55%	
Oui	12	32%	18	38%	11	27%	34	56%	28	43%	44	45%	
Condamnations par un tribunal pour adultes	37	100%	47	100%	42	100%	61	100%	65	100%	97	100%	NS
Non	3	8%	4	9%	0	0%	3	5%	5	8%	3	3%	
Oui	34	92%	43	91%	42	100%	58	95%	60	92%	94	97%	
Peine antérieure dans un établissement provincial	37	100%	47	100%	42	100%	61	100%	65	100%	97	100%	NS
Non	7	19%	11	23%	4	10%	10	16%	10	15%	14	14%	
Oui	30	81%	36	77%	38	90%	51	84%	55	85%	83	86%	
Peine antérieure dans un établissement fédéral	37	100%	47	100%	42	100%	61	100%	65	100%	97	100%	NS
Non	28	76%	39	83%	29	69%	43	70%	51	78%	75	77%	
Oui	9	24%	8	17%	13	31%	18	30%	14	22%	22	23%	

NS = Non significatif; * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

Sécurité minimale	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nbre	%										
Condamnation par un tribunal de la jeunesse	283	100%	170	100%	198	100%	190	100%	197	100%	198	100%
Non	140	49%	78	46%	109	55%	94	49%	98	50%	101	51%
Oui	143	51%	92	54%	89	45%	96	51%	99	50%	97	49%
Condamnations par un tribunal pour adultes	306	100%	186	100%	200	100%	196	100%	196	100%	188	100%
Non	35	11%	21	11%	18	9%	27	14%	29	15%	20	11%
Oui	271	89%	165	89%	182	91%	169	86%	167	85%	168	89%
Peine antérieure dans un établissement provincial	306	100%	186	100%	200	100%	196	100%	196	100%	188	100%
Non	72	24%	32	17%	47	24%	52	27%	47	24%	44	23%
Oui	234	76%	154	83%	153	77%	144	73%	149	76%	144	77%
Peine antérieure dans un établissement fédéral	306	100%	186	100%	200	100%	196	100%	196	100%	188	100%
Non	234	76%	144	77%	164	82%	147	75%	153	78%	156	83%
Oui	72	24%	42	23%	36	18%	49	25%	43	22%	32	17%

Tableau 4 : Échecs

Centre Pê Sâkâstêw	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		P
	Nbre	%											
Échec par suite d'une sanction communautaire antérieure	37	100%	47	100%	42	100%	61	100%	65	100%	97	100%	NS
Non	16	43%	21	45%	19	45%	23	38%	22	34%	37	38%	
Oui	21	57%	26	55%	23	55%	38	62%	43	66%	60	62%	
Échec par suite d'une libération conditionnelle antérieure	36	100%	46	100%	42	100%	61	100%	64	100%	96	100%	NS
Non	24	67%	31	67%	28	67%	32	52%	42	66%	64	67%	
Oui	12	33%	15	33%	14	33%	29	48%	22	34%	32	33%	
Six mois ou plus depuis la dernière incarcération	37	100%	47	100%	42	100%	61	100%	65	100%	97	100%	NS
Non	7	19%	10	21%	8	19%	15	25%	16	25%	21	22%	
Oui	30	81%	37	79%	34	81%	46	75%	49	75%	76	78%	
Période sans récidive d'un an	37	100%	47	100%	42	100%	61	100%	65	100%	97	100%	NS
Non	7	19%	10	21%	8	19%	16	26%	6	9%	10	10%	
Oui	30	81%	37	79%	34	81%	45	74%	59	91%	87	90%	
Réévaluation de la cote à un niveau plus élevé	37	100%	47	100%	42	100%	61	100%	64	100%	96	100%	NS
Non	33	89%	42	89%	36	86%	51	84%	57	89%	83	86%	
Oui	4	11%	5	11%	6	14%	10	16%	7	11%	13	14%	
Placé auparavant en isolement pour infraction disciplinaire	36	100%	46	100%	41	100%	59	100%	62	100%	92	100%	NS
Non	29	81%	36	78%	33	80%	40	68%	42	68%	69	75%	
Oui	7	19%	10	22%	8	20%	19	32%	20	32%	23	25%	
Tentative d'évasion ou évasion/IEL	37	100%	47	100%	42	100%	61	100%	65	100%	97	100%	NS
Non	23	62%	31	66%	25	60%	38	62%	41	63%	71	73%	
Oui	14	38%	16	34%	17	40%	23	38%	24	37%	26	27%	

NS = Non significatif; * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

Sécurité minimale	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nbre	%										
Échec par suite d'une sanction communautaire antérieure	302	100%	186	100%	200	100%	196	100%	196	100%	186	100%
Non	135	45%	65	35%	74	37%	81	41%	72	37%	66	35%
Oui	167	55%	121	65%	126	63%	115	59%	124	63%	120	65%
Échec par suite d'une libération conditionnelle antérieure	302	100%	185	100%	196	100%	195	100%	196	100%	187	100%
Non	206	68%	123	66%	125	64%	127	65%	113	58%	117	63%
Oui	96	32%	62	34%	71	36%	68	35%	83	42%	70	37%
Six mois ou plus depuis la dernière incarcération	306	100%	186	100%	200	100%	196	100%	196	100%	188	100%
Non	69	23%	49	26%	31	16%	44	22%	38	19%	46	24%
Oui	237	77%	137	74%	169	85%	152	78%	158	81%	142	76%
Période sans récidive d'un an	305	100%	186	100%	200	100%	196	100%	196	100%	188	100%
Non	57	19%	43	23%	18	9%	32	16%	37	19%	33	18%
Oui	248	81%	143	77%	182	91%	164	84%	159	81%	155	82%
Réévaluation de la cote à un niveau plus élevé	304	100%	183	100%	199	100%	193	100%	190	100%	187	100%
Non	266	88%	157	86%	177	89%	167	87%	171	90%	176	94%
Oui	38	13%	26	14%	22	11%	26	13%	19	10%	11	6%
Placé auparavant en isolement pour infraction disciplinaire	296	100%	178	100%	192	100%	191	100%	188	100%	181	100%
Non	227	77%	142	80%	168	88%	145	76%	157	84%	160	88%
Oui	69	23%	36	20%	24	13%	46	24%	31	16%	21	12%
Tentative d'évasion ou évasion/IEL	304	100%	185	100%	200	100%	196	100%	196	100%	188	100%
Non	228	75%	136	74%	140	70%	128	65%	144	73%	127	68%
Oui	76	25%	49	26%	60	30%	68	35%	52	27%	61	32%

Tableau 5 : Classement initial selon le niveau de sécurité

Centre Pê Sâkâstêw	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		P
	Nbre	%											
Niveau de sécurité à l'admission	41	100%	57	100%	46	100%	77	100%	71	100%	107	100%	NS
Minimale	17	41%	23	40%	23	50%	31	40%	32	45%	44	41%	
Moyenne	21	51%	31	54%	22	48%	45	58%	36	51%	57	53%	
Maximale	3	7%	3	5%	1	2%	1	1%	3	4%	6	6%	

*NS = Non significatif; * p < 0,05; ** p < 0,01; *** p < 0,001*

Sécurité minimale	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nbre	%										
Niveau de sécurité à l'admission	303	100%	204	100%	231	100%	210	100%	215	100%	220	100%
Minimale	65	21%	60	29%	104	45%	88	42%	85	40%	89	40%
Moyenne	228	75%	131	64%	116	50%	116	55%	118	55%	121	55%
Maximale	10	3%	13	6%	11	5%	6	3%	12	6%	10	5%

Tableau 6 : Risque de récidive, potentiel de réinsertion sociale et motivation à l'égard d'une intervention

Centre Pê Sâkâstêw	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		p
	Nbre	%											
Risque de récidive	50	100%	53	100%	23	100%	26	100%	33	100%	34	100%	NS
Faible	5	10%	4	8%	1	4%	3	12%	1	3%	6	18%	
Moyen	18	36%	17	32%	6	26%	10	38%	14	42%	9	26%	
Élevé	27	54%	32	60%	16	70%	13	50%	18	55%	19	56%	
Potentiel de réinsertion sociale	24	100%	36	100%	23	100%	27	100%	33	100%	30	100%	NS
Faible	8	33%	10	28%	8	35%	8	30%	10	30%	12	40%	
Moyen	10	42%	20	56%	10	43%	11	41%	15	45%	10	33%	
Élevé	6	25%	6	17%	5	22%	8	30%	8	24%	8	27%	
Motivation à l'égard d'une intervention	24	100%	36	100%	23	100%	27	100%	33	100%	30	100%	NS
Faible	4	17%	2	6%	2	9%	0	0%	3	9%	3	10%	
Moyenne	14	58%	27	75%	14	61%	17	63%	17	52%	14	47%	
Élevée	6	25%	7	19%	7	30%	10	37%	13	39%	13	43%	

NS = Non significatif; * p < 0,05; ** p < 0,01; *** p < 0,001

Sécurité minimale	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nbre	%										
Risque de récidive	423	100%	204	100%	211	100%	184	100%	128	100%	136	100%
Faible	35	8%	8	4%	31	15%	13	7%	16	13%	18	13%
Moyen	135	32%	51	25%	72	34%	93	51%	57	45%	62	46%
Élevé	253	60%	145	71%	108	51%	78	42%	55	43%	56	41%
Potentiel de réinsertion sociale	178	100%	155	100%	210	100%	177	100%	112	100%	103	100%
Faible	51	29%	37	24%	42	20%	40	23%	38	34%	27	26%
Moyen	92	52%	85	55%	86	41%	67	38%	35	31%	37	36%
Élevé	35	20%	33	21%	82	39%	70	40%	39	35%	39	38%
Motivation à l'égard d'une intervention	178	100%	155	100%	210	100%	177	100%	112	100%	103	100%
Faible	12	7%	7	5%	7	3%	1	1%	7	6%	7	7%
Moyenne	118	66%	97	63%	108	51%	108	61%	64	57%	65	63%
Élevée	48	27%	51	33%	95	45%	68	38%	41	37%	31	30%

Tableau 7 : Besoins de programmes

Centre Pê Sâkâstêw	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		p
	Nbre	%											
Besoins globaux	50	100%	53	100%	23	100%	26	100%	33	100%	34	100%	NS
Faibles	5	10%	4	8%	0	0%	1	4%	0	0%	0	0%	
Moyens	15	30%	19	36%	5	22%	7	27%	11	33%	11	32%	
Élevés	30	60%	30	57%	18	78%	18	69%	22	67%	23	68%	
Emploi	50	100%	53	100%	23	100%	26	100%	33	100%	34	100%	NS
Atout/aucun	12	24%	19	36%	10	43%	6	23%	13	39%	8	24%	
Modérés/considérables	38	76%	34	64%	13	57%	20	77%	20	61%	26	76%	
Conjugaux/familiaux	50	100%	53	100%	23	100%	26	100%	33	100%	34	100%	NS
Atout/aucun	14	28%	22	42%	8	35%	12	46%	14	42%	15	44%	
Modérés/considérables	36	72%	31	58%	15	65%	14	54%	19	58%	19	56%	
Fréquentations/rerelations sociales	50	100%	53	100%	23	100%	26	100%	33	100%	34	100%	NS
Atout/aucun	18	36%	23	43%	11	48%	8	31%	7	21%	12	35%	
Modérés/considérables	32	64%	30	57%	12	52%	18	69%	26	79%	22	65%	
Toxicomanie	50	100%	53	100%	23	100%	26	100%	33	100%	34	100%	NS
Atout/aucun	3	6%	1	2%	0	0%	0	0%	1	3%	1	3%	
Modérés/considérables	47	94%	52	98%	23	100%	26	100%	32	97%	33	97%	
Fonctionnement dans la collectivité	50	100%	53	100%	23	100%	26	100%	33	100%	34	100%	NS
Atout/aucun	24	48%	29	55%	14	61%	18	69%	19	58%	27	79%	
Modérés/considérables	26	52%	24	45%	9	39%	8	31%	14	42%	7	21%	
Orientation personnelle/ affective	50	100%	53	100%	23	100%	26	100%	33	100%	34	100%	NS
Atout/aucun	5	10%	7	13%	5	22%	4	15%	3	9%	2	6%	
Modérés/considérables	45	90%	46	87%	18	78%	22	85%	30	91%	32	94%	
Attitude	50	100%	53	100%	23	100%	26	100%	33	100%	34	100%	**
Atout/aucun	30	60%	41	77%	8	35%	20	77%	25	76%	21	62%	
Modérés/considérables	20	40%	12	23%	15	65%	6	23%	8	24%	13	38%	

NS = Non significatif; * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

Tableau 7 : Besoins de programmes (suite)

Sécurité minimale	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Nbre	%										
Besoins globaux	423	100%	204	100%	211	100%	184	100%	128	100%	136	100%
Faibles	11	3%	5	2%	12	6%	13	7%	5	4%	12	9%
Moyens	143	34%	62	30%	76	36%	66	36%	56	44%	50	37%
Élevés	269	64%	137	67%	123	58%	105	57%	67	52%	74	54%
Emploi	423	100%	204	100%	211	100%	184	100%	129	100%	136	100%
Atout/aucun	102	24%	71	35%	80	38%	72	39%	38	29%	42	31%
Modéré/considérable	321	76%	133	65%	131	62%	112	61%	91	71%	94	69%
Conjugaux/familiaux	423	100%	204	100%	211	100%	184	100%	129	100%	136	100%
Atout/aucun	158	37%	121	59%	109	52%	82	45%	74	57%	64	47%
Modérés/considérables	265	63%	83	41%	102	48%	102	55%	55	43%	72	53%
Fréquentations/rerelations sociales	423	100%	204	100%	211	100%	184	100%	129	100%	136	100%
Atout/aucune	162	38%	111	54%	102	48%	87	47%	51	40%	48	35%
Modérées/considérables	261	62%	93	46%	109	52%	97	53%	78	60%	88	65%
Toxicomanie	423	100%	204	100%	211	100%	184	100%	129	100%	136	100%
Atout/aucun	25	6%	16	8%	16	8%	19	10%	15	12%	16	12%
Modérés/considérables	398	94%	188	92%	195	92%	165	90%	114	88%	120	88%
Fonctionnement dans la collectivité	423	100%	204	100%	211	100%	184	100%	129	100%	136	100%
Atout/aucun	223	53%	155	76%	151	72%	154	84%	113	88%	105	77%
Modérés/considérables	200	47%	49	24%	60	28%	30	16%	16	12%	31	23%
Orientation personnelle/ affective	423	100%	204	100%	211	100%	184	100%	129	100%	136	100%
Atout/aucun	36	9%	22	11%	18	9%	20	11%	13	10%	14	10%
Modérés/considérables	387	91%	182	89%	193	91%	164	89%	116	90%	122	90%
Attitude	423	100%	204	100%	211	100%	184	100%	129	100%	136	100%
Atout/aucun	222	52%	134	66%	162	77%	141	77%	96	74%	93	68%
Modérés/considérables	201	48%	70	34%	49	23%	43	23%	33	26%	43	32%

Tableau 8a : Besoins de programmes, potentiel de réinsertion sociale et motivation à l'égard d'une intervention
Score des résidents – Avant et après le transfèrement (1,2)

	AVANT le transfèrement		APRÈS le transfèrement		p
	Moy.	Mode	Moy.	Mode	
Besoins globaux	N=146				
	2,48	3,00	2,04	2,00	***
Facteurs dynamiques	N=374				
Conjugaux/familiaux	2,83	3,00	2,53	2,00	***
Toxicomanie	3,59	4,00	2,89	2,00	***
Fonctionnement dans la collectivité	2,45	2,00	2,30	2,00	***
Orientation personnelle/affective	3,34	4,00	2,90	3,00	***
Attitude	2,37	2,00	2,17	2,00	***
Fréquentations/rerelations sociales	2,79	3,00	2,48	2,00	***
Emploi	2,88	3,00	2,58	3,00	***
Potentiel de réinsertion sociale	N=141				
	2,06	2,00	2,18	2,00	*
Motivation à l'égard d'une intervention	N=141				
	2,46	3,00	2,37	3,00	N S

(1) Résultats basés sur le nombre de délinquants qui ont fait l'objet d'une évaluation avant et après le transfèrement.
 Dans certains cas, le nombre est petit.

(2) Les transfèvements multiples sont exclus des analyses.

NS = Non significatif ; * p < 0,05; ** p < 0,01; *** p < 0,001

... information non disponible ou non appropriée

**Tableau 8b : Besoins de programmes, potentiel de réinsertion sociale et motivation a l'égard d'une intervention
Score des résidents – Avant et après le transfèrement , par année (1,2)**

	1997-1998			1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Moyenne		P															
	Avant	Après		Avant	Après		Avant	Après		Avant	Après		Avant	Après		Avant	Après	
Besoins globaux	N=0			N=2			N=33			N=41			N=26			N=44		
		2,00	1,50	NS	2,70	2,09	***	2,51	2,1	**	2,23	1,92	**	2,45	2,05	***
Facteurs dynamiques	N=57			N=70			N=54			N=68			N=58			N=67		
Conjugaux/familiaux	3,04	2,37	***	2,77	2,44	*	2,93	2,57	**	2,76	2,57	NS	2,72	2,50	*	2,81	2,72	NS
Toxicomanie	3,61	2,58	***	3,68	2,88	***	3,63	2,94	***	3,59	2,97	***	3,50	2,91	***	3,55	3,06	***
Fonctionnement dans la collectivité	2,65	2,21	***	2,44	2,31	NS	2,46	2,35	NS	2,44	2,38	NS	2,34	2,22	NS	2,36	2,28	NS
Orientation personnelle/ affective	3,53	2,72	***	3,40	2,83	***	3,28	2,96	**	3,26	2,87	**	3,22	2,90	***	3,38	3,10	***
Attitude	2,48	2,04	***	2,18	2,07	NS	2,41	2,35	NS	2,34	2,13	NS	2,34	2,14	*	2,49	2,31	*
Fréquentations/relations sociales	2,79	2,40	**	2,59	2,37	NS	2,72	2,38	**	2,94	2,50	**	2,84	2,55	***	2,84	2,68	**
Emploi	3,05	2,67	**	2,80	2,54	*	2,83	2,48	**	2,82	2,53	***	2,78	2,47	**	2,94	2,76	***
Potentiel de réinsertion sociale	N=0			N=2			N=31			N=41			N=25			N=42		
		2,50	2,50	NS	1,9	2,16	NS	2,14	2,0	NS	2,12	2,2	NS	2,02	2,33	**
Motivation à l'égard d'une intervention		2,50	2,50	NS	2,32	2,29	NS	2,39	2,17	NS	2,44	2,44	NS	2,64	2,57	NS

(1) Résultats basés sur le nombre de délinquants qui ont fait l'objet d'une évaluation avant et après le transfèrement. Dans certains cas, le nombre est petit.

(2) Les transfèrements multiples sont exclus des analyses.

NS = Non significatif ; * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

... Information non disponible ou non appropriée

**Tableau 9 : Incidents
Pour les résidents – Avant et après le transfèrement (1,2)**

	Avant le transfèrement		Après le transfèrement		<i>p</i>
	Nbre	%	Nbre	%	
Ont participé à un incident	387	100%	387	100%	NS
Non	328	85%	314	81%	
Oui	59	15%	73	19%	
Incidents (3)	59		73		
Avec violence (4)	5	8%	10	14%	NS
Troubles (5)	9	15%	15	21%	NS
Renseignement	27	46%	42	58%	*
Objet non autorisé/interdit (6)	9	15%	7	10%	NS
Automutilation (7)	0	0%	0	0%	NS
Autres (8)	17	29%	17	23%	NS

1) Incidents durant l'année précédant et l'année suivant le transfèrement.

2) Les transfèrtements multiples sont exclus des analyses.

3) Les pourcentages sont basés sur le nombre de délinquants qui ont commis un incident de sorte que leur somme n'est pas égale à 100 %.

4) Ils incluent le meurtre, les voies de fait contre les employés ou d'autres détenus et les bagarres.

5) Ils incluent les problèmes de discipline, le fait de commencer un incendie et les troubles graves ou mineurs.

6) Cela inclut la possession, la réception ou le transport d'objets non autorisés ou interdits.

7) Cela inclut les grèves de la faim, les blessures que la personne s'inflige à elle-même et le suicide.

8) Cette catégorie inclut les dommages aux biens publics, le fait d'être sous l'emprise de certaines substances et d'autres incidents.

NS = Non significatif; * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

... information non disponible ou non appropriée

**Tableau 10a : Besoins de programmes, potentiel de réinsertion sociale et motivation à l'égard d'une intervention
Résidents par rapports aux membres du groupe témoin – Cote la plus récente (1)**

	Pê Sâkâstêw		Sécurité minimale		p
	Moy.	Mode	Moyenne	Mode	
Besoins globaux	N=252		N=779		NS
	2,00	2,00	2,07	2,00	
Facteurs dynamiques	N=376		N=1165-1169		
Conjugaux/familiaux	2,53	2,00	2,50	2,00	NS
Toxicomanie	2,89	2,00	3,08	3,00	***
Fonctionnement dans la collectivité	2,30	2,00	2,26	2,00	NS
Orientation personnelle/ affective	2,89	3,00	3,06	3,00	***
Attitude	2,17	2,00	2,22	2,00	NS
Fréquentations/relations sociales	2,47	2,00	2,49	2,00	NS
Emploi	2,58	3,00	2,66	3,00	NS
Potentiel de réinsertion sociale	N=252		N=780		
	2,22	2,00	2,18	2,00	NS
Motivation à l'égard d'une intervention	N=252		N=780		NS
	2,40	3,00	2,34	3,00	

(1) Les transfèrements multiples sont exclus des analyses

*NS – Non significatif ; * p < 0,05; ** p < 0,01; *** p < 0,001*

... information non disponible ou non appropriée

Tableau 10b : Besoins de programmes, potentiel de réinsertion sociale et motivation à l'égard d'une intervention Résidents comparés aux membres du groupe témoin – Par année (1)

Centre Pê Sâkâstêw	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Moy.	<i>p</i> (2)										
Besoins globaux	1,92	NS	1,94	NS	2,05	NS	2,09	NS	1,83	NS	2,08	NS
Facteurs dynamiques	N=58		N=70		N=54		N=68		N=58		N=68	
Conjugaux/familiaux	2,36	NS	2,44	NS	2,57	NS	2,67	NS	2,50	NS	2,71	NS
Toxicomanie	2,57	***	2,89	**	2,94	NS	2,97	NS	2,91	NS	3,04	NS
Fonctionnement dans la collectivité	2,20	*	2,31	NS	2,35	*	2,38	***	2,22	NS	2,28	NS
Orientation personnelle/ affective	2,71	**	2,83	**	2,96	NS	2,87	NS	2,89	NS	3,09	NS
Attitude	2,02	NS	2,07	NS	2,35	NS	2,13	NS	2,13	NS	2,31	NS
Fréquentations/relations sociales	2,38	NS	2,37	NS	2,39	NS	2,50	NS	2,55	NS	2,63	NS
Emploi	2,66	NS	2,54	NS	2,48	NS	2,53	NS	2,47	NS	2,76	NS
Potentiel de réinsertion sociale	N=38		N=50		N=38		N=43		N=28		N=48	
	2,34	*	2,10	NS	2,23	NS	2,02	**	2,29	NS	2,36	NS
Motivation à l'égard d'une intervention	2,39	NS	2,36	NS	2,36	NS	2,23	NS	2,52	NS	2,54	NS

1) Les transfèrements multiples sont exclus des analyses.

2) Différences significatives entre les résidents et les membres du groupe témoin d'un établissement à sécurité minimale.

NS = Non significatif; * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

**Tableau 10b : Besoins de programmes, potentiel de réinsertion sociale et motivation à l'égard d'une intervention (suite)
Résidents comparés aux membres du groupe témoin – Par année**

Sécurité minimale	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	Moy.	Moy.	Moy.	Moy.	Moy.	Moy.
	N=210	N=135	N=136	N=117	N=80	N=88
Besoins globaux	2,11	2,14	1,92	2,05	1,96	2,22
Facteurs dynamiques	N=378-379	N=204	N=189	N=160-161	N=117-118	N=117-118
Conjugaux/familiaux	2,54	2,51	2,48	2,43	2,38	2,57
Toxicomanie	3,03	3,20	3,10	3,01	3,03	3,20
Fonctionnement dans la collectivité	2,43	2,25	2,19	2,11	2,13	2,21
Orientation personnelle/ affective	2,96	3,15	2,99	3,01	3,04	3,17
Attitude	2,27	2,23	2,15	2,19	2,20	2,26
Fréquentations/relations sociales	2,50	2,50	2,42	2,43	2,49	2,68
Emploi	2,79	2,74	2,56	2,48	2,55	2,62
	N=210	N=135	N=136	N=117	N=81	N=88
Potentiel de réinsertion sociale	2,04	2,06	2,33	2,31	2,29	2,18
Motivation à l'égard d'une intervention	2,22	2,26	2,57	2,42	2,44	2,41

**Tableau 11a : Mise en liberté et réincarcération
Résidents comparés aux membres du groupe témoin (1)**

	Pê Sâkâstêw		Sécurité minimale		p
	Nbre	%	Nbre	%	
Mis en liberté	387	100%	1206	100%	NS
Non	17	4%	76	6%	
Oui	370	96%	1130	94%	
Type de mise en liberté	370	100%	1130	100%	
Semi-liberté	209	56%	513	45%	***
Libération conditionnelle totale	15	4%	66	6%	NS
Libération d'office	141	38%	518	46%	**
Libération à l'expiration du mandat	1	0%	27	2%	**
Autre	3	1%	4	0%	NS
Réincarcération dans un établissement fédéral (2)	336	100%	1043	100%	
Non	213	63%	634	61%	NS
Oui - Manquement aux conditions	65	19%	252	24%	NS
Oui - Nouvelle infraction	58	17%	155	15%	NS
Oui - Autre raison	0	0%	2	0%	NS
Durée (en mois)	Moy.	Médiane	Moyenne	Médiane	
Établissement fédéral (avant le transfèrement)	16,8	6,5	
Pavillon de ressourcement (jusqu'à la mise en liberté)	8,4	6,8	
Établissement fédéral et pavillon de ressourcement	21,1	15,5	24,1	17,7	NS
Jusqu'à la réincarcération	6,1	5,9	5,8	5,5	NS

1) Les transfèremens multiples sont exclus des analyses.

2) Les résultats sont basés sur l'année qui suit la date de la mise en liberté; les délinquants mis en liberté après le 31 mars 2003 sont exclus.

NS = Non significatif; * p < 0,05; ** p < 0,01; *** p < 0,001

... information non disponible ou non appropriée

**Tableau 11b : Mise en liberté et réincarcération
Résidents comparés aux membres du groupe témoin – Par année (1)**

Centre Pê Sâkâstêw	Année de mise en liberté																	
	1997-1998			1998-1999			1999-2000			2000-2001			2001-2002			2002-2003		
	Nbre	%	<i>p</i> (2)	Nbre	%	<i>p</i> (2)	Nbre	%	<i>p</i> (2)	Nbre	%	<i>p</i> (2)	Nbre	%	<i>p</i> (2)	Nbre	%	<i>p</i> (2)
Mis en liberté (3)	27			60			61			56			73			59		
Type de mise en liberté	27	100%		60	100%		61	100%		56	100%		73	100%		59	100%	
Semi-liberté	12	44%	NS	34	57%	*	34	56%	*	33	59%	*	40	55%	NS	36	61%	NS
Libération conditionnelle totale	1	4%	NS	2	3%	NS	0	0%	*	5	9%	NS	3	4%	NS	2	3%	NS
Libération d'office	14	52%	NS	23	38%	NS	26	43%	NS	18	32%	*	30	41%	NS	20	34%	NS
Libération à l'expiration du mandat	0	0%	NS	1	2%	NS	0	0%	NS									
Autre	0	0%	NS	0	0%	NS	1	2%	NS	0	0%	NS	0	0%	NS	1	2%	NS
Réincarcération dans un établissement fédéral (4)	27	100%		60	100%		61	100%		56	100%		73	100%		59	100%	
Non	17	63%	NS	40	67%	NS	43	70%	NS	32	57%	NS	45	62%	NS	36	61%	NS
Oui - Manquement aux conditions	6	22%	NS	10	17%	*	6	10%	**	13	23%	NS	14	19%	NS	16	27%	NS
Oui - Nouvelle infraction	4	15%	NS	10	17%	*	12	20%	**	11	20%	NS	14	19%	NS	7	12%	NS
Oui - Autre raison	0	0%	NS	0	0%	NS	0	0%	NS	0	0%	NS	0	0%	NS	0	0%	NS
Durée (en mois)	<u>X</u>	Méd.		<u>X</u>	Méd.		<u>X</u>	Méd.		<u>X</u>	Méd.		<u>X</u>	Méd.		<u>X</u>	Méd.	
Établissement fédéral (avant le transfèrement)	12,3	8,5	...	9,4	5,8	...	10,8	5,0	...	11,7	2,5	...	12,8	9,7	...	13,8	5,5	...
Pavillon de ressourcement (jusqu'à la mise en liberté)	4,1	3,6	...	6,8	5,5	...	8,1	7,4	...	9,1	5,9	...	8,8	7,2	...	8,5	7,0	...
Établissement fédéral et pavillon de ressourcement	16,4	14,8	NS	16,1	12,5	*	18,4	14,5	NS	20,6	14,2	NS	21,1	16,3	NS	21,6	15,6	NS
Jusqu'à la réincarcération	5,2	3,3	NS	5,4	4,8	NS	6,9	7,6	NS	6,2	6,5	NS	6,6	6,3	NS	6,2	6,0	NS

1) Les transfèrements multiples sont exclus des analyses.

2) Différences significatives entre les résidents et les membres du groupe témoin dans un établissement à sécurité minimale.

3) Seuls ceux qui ont été mis en liberté durant l'exercice sont inclus; les autres sont exclus.

4) Résultat basé sur l'année suivant la date de mise en liberté.

NS = Non significatif; * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$

**Tableau 11b : Mise en liberté et réincarcération (suite)
Résidents comparés aux membres du groupe témoin – Par année (1)**

Sécurité minimale	1997-1998		1998-1999		Année de mise en liberté				2001-2002		2002-2003	
	Nbre	%	Nbre	%	1999-2000		2000-2001		Nbre	%	Nbre	%
Mis en liberté (3)	177		188		214		178		149		137	
Type de mise en liberté	176	100%	187	100%	214	100%	178	100%	149	100%	137	100%
Semi-liberté	70	40%	76	41%	83	39%	77	43%	82	55%	81	59%
Libération conditionnelle totale	17	10%	14	7%	13	6%	9	5%	6	4%	3	2%
Libération d'office	84	48%	91	49%	112	52%	86	48%	60	40%	50	36%
Libération à l'expiration du mandat	4	2%	6	3%	4	2%	6	3%	0	0%	3	2%
Autre	1	1%	0	0%	2	1%	0	0%	1	1%	0	0%
Réincarcération dans un établissement fédéral (4)	177	100%	188	100%	214	100%	178	100%	149	100%	137	100%
Non	105	59%	107	57%	132	62%	110	62%	93	62%	87	64%
Oui - Manquement aux conditions	49	28%	60	32%	56	26%	37	21%	24	16%	26	19%
Oui - Nouvelle infraction	21	12%	21	11%	26	12%	31	17%	32	21%	24	18%
Oui - Autre raison	2	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Durée (en mois)	<u>X</u>	Méd.	<u>X</u>	Méd.	<u>X</u>	Méd.	<u>X</u>	Méd.	<u>X</u>	Méd.	<u>X</u>	Méd.
Établissement fédéral (avant le transfèrement)
Pavillon de ressourcement (jusqu'à la mise en liberté)
Établissement fédéral et pavillon de ressourcement	19,2	15,3	21,5	17,2	23,1	18,5	23,3	19,6	24,2	16,9	30,4	16,9
Jusqu'à la réincarcération	5,1	5,1	5,3	4,5	6,3	5,4	6,0	5,7	6,2	6,7	6,7	6,0

1) Les transfère­ments multiples sont exclus des analyses.

2) Différences significatives entre les résidents et les membres du groupe témoin dans un établissement à sécurité minimale.

3) Seuls ceux qui ont été mis en liberté durant l'exercice sont inclus; les autres sont exclus.

(4) Résultat basé sur l'année suivant la date de mise en liberté.

... information non disponible ou non appropriée

Tableau 12 : Entrevues avec les employés

	Nbre	%		Nbre	%
Transfèrements appropriés	21	100%	Le Centre aide les délinquants à retourner dans un milieu urbain	22	100%
Non	1	5%	Aucunement	7	32%
Oui	20	95%	Assez	7	32%
			Beaucoup	8	36%
Le SCC pourrait mieux déterminer les délinquants à transférer au centre	19	100%	Le Centre met à la disposition des délinquants des ressources existant dans leur collectivité	21	100%
Non	6	32%	Aucunement	3	14%
Oui	13	68%	Assez	3	14%
			Beaucoup	15	71%
Il y a assez d'employés ayant une expérience des méthodes de guérison autochtone traditionnelles	20	100%	Tentatives de suivi auprès des délinquants	19	100%
Non	11	55%	Aucunement	10	53%
Oui	9	45%	Assez	7	37%
Le Centre de guérison est salubre pour tous les délinquants	22	100%	Beaucoup	2	11%
Aucunement	1	5%	Participation de la collectivité à l'égard du Centre	22	100%
Assez	8	36%	Aucunement	7	32%
Beaucoup	13	59%	Assez	7	32%
Le Centre doit accepter des délinquants non autochtones	22	100%	Beaucoup	8	36%
Délinquants autochtones seulement	5	23%	Importance de la culture au Centre	17	100%
Autochtones et non autochtone	17	77%	Aucunement	1	6%
Le Centre aide les délinquants à retourner dans une collectivité autochtone	22	100%	Assez	1	6%
Aucunement	2	9%	Beaucoup	15	88%
Assez	1	5%			
Beaucoup	19	86%			

Tableau13 : Entrevues avec les résidents

	Nbre	%		Nbre	%		Nbre	%
A entendu parler de la possibilité d'être transféré au Centre			Durée du séjour au centre	15	100%	Sensibilisation à la guérison traditionnelle maintenant	15	100%
En détention provisoire	3	20%	> 1 mois	3	20%	Aucunement	0	0%
Durant l'évaluation initiale	1	7%	1 à 6 mois	9	60%	Assez	4	27%
Durant le premier mois de l'incarcération	1	7%	< 6 mois	3	20%	Beaucoup	11	73%
Plus d'un mois après le début de l'incarcération	7	47%	Transfèrement antérieur à un pavillon de ressourcement ?	15	100%	Le Centre vous a donné une meilleure idée de vous-même	14	100%
Autre	3	20%	Non	12	80%	Aucunement	1	7%
			Oui	3	20%	Assez	2	14%
						Beaucoup	11	79%
Qui vous a informé de la possibilité d'un transfèrement au Centre Pè Sàkàstèw ?	15	100%	Plan de guérison avant l'admission au Centre ?	14	100%			
Agent de libération conditionnelle/gestionnaire de cas à l'établissement	5	33%	Non	2	14%	Le Centre a contribué au processus de guérison	14	100%
Agent de liaison autochtone ou Aîné à l'établissement	1	7%	Oui	12	86%	Aucunement	1	7%
Groupe autochtone à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement	1	7%				Assez	2	14%
Représentant du pavillon de ressourcement ou brochure	0	0%	Importance de la culture au Centre Pè Sàkàstèw	10	100%	Beaucoup	11	79%
Un autre détenu	6	40%	Aucunement	1	10%			
Un membre de la famille	0	0%	Assez	1	10%	Satisfaction à l'égard de l'expérience au Centre	15	100%
Autre	2	13%	Beaucoup	8	80%	Aucunement	0	0%
						Assez	0	0%
						Beaucoup	15	100%
Avez-vous demandé le transfèrement ?	15	100%	Satisfaction à l'égard du plan de guérison	15	100%			
Non	4	27%	Aucunement	0	0%	Adaptation au pavillon	15	100%
Oui	11	73%	Assez	1	7%	Aucunement	1	7%
			Beaucoup	14	93%	Assez	4	27%
Délai d'attente jusqu'au transfèrement ?	15	100%	Progrès dans le processus de guérison	14	100%	Beaucoup	10	67%
Moins d'un 1 mois	8	53%	Au début	4	29%			
1 à 6 mois	6	40%	Vers le milieu	9	64%	Le Centre aide le délinquant à retourner dans une collectivité autochtone	14	100%
Plus de 6 mois	1	7%	À la fin	1	7%	Aucunement	0	0%
						Assez	4	29%
Inscription sur une liste d'attente ?	13	100%	Satisfaction à l'égard du personnel du Centre	15	100%	Beaucoup	10	71%
Non	11	85%	Insatisfaits	2	13%			
Oui	2	15%	Assez satisfaits	2	13%	Le Centre aide un délinquant à retourner dans un milieu urbain	13	100%
			Très satisfaits	11	73%	Aucunement	1	8%
Satisfaction à l'égard du processus de transfèrement	14	100%				Assez	1	8%
Insatisfaits	1	7%	Sensibilisation à la guérison traditionnelle avant	15	100%	Beaucoup	11	85%
Assez satisfaits	1	7%	Aucunement	5	33%			
Très satisfaits	12	86%	Assez	4	27%	Meilleur emplacement pour un Centre de guérison	14	100%
			Beaucoup	6	40%	Dans une réserve/collectivité autochtone	4	29%
Problèmes concernant le transfèrement ?	15	100%				Près d'une réserve/collectivité autochtone	3	21%
Non	14	93%				En milieu rural	6	43%
Oui	1	7%				En milieu urbain	0	0%
						Autre	1	7%

Annexe B : Entrevue avec les employés

PAVILLON DE RESSOURCEMENT
ENTREVUE AVEC LES EMPLOYÉS DU PAVILLON DE RESSOURCEMENT

Je m'appelle (prénom) et je participe à un projet visant à examiner les pavillons de ressourcement au Canada. Nous interrogeons tant les délinquants que les membres du personnel des pavillons de ressourcement. Je vous poserai par exemple des questions sur les transfèremments à ce pavillon de ressourcement, de même que sur les points forts et les points faibles des pavillons de ressourcement. L'entrevue durera environ une demi-heure. Avez-vous besoin de renseignements supplémentaires?

Province : _____
Établissement : _____
Répondant numéro : _____

Date de l'entrevue : _____
Intervieweur : _____

SECTION A : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Sexe : <1> Homme <2> Femme

2. Autochtone : <1> Oui <2> Non

3. Titre du poste : _____

4. État de service : _____ (mois/années)

5. Pouvez-vous décrire votre rôle actuel ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

6. Avez-vous déjà travaillé dans un autre établissement du SCC ?

<1> Oui (*allez à la question de suivi*) <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

A. *Dans l'affirmative, dans quels établissements avez-vous travaillé ? (Les énumérer tous)*

<7> Ne sais pas <8> Refus <9> Sans objet

B. Maintenant que vous travaillez dans un pavillon de ressourcement, croyez-vous que votre rôle est différent de ce qu'il était dans un établissement ?

<1> Oui (*allez à la question de suivi*) <7> Ne sais pas <9> Sans objet
<2> Non <8> Refus

C. *Dans l'affirmative, comment votre rôle a-t-il changé ?*

<7> Ne sais pas <8> Refus <9> Sans objet

7. Avez-vous déjà travaillé dans un autre pavillon de ressourcement ?

<1> Oui (*allez à la question de suivi*) <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

A. Dans l'affirmative, dans quel(s) pavillon(s) de ressourcement avez-vous travaillé ? (*Les énumérer tous*)

<7> Ne sais pas <8> Refus <9> Sans objet

B. Croyez-vous qu'il y a des différences entre ce pavillon de ressourcement et les autres pavillons de ressourcement où vous avez travaillé ?

<1> Oui (*allez à la question de suivi*) <7> Ne sais pas <9> Sans objet
<2> Non <8> Refus

C. Dans l'affirmative, en quoi consistent ces différences?

<7> Ne sais pas <8> Refus <9> Sans objet

8. Mis à part votre poste actuel, pouvez-vous décrire brièvement vos antécédents (postes antérieurs, scolarité, travail de bénévolat, compétences, etc.).

<7> Ne sais pas <8> Refus

SECTION B : PROCESSUS DE SÉLECTION

Je vais commencer par vous poser des questions sur la façon dont les candidats éventuels à un transfèrement au pavillon de ressourcement sont choisis.

1. Pouvez-vous décrire le processus qu'on utilise pour déterminer les candidats éventuels à un transfèrement dans un pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

2. À votre avis, transfère-t-on au pavillon les délinquants voulus ?

<1> Oui <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

3. Pourquoi croyez-vous ou ne croyez-vous pas que l'on transfère au pavillon les délinquants voulus ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

4. Croyez-vous que le SCC pourrait faire un meilleur travail pour ce qui est de déterminer les candidats qu'il convient le plus de transférer au pavillon de ressourcement ?

<1> Oui
<2> Non

<7> Ne sais pas
<8> Refus

5. Pourquoi croyez-vous ou ne croyez-vous pas que le SCC pourrait faire un meilleur travail pour ce qui est de déterminer les candidats à transférer au pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas

<8> Refus

SECTION C : PAVILLON DE RESSOURCEMENT

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet du pavillon de ressourcement.

1. Quel processus s'applique au moment où un délinquant est transféré au pavillon de ressourcement?

<7> Ne sais pas

<8> Refus

2. Nous essayons de mieux comprendre les plans de guérison. Pouvez-vous décrire comment les plans de guérison sont élaborés ?

<7> Ne sais pas

<8> Refus

3. Pouvez-vous décrire certaines des composantes d'un plan de guérison type ?

<7> Ne sais pas

<8> Refus

4. Croyez-vous que l'effectif du pavillon comprend suffisamment de personnes ayant une expérience des méthodes de guérison autochtone traditionnelles ?

<1> Oui
<2> Non

<7> Ne sais pas
<8> Refus

5. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle mesure croyez-vous que le pavillon de ressourcement procure des avantages aux délinquants ? (*Encerclez une réponse*)

Aucunement

1

<7> Ne sais pas

2

<8> Refus

Assez

3

4

Beaucoup

5

6. Pourquoi croyez-vous que le pavillon de ressourcement procure ou ne procure pas des avantages aux délinquants ?

<7> Ne sais pas

<8> Refus

7. Croyez-vous que les pavillons de ressourcement devraient accepter des délinquants non autochtones ou devraient se concentrer uniquement sur les délinquants autochtones ?

<1> Autochtones seulement

<7> Ne sais pas

<2> Autochtones et non autochtones

<8> Refus

<3> Autre (à préciser) _____

A. Pourquoi croyez-vous cela ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

8. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle mesure croyez-vous que le pavillon de ressourcement aide le délinquant à réintégrer une collectivité autochtones ? (*Encerchez une réponse*)

Aucunement

Assez

Beaucoup

1

2

3

4

5

<7> Ne sais pas

<8> Refus

9. Comment le pavillon de ressourcement est-il ou n'aide-t-il pas le délinquant à réintégrer une collectivité autochtone ?

<7> Ne sais pas

<8> Refus

10. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle mesure, à votre avis, le pavillon de ressourcement aide-t-il le délinquant à réintégrer un milieu urbain ? (*Encerchez une réponse*)

Aucunement

Assez

Beaucoup

1

2

3

4

5

<7> Ne sais pas

<8> Refus

11. Comment le pavillon de ressourcement aide-t-il ou n'aide-t-il pas le délinquant à réintégrer un milieu urbain ?

<7> Ne sais pas

<8> Refus

12. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle mesure, à votre avis, le pavillon de ressourcement fournit-il aux délinquants une information sur les ressources disponibles dans leur collectivité ? (*Encerchez une réponse*)

Aucunement

Assez

Beaucoup

1

2

3

4

5

<7> Ne sais pas

<8> Refus

13. De quelle manière le pavillon de ressourcement fournit-il aux délinquants une information sur les ressources disponibles dans leur collectivité **OU** pourquoi le pavillon de ressourcement ne fournit-il pas aux délinquants une information sur les ressources disponibles dans leur collectivité ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

14. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle mesure, à votre avis, le pavillon de ressourcement tente-t-il d'assurer un suivi auprès du délinquant après sa mise en liberté ou son transfèrement à un autre établissement ? (*Encercler une réponse*)

Aucunement		Assez		Beaucoup
1	2	3	4	5

<7> Ne sais pas <8> Refus

15. Comment le pavillon de ressourcement assure-t-il ou n'assure-t-il pas un suivi auprès des délinquants ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

16. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle mesure, à votre avis, les collectivités autochtones participent-elles aux activités des pavillons de ressourcement ?

Aucunement		Assez		Beaucoup
1	2	3	4	5

<7> Ne sais pas <8> Refus

17. Pourriez-vous dire pourquoi les collectivités autochtones participent ou ne participent pas aux activités du pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

18. Quels sont, à votre avis, les aspects les plus avantageux du pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

19. À votre avis, qu'est-ce qui pourrait être changé au pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

20. À votre avis, qu'est-ce que le pavillon de ressourcement pourrait faire de plus pour les délinquants pendant leur séjour ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

21. À votre avis, qu'est-ce qui pourrait vous aider dans l'exercice de vos fonctions au pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas

<8> Refus

Avez-vous d'autres observations à faire ?

Avez-vous des questions ? Merci beaucoup de m'avoir consacré du temps.

Annexe C : Entrevue avec les délinquants

PAVILLON DE RESSOURCEMENT
QUESTIONS D'ENTREVUE AVEC LES DÉLINQUANTS

Je m'appelle (prénom) et je participe à un projet visant à examiner les pavillons de ressourcement afin de mieux les comprendre. Vous faites partie du groupe de personnes que nous interviewerons au cours des prochaines semaines. Je voudrais vous poser quelques questions au sujet de votre transfèrement et de vos expériences à un pavillon de ressourcement. Je vous poserai par exemple des questions au sujet de votre transfèrement à ce pavillon de ressourcement, de vos expériences durant votre séjour à celui-ci et de vos plans après votre mise en liberté. En plus de mener cette entrevue, j'extraurai des renseignements généraux de votre dossier, par exemple sur l'infraction à l'origine de votre peine actuelle, la durée de votre peine, etc.

Vous participez de plein gré à cette entrevue, dont les résultats seront gardés strictement confidentiels. Vous pouvez arrêter quand vous le voulez, et s'il y a des questions auxquelles vous ne vous sentez pas à l'aise de répondre, dites-le moi et nous passerons aux questions suivantes. N'hésitez pas à me poser des questions durant l'entrevue si vous avez besoin des précisions sur quoi que ce soit.

L'entrevue durera environ une demi-heure. Avez-vous des questions ? Pouvez-vous signer ce document pour indiquer votre consentement à participer ?

J'accepte de participer à l'entrevue

Nom en caractères d'imprimerie : _____

(Signature du participant)

(Date)

ENTREVUE AVEC LES DÉLINQUANTS

Province : _____

Date de l'entrevue : _____

Établissement : _____

Intervieweur : _____

Répondant numéro : _____

SECTION A : TRANSFÈREMENT

Je vais commencer par vous poser quelques questions au sujet de votre transfèrement au pavillon de ressourcement.

1. Quand avez-vous pour la première fois entendu parler de la possibilité d'un transfèrement à un pavillon de ressourcement ? (Cochez une réponse)

- | | |
|-----------------------------------------------|----------------------------|
| <1> En détention provisoire | <4> Autre-À préciser _____ |
| <2> Durant l'évaluation initiale | <7> Ne sais pas |
| <3> Dans le premier mois de mon incarcération | <8> Refus |

2. Qui vous a parlé pour la première fois de la possibilité d'un transfèrement à un pavillon de ressourcement ? (Cochez une réponse)

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| <01> Agent de libération conditionnelle/gestionnaire de cas à l'établissement | <08> Un autre détenu |
| <02> Agent de liaison autochtone à l'établissement | <09> Un membre de la famille |
| <03> Aîné | <10> Un ami |
| <04> Groupe autochtone dans l'établissement | <11> Autre-À préciser _____ |
| <05> Groupe autochtone à l'extérieur de l'établissement | <77> Ne sais pas |
| <06> Représentant du pavillon de ressourcement | <88> Refus |
| <07> Brochure sur le pavillon de ressourcement | |

3. Avez-vous demandé le transfèrement au pavillon de ressourcement ?

- | | |
|---------|-----------------|
| <1> Oui | <7> Ne sais pas |
| <2> Non | <8> Refus |

4. Combien de temps a-t-il fallu pour que vous soyez transféré après que vous avez dit vouloir être transféré à un pavillon de ressourcement ? (Cochez une réponse)

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| <1> Moins d'une semaine | <5> Autre-À préciser _____ |
| <2> 1 à 4 semaines | <7> Ne sais pas |
| <3> 1 à 3 mois | <8> Refus |
| <4> 4 à 6 mois | |

5. A-t-on inscrit votre nom sur une liste d'attente pour le pavillon de ressourcement?

- | | |
|---------|-----------------|
| <1> Oui | <7> Ne sais pas |
| <2> Non | <8> Refus |

6. Pouvez-vous décrire le processus de transfèrement ?

- | | |
|-----------------|-----------|
| <7> Ne sais pas | <8> Refus |
|-----------------|-----------|

7. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle mesure diriez-vous que vous étiez satisfait du processus de transfèrement ? *(Encerclez une réponse)*

Aucunement		Assez		Beaucoup
1	2	3	4	5
<7> Ne sais pas		<8> Refus		

8. Pourquoi avez-vous été satisfait ou n'avez-vous pas été satisfait du processus de transfèrement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

9. Avez-vous rencontré des difficultés dans le processus de transfèrement ? *(Pour n'importe quel transfèrement)*

<1> Oui	<7> Ne sais pas
<2> Non	<8> Refus

- A. Dans l'affirmative, pouvez-vous décrire les problèmes que vous avez rencontrés?

<7> Ne sais pas <8> Refus <9> Sans objet

SECTION B : SÉJOUR ACTUEL

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet de votre séjour actuel à ce pavillon de ressourcement.

1. Depuis combien de temps êtes-vous à ce pavillon de ressourcement (pour le transfèrement actuel) ? *(Cochez une réponse)*

<1> Moins d'un 1 mois	<5> 10-12 mois
<2> 1-3 mois	<6> Plus d'un an
<3> 4-6 mois	<7> Ne sais pas
<4> 7-9 mois	<8> Refus

2. À votre avis, quelle sera la durée de votre séjour au pavillon de ressourcement (pour le transfèrement actuel) ? *(Cochez une réponse)*

<1> Moins d'un 1 mois	<5> 10-12 mois
<2> 1-3 mois	<6> Plus d'un an
<3> 4-6 mois	<7> Ne sais pas
<4> 7-9 mois	<8> Refus

3. Avez-vous déjà été transféré à un pavillon de ressourcement ?

<1> Oui <i>(aller à la question de suivi)</i>	<7> Ne sais pas
<2> Non	<8> Refus

A. Dans l'affirmative, à quel autre pavillon avez-vous été transféré ?

- | | |
|--------------------|-----------------|
| <1> Kwikwèxwelhp | <5> Wahpeton |
| <2> Stan Daniels | <7> Ne sais pas |
| <3> Ochichakkosipi | <8> Refus |
| <4> Waseskun | <9> Sans objet |

4. Aviez-vous un plan de guérison avant votre admission au pavillon de ressourcement ?

- | | |
|---------|-----------------|
| <1> Oui | <7> Ne sais pas |
| <2> Non | <8> Refus |

5. Pourriez-vous décrire comment votre plan de guérison a été élaboré ? Par exemple, qui a contribué à son élaboration, comment s'est-on mis d'accord sur le plan, etc.

<7> Ne sais pas <8> Refus

6. Nous essayons de mieux comprendre les plans de guérison. Vous n'êtes pas obligé d'entrer dans tous les détails personnels, mais pourriez-vous décrire d'une manière générale certains éléments de votre plan de guérison ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

7. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « insatisfait » et 5, « très satisfait », dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre plan de guérison ? (*Encerclez une réponse*)

Insatisfait		Assez satisfait		Très satisfait
1	2	3	4	5
<7> Ne sais pas		<8> Refus		

8. Pourquoi êtes-vous satisfait ou n'êtes-vous pas satisfait de votre plan de guérison ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

9. À quel stade de votre processus de guérison vous trouvez-vous ? (*Encerclez une réponse*):

Au début		Vers le milieu		À la fin
1	2	3	4	5
<7> Ne sais pas		<8> Refus		

10. Pourquoi vous croyez-vous rendu à ce stade de votre processus de guérison ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

11. Comment le pavillon vous a-t-il aidé ou ne vous a-t-il pas aidé dans votre processus de guérison ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

12. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « insatisfait » et 5, « très satisfait », dans quelle mesure êtes-vous satisfait du personnel du pavillon de ressourcement ? (*Encerclez une réponse*)

Insatisfait			Assez satisfait		Très satisfait
1	2	3	4	5	
<7> Ne sais pas		<8> Refus			

13. Pourquoi dites-vous être satisfait ou insatisfait du personnel ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

14. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle étiez-vous au courant des méthodes de guérison autochtone traditionnelles ? (*Encerclez une réponse*)

A. Avant le pavillon de ress.	Aucunement	Assez	Beaucoup	Ne sais pas	Refus
	1 2	3	4 5	7	8
B. Actuellement	Aucunement	Assez	Beaucoup	Ne sais pas	Refus
	1 2	3	4 5	7	8

15. Pourquoi y a-t-il ou n'y a-t-il pas de différences en ce qui concerne votre sensibilisation aux méthodes de guérison autochtone traditionnelles ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

16. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle mesure votre expérience au pavillon de ressourcement vous a-t-elle donné une meilleure idée de votre identité personnelle ? (*Encerclez une réponse*)

Aucunement		Assez		Beaucoup
1	2	3	4	5
<7> Ne sais pas		<8> Refus		

17. Comment le pavillon vous a-t-il donné une meilleure idée de votre identité personnelle ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

18. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle mesure le pavillon de ressourcement vous a-t-il aidé dans votre processus de guérison ? (*Encerclez une réponse*)

Aucunement		Assez		Beaucoup
1	2	3	4	5
<7> Ne sais pas	<8> Refus			

19. Comment le pavillon de ressourcement vous a-t-il aidé ou ne vous a-t-il pas aidé dans votre processus de guérison ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

20. Quels changements avez-vous observés en vous-même depuis votre arrivée au pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

21. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre expérience au pavillon de ressourcement ? (*Encerclez une réponse*)

Aucunement		Assez		Beaucoup
1	2	3	4	5
<7> Ne sais pas	<8> Refus			

22. Pourquoi êtes-vous satisfait ou n'êtes-vous pas satisfait de votre expérience au pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

23. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », comment diriez-vous que vous vous êtes adapté au pavillon de ressourcement ? (*Encerclez une réponse*)

Aucunement		Assez		Beaucoup
1	2	3	4	5
<7> Ne sais pas	<8> Refus			

24. Pourquoi votre adaptation s'est-elle ou ne s'est-elle pas bien faite?

<7> Ne sais pas <8> Refus

25. Quels facteurs ont favorisé/empêché votre adaptation au pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

26. À votre avis, quels sont les aspects les plus utiles du pavillon de ressourcement ?
Quels sont les meilleurs éléments du pavillon de ressourcement?

<7> Ne sais pas <8> Refus

27. À votre avis, que faut-il changer au pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

SECTION C : PLAN DE MISE EN LIBERTÉ

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet de vos plans de mise en liberté.

1. À votre avis, où irez-vous après votre départ de ce pavillon de ressourcement ?
(*Cochez une réponse*)

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <1> Transféré de nouveau à un établissement correctionnel | <5> Autre-À préciser _____ |
| <2> Mis en liberté sous la responsabilité d'un agent de libération conditionnelle du SCC | <7> Ne sais pas |
| <3> Mis en liberté dans une collectivité/réserve autochtone | <8> Refus |
| <4> Mis en liberté dans une collectivité non autochtone | |

2. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle mesure, à votre avis, le pavillon de ressourcement vous aidera-t-il à réintégrer la collectivité ? (*Encerclez une réponse*)

Aucunement		Assez		Beaucoup
1	2	3	4	5
<7> Ne sais pas	<8> Refus			

3. Comment le pavillon de ressourcement vous aidera-t-il ou ne vous aidera-t-il pas à réintégrer la collectivité ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

4. Sur une échelle de 1 à 5, 1 signifiant « aucunement » et 5, « beaucoup », dans quelle mesure, à votre avis, le pavillon de ressourcement vous aidera-t-il à réintégrer un milieu urbain ? (*Encerclez une réponse*)

Aucunement		Assez		Beaucoup
1	2	3	4	5
<7> Ne sais pas	<8> Refus			

5. Comment croyez-vous que le pavillon de ressourcement vous aidera ou ne vous aidera pas à réintégrer un milieu urbain ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

6. Qu'est-ce qui vous préoccupe en ce qui concerne votre mise en liberté du pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

SECTION D : QUESTIONS GÉNÉRALES

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet des pavillons de ressourcement en général.

1. À votre avis, quel devrait être le but principal d'un pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

2. À votre avis, quel est l'emplacement idéal d'un pavillon de ressourcement ? (*Cochez une réponse*)

<1> Dans une réserve/collectivité autochtone	<7> Ne sais pas
<2> Près d'une réserve/collectivité autochtone	<8> Refus
<3> En milieu rural	
<4> En milieu urbain	
<5> Autre-À préciser _____	

3. Pourquoi croyez-vous qu'il s'agit du meilleur emplacement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

4. Quelle est à votre avis la durée optimale d'un séjour à un pavillon de ressourcement ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

Auriez-vous d'autres observations à faire ?

Avez-vous des questions ? Merci beaucoup de m'avoir consacré votre temps.